This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Vet. Fr. III · B 2818

ANTONY MÉRAY
Auteur de *la Vie au temps des Trouvères*
et des *Cours d'amours*

LA VIE
Au temps des
LIBRES PRÊCHEURS

TOME PREMIER

PARIS
Imprimerie Motteroz
M. D. CCC. LXXVIII.

Fac-simile d'une gravure sur bois de 1488.

LA VIE

AU TEMPS DES

LIBRES PRÊCHEURS

OU LES

DEVANCIERS DE LUTHER ET DE RABELAIS

CROYANCES, USAGES ET MŒURS INTIMES

Des XIVe, XVe *et* XVIe *siècles*

PAR

ANTONY MÉRAY

Seconde édition entièrement refondue
et considérablement augmentée.

TOME PREMIER

PARIS
A. CLAUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
3, rue Guénégaud, 3

M.D.CCC.LXXVIII

TAYLOR INSTITUTION
UNIVERSITY
31 JUL 1967
OF OXFORD
LIBRARY

EXPLICATION DU FRONTISPICE

La *figure sur bois dont nous donnons le fac-simile exact en tête du premier volume de cette nouvelle édition des* Libres Prêcheurs *représente un Moine au* XVe *siècle, prêchant un sermon* ad Clerum, *devant une assemblée composée du Pape, des Cardinaux et des Évêques. Elle se trouve au commencement d'une très-rare édition, signalée seulement par Panzer, du* Quadragesimale aureum *de Robert Caracholus de Licio, imprimée à Lyon par Jean Trechsel en 1488, dans le format in-8, gothique. La gravure que l'on verra en tête du second volume des* Libres Prêcheurs *est tirée des* Sermones Hugonis de Prato Florido, *également imprimés à Lyon, mais à la date de 1528. Il s'agit cette fois d'un sermon* ad populum, *prêché au peuple. Voici donc deux époques différentes de l'histoire de la Prédication en France, parfaitement caractérisées dans leur intéressante naïveté et pour ainsi dire* prises sur le vif. *Nous avons pensé que ces documents iconographiques d'une authenticité incontestable avaient leur place marquée dans un ouvrage sur les* Libres Prêcheurs, *que l'auteur et l'éditeur ont cherché à rendre aussi complet que possible.*

Qu'on nous permette d'ajouter quelques mots relatifs à la gravure de 1488, qui en feront ressortir

l'importance. Outre son intérêt historique, cette xylographie fixera l'attention des iconophiles. Elle est signée dans le haut des initiales I. D., *qui sont le monogramme d'un artiste lyonnais du* XVe *siècle, jusqu'ici inconnu. Cette signature* I. D. *avait déjà été remarquée dans une très-belle et curieuse suite de planches gravées également sur bois pour une édition de l'*Ars Moriendi, *acquise depuis peu pour le Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale. M. Passavant avait signalé cette suite, dont il n'avait pu rencontrer que des planches isolées. M. P. Deschamps, dans son* Supplément au Manuel du Libraire, *vient de parler, d'après nous, de cette précieuse édition de l'*Ars Moriendi, *sans lieu ni date, mais que d'après certains indices nous avions attribuée aux presses Lyonnaises. La découverte de la gravure du* Quadragesimale aureum, *au même monogramme daté de Lyon, 1488, vient confirmer nos conjectures. Quant au monogramme lui-même, que nous avions cru pouvoir, d'après le* Dictionnaire de Christ, *attribuer à Jean Duvet, la date de 1488 vient détruire cette hypothèse. Ce monogramme appartient donc à un artiste lyonnais du* XVe *siècle, qui a d'abord travaillé pour l'imprimeur Jean Trechsel. Voilà un premier fait acquis; quant au nom de ce maître graveur, des recherches bien dirigées nous mettront probablement sur la voie ; et nous ne désespérons pas de pouvoir le découvrir un jour et le nommer.*

A. CLAUDIN.

INTRODUCTION

Après de vingt ans de distance, je reviens à cet intéressant épisode historique des moines prêcheurs, auquel j'apporte de nouveaux documents plus caractéristiques, plus saisissants, plus nombreux que la première fois. Mon sentiment philosophique à l'égard de ces irréguliers de la chaire chrétienne, de ces précurseurs de la grande protestation du XVIe siècle, ne s'est pas modifié, je le constate, en reprenant ce thème auquel la physionomie du moine moderne fait un si grand tort. Le rôle de ces orateurs errants des XIVe et XVe siècles n'a pas cessé, à mes yeux, d'être considérable,

et je continue à affirmer qu'ils ont plus fait pour battre en brèche le despotisme royal, la rapacité féodale et la suprématie romaine, qu'aucune des classes de la société dans lesquelles ils prêchaient.

En France, surtout, où le pouvoir séculier ne se joignit jamais aussi intimement au pouvoir spirituel qu'en Espagne et en Italie; où les principautés ecclésiastiques ne s'implantèrent jamais comme elles le firent sur le sol germanique; où l'Inquisition ne put obtenir de fonctionner avec la régularité féroce des tribunaux du Saint-Office, en Castille, en Aragon et en Portugal; en France, certains ordres monastiques, primitivement organisés pour servir d'auxiliaires à l'autorité et à la superstition, devinrent, par une pente naturelle, les avocats de la cause du faible et les surveillants des excès des princes et des prélats, des seigneurs et des opulents.

Cette affirmation devait paraître au moins bizarre, la première fois que j'osai l'émettre. Elle le parut en effet à plusieurs critiques de mes *Libres Prêcheurs*, *devanciers de Luther et de Rabelais*, notamment à mon excellent confrère Taxile Delord, qui vient de passer de vie à trépas. Dans le journal *le Siècle*, où il me fit l'honneur de discuter longuement mon livre, il crut devoir prendre la thèse con-

traire à la mienne, tout en rendant justice à la richesse et à l'authenticité de mes citations.

Cet esprit droit et alerte ne consentit pas à voir des hommes dans ces religieux portant la plupart le titre honteux, au point de vue moderne, de Mendiants ; aucun résultat honorable, selon lui, ne pouvait être dû à ces héros volontaires de la mendicité. Quelque chose de l'odeur du bienheureux saint Labre, qui se faisait un mérite de laisser pourrir vivante sa très-paresseuse personne, l'offusquait dans ces pieux personnages.

A vrai dire, si la plupart de nos moines regardaient comme un honneur de tendre la main, ils étaient bien en cela dans l'idéal d'humilité accepté par la foi de leur temps ; ils suivaient simplement l'exemple des errants de la pénitence et du pèlerinage, qui, si grande que fût leur fortune, si haut que fût leur rang, passaient en mendiant à travers les populations de ce temps-là.

Pour Taxile Delord, ces prêcheurs qui parlaient si librement, si impudemment, n'étaient, aux yeux des princes de la terre et de l'Église, que de simples bouffons tolérés « par le même « sentiment qui les faisait garder, auprès de « leur personne, des fous en titre d'office, aux- « quels il était permis de tout dire ». A supposer que quelques moines aient servi de bouffons aux puissants du jour, ce fait ne se

serait produit qu'exceptionnellement. Je n'ai d'ailleurs pas négligé le côté comique de ces improvisations monastiques ; mais ceci n'est qu'un côté de la question.

Il y avait en effet une tendance effrontée, gauloise, un langage souvent lardé de paroles grasses et de gaillardises, chez la plupart de ces maîtres de la parole, au temps où personne ne parlait que le moine ; c'est là le côté jovial, et j'en ai tenu longuement compte dans la part faite aux prédécesseurs de Rabelais, qui s'incarna résolûment dans ce rôle d'ironie échevelée. Rabelais, qui les résuma si puissamment, s'attaquait avec plus de vigueur, avec un rire plus sonore et plus large, à toutes les gravités professionnelles de son époque, à toutes les éruditions grotesques, à tout ce que les pédants d'alors regardaient comme respectable, comme nécessaire et comme prouvé. Mais le philosophe de Meudon était bien éloigné de faire cela pour plaire aux princes ; sa verte manière était d'ailleurs déjà parfaitement dessinée dans le langage des vieux sermonnaires qui vont passer sous nos yeux.

Quant à la réalité des moines gravement précurseurs de la Réforme, en la contestant, les érudits ont simplement prouvé qu'ils s'étaient fait à cet égard une érudition de circonstance, trop superficielle et trop hâtée : la meilleure

part des pièces justificatives de ce piquant procès a été forcément négligée par eux. C'était bien un devancier des Réformateurs, préparant avec ardeur la révolte des consciences, cet illustre dominicain, Savonarole, qui prédisait l'humiliation, presque l'anéantissement de l'Église romaine; qui, à l'exemple de Nicolas Clémangis, la voulait « plutôt désolée que con- « solée, *prius desolanda quam consolanda* »; opinion sévèrement motivée sur ses ventes de choses saintes, sur ses miracles de charlatans, sur ses exhibitions de reliques, ses prétentions à l'infaillibilité et l'orgueil de son pouvoir temporel.

N'était-ce pas un sérieux prédécesseur des ministres huguenots, ce Geiler de Kaisersberg qui criait sur tous les tons à ses auditeurs des bords du Rhin : « Nous touchons à une grande réforme de l'Église et de ses pouvoirs, elle s'approche ; moi, je ne la verrai pas, mais les jeunes d'entre vous la verront. L'heure des bons conseils sera passée pour les coupables ; il ne sera plus temps pour eux de s'amender eux-mêmes » ? Certes, ce n'est pas un bouffon de cour, ce prêcheur alsacien qui maudit et traite d'inutile grimoire tout le travail théologique du Vatican : les canons, les prescriptions, les gloses dogmatiques, les Décrétales, dont l'unique but est de surcharger

le cerveau des fidèles et de porter le trouble dans leur conscience.

Et ce Jacques Legrand qui faisait bondir de fureur la cour d'Isabeau de Bavière ; et cet Anthoine Fradin que le terrible Louis XI n'osait arracher de force à la foule passionnée qui suivait ses patriotiques sermons ; étaient-ce aussi des bouffons tolérés à titre de fous ? Autant en peut-on dire de Jehan Gerson, l'auteur présumé de l'Imitation de Jésus-Christ, quand, à propos des mœurs monastiques de son temps, il s'écriait : « Les cloîtres habités par des chanoines réguliers sont devenus des places publiques et des champs de foire ; les couvents de religieuses, des façons de lupanars, *Prostibula meretricium* ». Autant aussi de Nicolas Clémangis qui, dans son célèbre pamphlet sur l'Église romaine, après avoir passé en revue ses excès et ses malversations de tout genre, parle ainsi des impuretés du clergé ordinaire au temps de Charles VI.

« Je me tais sur le genre de fornications auquel se livrent les clercs entre eux, *nam spadones aut sodomi appellantur*... D'ailleurs le peuple croit si peu à la chasteté des prêtres, qu'ils ne sont reçus dans les paroisses qu'à la condition d'amener avec eux leurs concubines. »

Ce dernier détail est nettement confirmé par

l'abbé Velly, dans son Histoire de France. — « Ceux qui n'ont pas de femmes, disoient les populations, sont à surveiller, car ils s'adressent communément à celles des autres. » Et Guillaume Pepin, dont les nombreux recueils de sermons n'ont peut-être pas un feuillet exempt de virulentes invectives contre l'Église et ses prélats ; et tant d'autres dont les accusations pressantes retentiront dans les chapitres de ce livre !

Des lutteurs aussi ardents, aussi infatigables, n'ont rien de commun avec les moines modernes qui, la plupart, ont pris la vieille livrée du froc pour vivre, et qui ne prient et ne parlent que pour manger. Ils ne ressemblent en rien non plus aux moines grecs d'Orient, à ces caloyers abrutis du Liban et du mont Athos, qui semblent aussi incapables de penser et de lutter que les rochers où ils ont suspendu leurs monastères. Mais j'oublie que ceci est une préface et qu'il faut réserver pour le corps de l'ouvrage le détail des consciencieuses recherches faites avec soin, en compagnie d'un érudit spécial à cette intéressante moisson, dont l'aide m'a été très-agréable et très-précieuse.

M. Paul Schmidt, mon ami, s'est fait spontanément mon collaborateur, non pour les appréciations philosophiques des hypothèses religieuses de nos prêcheurs, étant resté lui-

même un Protestant orthodoxe du temps de Luther, mais bien pour le luxe des citations et la solidité des preuves contenues dans les chapitres graves de cette étude refondue et transformée. M. Paul Schmidt, j'éprouve un vrai bonheur à le dire, appartient à une loyale famille de notre vieille Alsace, de laquelle Alphonse Toussenel me faisait le portrait en ces termes : « Les membres de cette famille sont tous bons, tous grands de taille et forts de conviction ; tous dévoués aux bonnes causes ; il ne faut que leur indiquer, pour qu'ils s'y dévouent, un but utile et une noble action. »

Celui qui m'a aidé dans ce travail historique passe ses jours à surveiller son usine, à perfectionner ses laminoirs et le jeu de ses machines ; une partie de ses nuits est employée aux investigations savantes, dans sa riche bibliothèque, dont les hétérodoxes et les Huguenots de France et d'Allemagne occupent les meilleurs rayons. C'est lui qui m'a mis en relation intime avec Geiler de Kaisersberg, le grand agitateur de l'Église d'Alsace, au xve siècle ; avec le dominicain Tauler ; avec Jean Pauli, ce frondeur aux piquantes anecdotes, que M. Ad. Schœffer qualifie de « moine protestant avant la Réforme ».

Je dois à M. Paul Schmidt d'avoir vu s'ouvrir largement pour moi les portes du couvent

de Saint-Marc de Florence, où prêchait le grand précurseur italien, Savonarole, dont la physionomie passionnée ne m'était connue que par quelques-uns de ses sermons et par ce que dit de lui, dans son Histoire de Florence, son illustre compatriote Francesco Guicciardini. Je lui dois aussi d'avoir fouillé pour moi Jean Clérée, Vincent Ferrier, Jehan Raulin et tant d'autres sermonnaires gothiques; enfin d'avoir complété ma connaissance avec Guillaume Pepin, l'un des moins connus de nos libres prêcheurs et le plus ardent à la poursuite des excès de la cour romaine et de ses abus d'autorité.

Le tribut que je paye ici à cette collaboration cordiale, a pour moi l'heureux résultat de m'appuyer sur le témoignage sincère d'un franc huguenot. Donc, après la revue faite en compagnie d'un soldat de la Réforme, aussi perspicace, aussi habile à reconnaître les siens, je persiste à voir dans ces moines oubliés, de véritables précurseurs de Luther et de Rabelais.

Sortis du peuple, la plupart de ces orateurs qui jetaient librement aux foules leurs chaudes improvisations, non-seulement dans les églises, mais sur les places, au coin des carrefours, en plein air et en plein champ, portaient dans leurs allures le cachet de leur humble origine.

Ils avaient conservé du peuple les colères ardentes, l'éloquence inculte, le ton grivois et sarcastique, la facilité d'entraînement et jusqu'à l'énergie des appétits matériels auxquels, malgré leur sobriété et leur continence de profession, ils ne savaient pas toujours résister. La tentation avait d'autant plus de prise sur ces natures robustes, vouées par principes à toutes les privations de l'existence, que la régularité de l'abstinence leur conservait des sens plus neufs et plus impressionnables. Nos pères ont ri bien souvent des échappées sensuelles et des frasques gloutonnes des moines; ils en ont fait, à la grande joie de la postérité, le sujet de leurs meilleurs contes, et cela sans cesser de se presser à leurs pittoresques sermons.

De ce que je vais dire ici, rien n'est applicable aux moines modernes; ceux-ci me semblent désorbités au milieu du XIXe siècle, qui ne reconnaît même plus leur habit. Aujourd'hui que l'enseignement, la défense des principes supérieurs et la protestation critique ont des représentants mieux autorisés, plus instruits, plus réguliers, les moines paraissent aussi peu nécessaires, parmi nous, que les ducs, les marquis et les comtes, portant les titres de leurs fonctions perdues, à côté des généraux, des préfets et des maires qui les ont

remplacés. Je prends l'institution monastique à l'époque où la foi la fécondait, et je l'abandonne à la limite extrême de son influence active.

On a vu avec raison dans les habitants de ces asiles respectés, dont la foi avait peuplé le monde chrétien, les conservateurs des traditions écrites, les gardiens conscients ou inconscients des chefs-d'œuvre de la pensée. On nous a montré une partie de ces pieux reclus copiant patiemment sur le vélin, dans des siècles d'ignorance, les textes sacrés et profanes, les livres inspirés, les mythes religieux, les poésies, les chroniques et les légendes de nos pères, qu'ils transmettaient ornés de lettres d'or, rehaussés de carmin et d'outremer aux générations.

L'observation impartiale a découvert chez eux les grands défricheurs, les grands agriculteurs, les vigoureux pionniers, qui ont mis, les premiers, en culture suivie, une partie des terres restées incultes ou retombées en friche par la misère des temps.

Les érudits ont également retrouvé, chez ces isolés de la méditation, des architectes originaux, dont les œuvres de pierre s'harmonisaient à merveille avec l'esprit de leurs extatiques croyances; des créateurs d'une statuaire mystique aux formes élancées, amaigries,

symbolisant l'aspiration de l'âme en quête des secrets divins; des peintres à l'inspiration austère, préparant dans les fresques de leurs oratoires et dans les délicates miniatures des manuscrits, la rénovation de l'art moderne, où la physionomie, ce rayonnement de l'âme, devait enfin animer la splendeur de la forme, si admirablement cultivée déjà par l'art païen. Le seul aspect sous lequel je désire examiner les légions monastiques du passé est celui de leur œuvre oratoire, de leur vie publique. L'effet de leur parole, sur le monde qui les entourait, est l'unique sujet de mes recherches.

J'ai pris à tâche de retrouver l'esprit des vieux sermonnaires, d'en faire revivre les auteurs avec leurs multiples qualités de tribuns, de réformateurs, de moralistes et de frondeurs. Mon but est d'attirer fortement l'attention sur ces préparateurs des hardiesses de la pensée moderne, et de mettre en saillie les paroles souvent très-courageuses qui sortaient de leurs lèvres, les seules qui pussent alors parler de tout et à tous, sans encourir blâme ni danger.

Encore une fois, nous qui jugeons ces lutteurs des vieux âges avec les lumières de la science expérimentale, cette pierre de touche qui leur faisait défaut, gardons-nous bien de ne voir en eux que des hypocrites, des imposteurs, des bateleurs avides ou des intelligences

dégradées par la superstition ; ce serait une grave erreur. Dans cet examen, l'équité historique est un devoir pour nous ; il nous faut comprendre qu'une semblable institution n'aurait pu traverser les siècles, sans avoir eu, pendant quelque temps au moins, une sérieuse raison d'être. Ces pauvres moines croyaient, soyons-en sûrs, à la plupart des légendes miraculeuses qu'ils prêchaient. Pour eux, aussi bien que pour leurs contemporains, la terre était une vallée d'épreuves, isolée entre le lieu de la récompense et celui du châtiment. Ces hommes qui expliquaient par l'intervention surnaturelle tous les phénomènes de la nature, étaient bien les frères des trois cénobites des bords de l'Euphrate qui résolurent, au dire de saint Jérôme, d'aller devant eux, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint l'un des bords de la voûte céleste. Pour eux aussi, cette enveloppe apparente était la frontière du paradis, de même que le sol qu'ils foulaient était l'étage supérieur de l'enfer, dont l'existence se manifestait par les cratères enflammés des volcans. Il ne faut jamais perdre de vue, si l'on veut les comprendre, l'influence de cette genèse, dont l'étroitesse écrasa la liberté de l'homme, pendant toute la durée de l'interminable moyen âge.

Longtemps l'Europe vécut dans le demi-sommeil de la rêverie mystique, aux prises avec

des agents invisibles, dans cet état de demi-hallucination dans lequel notre race a surpris, à son tour, les antiques populations de l'Hindoustan. Si l'Europe est parvenue à chasser ces fantômes, elle le doit, en partie, aux investigations de plus en plus hardies de certains orateurs de monastères. Si, dans cette longue éclipse intellectuelle, les seuls asiles ouverts à la pensée n'eussent été accessibles qu'aux membres d'une caste théocratique, analogue à celle des brahmes de l'Inde ; si nos moines, par le fait de leur naissance, s'étaient vus isolés de la foule déclarée impure par une abominable cosmogonie ; si ces gardiens du feu sacré avaient dû vivre entre eux, conservant à leur profit exclusif, comme d'inviolables secrets, le fruit de leurs veilles et le sens relativement supérieur des livres inspirés, que serions-nous à l'heure qu'il est ? Aurions-nous à nous glorifier de notre écrasante supériorité sur les riverains du Brahma Pouthra et du Gange ? Assurément non.

Heureusement pour nous, les couvents se recrutaient surtout parmi les déshérités de la société. Grâce à cette possibilité de régénération ouverte aux parias de l'Europe, les serfs deviennent libres ; ceux qui voyaient toutes les carrières honorables se fermer devant leurs pas, arrivent à celles où peut fonctionner en-

core l'intelligence. Les opprimés, destinés à être politiquement garrotés sur le point du sol où ils naissent, dont les yeux n'osaient se lever sur le moindre des seigneurs que le hasard du sang avait placés au-dessus d'eux ; ces dégradés de la glèbe prennent le froc, et les voilà les frères et les égaux des autres hommes.

Les vilains sont ainsi devenus les censeurs respectés des empereurs et des rois. Désormais ils pourront parler haut et ferme devant l'injustice ; ils tiendront tête aux princes, même aux princes de l'Église, même au pape ; ils pourront prendre ces infaillibles à partie, et leur crier du haut de la chaire, comme frère Olivier Maillard au prince et à la princesse de Flandres : « Baissez le front ! » Dussent-ils friser la révolte et l'hérésie, ils diront toute leur pensée. Sous la simarre grossière de leur ordre, leur position est si forte; ils sont si puissamment abrités par la sympathie de la foule, qui les reconnaît siens jusque dans leurs excès, que pour arriver à eux, les colères les plus hautaines seront obligées de parlementer.

Ces vénérables sortis de la foule chercheront à la faire profiter de l'instruction relative et de l'indépendance qu'ils ont acquises ; ils veilleront pour les opprimés, et éclaireront des sombres lueurs de leur colère les abus dont eux-mêmes étaient les victimes. Ils stigmatiseront

les vendeurs d'indulgences et de reliques, envoyés en recettes par la cour de Rome ; ils s'indigneront contre les excommunications prodiguées aux pauvres gens par les prélats de l'ordinaire, à propos des plus minces délits ; ils poursuivront les largesses faites aux chiens aux faucons et aux chevaux par les grands dignitaires de l'Église, aux dépens de leurs semblables ; ils railleront les mille superstitions dont se trouvent encombrés les devoirs de la vie. Leur commisération s'étendra sur les agriculteurs pillés par la soldatesque, sur les victimes du fisc épiscopal, seigneurial et royal, sur les malheureux que l'usure dévore ; elle ira jusqu'à relever les pauvres filles forcées à la prostitution par l'arbitraire et la brutalité.

Je n'ai pas la prétention d'épuiser un sujet si vaste : si je réussis à donner une idée nette, équitable, historiquement vraie de cette éloquence illettrée, toute de jet et de prime-saut, intéressante jusque dans ses excès, je me tiendrai fort honoré. On a déjà abordé à titre d'excentricités littéraires ce piquant sujet des moines prêcheurs ; mais la grosse lacune de tous les livres qui leur ont été consacrés, c'est de n'avoir à peu près jamais essayé d'expliquer leurs étranges échappées, par les mœurs et les croyances de leurs contemporains. Les ouvrages qui passent en revue les bizarreries de

ces tirailleurs de la chaire, le font généralement avec un esprit tout moderne; ils jugent ces vieux athlètes au point de vue des idées nouvelles, sans tenir compte de l'incommensurable différence des temps. De cette façon la plupart de leurs historiens ont disposé le lecteur à ne voir dans ces prédicateurs errants que des fanatiques ou des bouffons.

Si l'intérêt que j'ai pris à l'œuvre de ces prêcheurs de couvents avait besoin d'être justifié, l'appréciation suivante que fait d'eux M. Henri Martin, dans son excellente Histoire de France, à propos du divorce de Louis XII et des courageuses protestations qu'il souleva, viendrait très-utilement à l'appui de mes recherches.

« On a trop dédaigné, écrit cet historien si « pénétrant, ces humbles précurseurs des ora- « teurs sacrés du XVIIe siècle ; la familiarité « souvent triviale et cynique où ils tombent, « était inévitable à une époque où le style sou- « tenu était encore à naître; où les éléments « du langage n'étaient ni dégagés ni classés... « Ce fumier de nos vieux sermonnaires con- « tient bien de l'or pur ; on y rencontre une « profusion de fortes pensées, de vives images, « de plaisanteries acérées et tranchantes, de « véhémentes apostrophes, d'apologues ingé- « nieux, où ont puisé plus d'une fois les ora- « teurs de la chaire moderne et les écrivains

« les plus originaux de notre littérature : Ra-
« belais et La Fontaine, par exemple ; mais ce
« qui recommande surtout nos vieux sermon-
« naires à l'estime de la postérité, c'est leur
« sympathie énergique pour les souffrances du
« peuple, et la généreuse audace de leur atta-
« que contre les vices des grands, des prélats,
« des gens de loi, de tous les oppresseurs des
« pauvres et des faibles. Jamais la liberté de la
« chaire chrétienne n'a été poussée aussi loin. »

Je pourrais encore citer les pages intelligentes que M. de Gérazez consacre à ces vieux témoins des siècles écoulés, tout en n'acceptant qu'avec réserve ses doutes sur l'authenticité du langage macaronique employé par certains d'entre eux. Le bon goût de l'honorable professeur s'est choqué de ce mélange de vieux français et de latin du plus bas titre ; son instinct de correction littéraire s'est soulevé contre l'enveloppe donnée à ce fonds d'une valeur incontestable, et il en a rejeté la faute sur des copistes chargés de latiniser ce que les autorités ecclésiastiques voulaient soustraire à la curiosité populaire. Il y a, avouons-le, du vrai dans cette opinion ; il nous paraît impossible de nier qu'il n'en soit ainsi dans certains cas : nous en avons pour exemple certaines éditions des sermons de Geiler de Kaisersberg entre autres, dont celles rédigées en allemand vul-

gaire se trouvent expurgées, tandis que les éditions latines contiennent ses témérités *in extenso*.

Mais pour la certitude complète de cette hypothèse, il eût fallu que les trois ou quatre prédicateurs français, dont les œuvres nous sont parvenues en style macaronique, n'aient pas eu le rare privilége d'assister aux premières éditions, imprimées, de leurs sermons. Les copistes n'avaient plus rien à voir aux recueils quadragésimaux de Michel Menot, d'Olivier Maillard, de Jean Raulin, de Jean Clérée, de Robert Messier et autres prêcheurs de la fin du xve siècle et des premières années du xvie, dont les sermons bigarrés ont été recueillis et multipliés par les premiers maîtres de l'imprimerie naissante. A l'époque où prêchaient ces derniers, les diatribes passionnées de Savonarole s'imprimaient en langue toscane à Florence ; les presses de Paris et de Lyon, si activement occupées à honorer notre propre langue, n'auraient eu aucune raison de ne point imiter la scrupuleuse fidélité de la presse florentine.

N'avons-nous pas d'ailleurs d'Olivier Maillard des œuvres en langue vulgaire ? *La conformité très-dévote des saints mystères de la Messe à la Passion*, sa *Confession générale* et un sermon prêché devant le comte et la comtesse

de Flandres, lequel a paru dans toute sa hardiesse, la dernière année du xve siècle, sous ce titre : *Sensieult ung sermon que fist frère Olivier Maillard, l'an mil cinq cens, le cinquiesme dimence de Quaresme, en la ville de Bruges.*

Le mélange du latin et du français était du reste une excentricité déjà bien vieille dans la chaire française. M. Paulin Paris, dans le 21e volume de l'Histoire littéraire de la France, cite plusieurs exemples de ce singulier amalgame, qui datent du xiiie siècle, et je crois être agréable au lecteur en lui empruntant une de ces très-curieuses citations. Prenons d'abord son avis sur la question de l'authenticité de ce mélange des deux langues, dans ceux de ces sermons remis par lui en lumière. A son avis, le choix de cet accouplement du roman et du latin par ces prêcheurs anonymes n'est pas douteux.

« Le mélange des deux idiomes, dit l'éminent « érudit, prévient ici toute incertitude. L'ora- « teur, quel qu'il soit, a voulu s'exprimer dans « les deux langues; son français n'a rien de « railleur ni d'affecté, son latin est correct, « grammatical, autant que peut l'être le latin « des sermonnaires.... Si donc il a fréquemment « recours à la langue vulgaire, nous oserions « presque dire que c'est par une sorte d'affec- « tation que l'on pourrait comparer à celle d'un

« orateur de nos jours, qui chargerait le sien « de phrases italiennes, à la portée de ceux qui « l'écoutent..... Il espère, en variant son lan- « gage, se faite écouter avec plus de plaisir, et « donner à penser qu'il est versé dans la bonne « élocution des gens d'esprit de son temps..... « Et pourtant ses phrases ne sont pas des cita- « tions d'auteurs connus, ce sont des phrases « qui lui appartiennent. »

Voici un échantillon d'une de ces homélies mosaïques. Il y est question de la Madeleine, la pécheresse favorite du moyen âge. Le Seigneur loue sa charité envers lui, et établit un piteux contraste entre les amoureux soins de la pauvre repentante et les négligences de son hôte qui se permet de la blâmer.

« *Plurima signa amoris* elle m'a monstré que « tu n'as faict, et comme corteise (courtoise) « envers mi estet : *nam quando intravi* en ton « ostel, j'avais les piés tout emboés ; tu onques « tant ne feis que tu les me lavasses ne feisses « laver. Mais ceste ne fait, wi (aujourd'hui), « aultre chose que mes piés laver, puis qu'elle « entra en ton ostel. *Eram totus calefactus* et « tout las, *quando intravi* en ton ostel, *neque* « *fecisti tantum* que tu me frotasse mon chief « d'un peu d'oile, pour moi asoulaigier ; *sed* « *ista non solùm* mon chief, *sed* mon chief et « mes piés elle d'un très dous oignement ra-

« freschi et réfroida. *Quando intravi domum* « *tuam*, tu ne m'acolas, ne me baisas, ne ne « dis à paines : Bien veigniez ! cette ne cessa, « wi, de mes piés baisier. *Propter quod dico et* « *volo quod scias* certainement que je li per- « doins ses péchiers, simplement et tout entiè- « rement. *Ecce* ma très douce gent, *quomodo* « *ista beata peccatrix habuit indulgentiam* de « tous ses péchiers. *Verùm si vis habere* de tes « péchiers mercit, *oportet quod facias* ensi « comme elle feist. »

La citation serait suffisante si les piquants détails de mœurs, par lesquels le bon moine du temps des Croisades explique l'état de la pauvre Madeleine, avant sa conversion, ne m'avaient paru un avant-goût, très-bien placé dans une introduction, des citations piquantes que contiendra la partie rabelaisienne de mon nouvel ouvrage. Le sermonneur nous donne, en ces termes, la triste peinture de la pécheresse abandonnée aux joies mondaines :

« *Videbitis quod esset omni genere molitiæ* « entichée et encoulpée, *ita quod de ipsa dicat* « *Beatus Lucas quod habebat septem demones* « *in corpore; tamen super omnia ipsa fuit de* « *vitio carnis* toute empulentée, et *ideo dicit* « *B. Lucas de ipsa* que estoit baude et hardie « et toute effrontée..... pour le temps que elle « estoit séculière et mondaine. *Nam* elle s'en

« aloit le col tout estendus, les cornes levées » (ces terribles hennins contre lesquels ne cessèrent de tonner les prédicateurs pendant plusieurs siècles); « et sembloit à sa manière et à « son port que non criast autre chose : — Vesci « une fole! Ves me ci! *qui habet* mestier de « moi et de mon cors?.. *sic faciunt aliquæ mi-* « *seræ quæ sunt* en mariaige, en pucelaige, en « religion, en beguignaige, *que videntur* à leurs « monstrées, à leurs vestures, à leurs manières, « à leurs port par defors, que *non clamant* « *aliud* : — Ves me ci! Ves me ci! *qui habet* « mestier de un tel cors? *Et tales sunt illæ* « *quæ sunt* hardies et effrontées, *sicut erat* « *Magdalena*, ou tans qu'elle estoit mon- « daine. »

Ces exemples n'empêchent pas qu'il faille se garder de se montrer tranchant en telle question, comme je l'ai été moi-même, je le confesse, dans la première forme de cette étude. On est obligé d'admettre que le français était alors jalousement surveillé par les autorités ecclésiastiques qui empêchèrent longtemps la traduction en langue vulgaire des Saintes Écritures, dont le populaire ne devait recevoir les enseignements que soigneusement épurés et mitigés par leurs propres mains. La vigilance à cet égard redoubla surtout à l'apparition de l'imprimerie, que l'Église jugea capable d'inon-

der la chrétienté de ces lumières qu'elle réputait si dangereuses.

Il est donc très-probable qu'en cas d'extrême hardiesse, le clergé supérieur se soit effarouché, et qu'il ait jugé prudent de faire traduire en latin quelques sermons trop vifs, pour les soustraire à la curiosité turbulente des masses; bien qu'à mon sens il lui eût été plus avantageux de défendre absolument la reproduction, en quelque langage que ce soit, de ces virulentes attaques contre l'Église et ses prélats. Mais enfin, ces traductions, destinées à servir de voiles, ont été ordonnées dans les principautés ecclésiastiques des bords du Rhin : de doubles éditions de certains sermonnaires, de Geiler de Kaisersberg, de Tauler et d'autres prêcheurs libres à outrance ont été faites, l'une en idiome vulgaire, remaniée et expurgée, l'autre en latin, où le texte est reproduit *in extenso*.

En France, le fait quoique vraisemblable est demeuré douteux; il lui manque les preuves qu'on ne peut établir que par la simultanéité de deux éditions, en langues différentes, d'un même ouvrage. Les sermons de nos prédicateurs n'ont qu'un texte, malgré de nombreuses éditions, et ce texte reste invariablement ou latin, ou français, ou macaronique. A ceux qui partagent l'opinion trop affirmative des érudits scrupuleux, nous avons en outre à offrir des

sermons ou parties de sermons presque entièrement en français, ou le latin dit de *cuisine*, celui que parlaient les moines et que nos écoliers se plaisent encore à barbariser entre eux, n'apparaît qu'à titre d'échantillons et de temps de repos : la Passion de Menot, prêchée à Tours, ses facétieuses légendes de l'Enfant prodigue et de la Madeleine, prêchées à Paris, *in famatissimo ac devotissimo conventu Fratrum Minorum Parisiensium*, sont dans ce cas. Le latin qu'on y rencontre est tout à fait au niveau du français, et ne permet pas le doute sur le choix volontaire de ce bégaiement macaronique, au moins dans ces dernières improvisations.

Mais, bien qu'il ait une importance réelle aux yeux d'une certaine classe d'érudits, ce point de forme est ici vraiment secondaire. Dans ces reliques du vieux temps, c'est au fond même, au cœur de l'œuvre, aux effluves de sentiment qui s'échappent de ses feuillets gothiques, aux indiscrétions colorées qu'ils contiennent, que je vais demander les notions vivantes de cette phase essentielle de la vie publique et privée de nos aïeux.

PREMIÈRE PARTIE

LES POLITIQUES ET LES DOGMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ OU PRÊCHAIENT LES MOINES. — LES DIVERSES RECRUES DES MONASTÈRES. — LES TROUVÈRES PRENNENT LE FROC.

La turbulente activité des moines absorbait à peu près exclusivement l'attention, dans mon premier travail sur les *Libres Prêcheurs;* les hardiesses de la chaire tombées de ces lèvres barbues remplissaient la plus grande partie de ses feuilles. Cette nouvelle étude est plus ample, plus mouvementée, plus complète; tout en conservant le rôle principal à ces révé-

lateurs des détails intimes de la vie de nc
pères, dans cette période tourmentée de nc
annales, j'ai essayé de les entourer du cadr
vivant de leur époque, et de laisser se mou
voir à leur côté les contemporains sur lesquel
s'exerçait leur énergique influence. Mon bu
a été de faire entrer cette œuvre, profondémen
remaniée, à son rang chronologique, dans l
série des tableaux de la vieille France, don
la Vie au temps des Trouvères est le premie
gradin. Or, afin de mieux disposer le lecteur
me suivre dans ce second étage du moyen âge
j'ai pensé qu'un coup d'œil à vol d'oiseau, jet
sur la société où s'ébattaient nos orateurs en
froqués, serait ici d'une pittoresque utilité.

Les enseignements de cette nouvelle phas
sociale forment avec celle où chantaient le
trouvères, où les dames de France jugeaient e
cour d'Amour, un contraste vigoureusemen
accentué. Attendons-nous à voir les tons vif
et brillants, qui dominaient au temps de Philipp
Auguste et de saint Louis, remplacés par de
couleurs tristes et rembrunies. Dans la premièr
de ces deux périodes, un état d'opulence rela-
tive permit une chaude éclosion artistique e
littéraire, une véritable renaissance d'activité
de curiosité intellectuelle et morale ; l'état d'in
sécurité et de misère permanentes, dans leque
se débattit la seconde, replongea de nouveau

la société française dans l'ignorance et la barbarie.

Dès le milieu du quatorzième siècle, les manifestations de l'esprit changent de forme : une réaction rapide s'opère contre les fantaisies joyeusement satiriques des confrères de Rutebeuf et d'Adam de la Halle, et contre les gracieux essais de moralisation entrepris par les libres parlements féminins. L'interminable supplice de l'écartèlement, auquel fut soumis le sol national, dont les princes des races royales de France et d'Angleterre s'arrachèrent, pendant plus d'un siècle, les lambeaux sanglants; les hostilités sans miséricorde et tous les crimes qu'elles traînent à leur suite avaient désolé les âmes et glacé les cœurs. Dans cette patrie des grands enthousiasmes, on semblait n'avoir conservé d'entrain que pour piller et s'entretuer.

Sur les débris des primeurs de notre civilisation, les imaginations funèbres et les affollements du désespoir prenaient racine et poussaient avec une vigueur inouïe. Des dernières années du roi Jean jusqu'au règne des derniers rejetons de Catherine de Médicis, à part quelques pâles rayons de poésie généralement frondeuse et désolée, le fanatisme incendiaire, le droit exclusif de la force dominent, et font de cette part du moyen âge l'âge vraiment noir de notre vie nationale.

Les brutalités du régime féodal que temp raient, dans les siècles précédents, tant de cha mantes aspirations, arrivent alors à noy parmi nous la première éclosion de la conscien et de la raison. Le culte de la poésie auqu tous sacrifiaient, même les princes, même l moines; la dévotion à la grâce et à la beaut qui forçait les plus farouches à grimacer courtoisie; les pittoresques interventions de féerie si naïvement mêlées aux légendes d christianisme; l'ingérence souriante de l femme dans la réglementation morale de notr race, tous ces contre-poids vivants disparais sent devant les monstruosités de la guerr ininterrompue.

Plus de ces oasis adorables où l'on allait ou blier, un moment, les inégalités féodales; plu de ces écoles de galanterie raffinée, où les ca ractères les plus indomptables venaient appren dre l'inappréciable valeur des attermoiement d'amour, oublier les fougues de l'instinct e l'exagération des appétits. Une société sombre irritée, dédaigneuse de toutes les grandeur morales de la vie, a remplacé celle qui étai inspirée, dirigée par Éléonore d'Aquitaine e Marie de Champagne.

Les châteaux, inquiets sous leur robuste cui rasse de pierre, n'abaissent plus leurs ponts-levis à l'appel des ménestrels et des chevaliers

errants. L'hospitalité opulente et délicate d'autrefois n'est plus qu'un souvenir. Les jongleurs ne courent plus le pays à la recherche de gens en fête ; les chevaliers n'errent plus isolément en quête d'aventures, de crainte de tomber dans quelque embuscade de condottieri sans foi.

On peut l'affirmer, à partir des sanglantes défaites dues à l'étourderie du triste roi Jean, il n'y a réellement plus ni trouvères ni chevaliers. Pour continuer à être indépendants, influents et respectés, les premiers ont pris le froc ; les seconds se sont faits chefs de partisans : ils louent, la plupart, à prix d'or, leurs lances et leurs vassaux aux princes qui peuvent le mieux les payer.

Que reste-t-il de nos glorieux poëtes ? La race n'en pouvait entièrement s'éteindre parmi nous ; mais que deviennent-ils pendant les deux siècles sur lesquels le pauvre roi fou est à cheval, lui et son navrant cortége de calamités ? Hélas ! ce qu'il nous reste de poëtes « se deult, gémit et se lamente » plus qu'il ne *s'esjouit*, plus qu'il ne chante.

C'est Eustache Deschamps qui assiste à la décadence nationale, un pied sur chacun des bords du fossé qui sépare les deux époques. A mesure que notre Eustache fait son œuvre, la mélancolie lui serre la gorge et assombrit sa

note. Il chante en manière de *plaint :* « Con ment Franc-Vouloir fust subjugué aux bataill de Crécy et de Poitiers. » Dans sa vigoureu satire intitulée : C'est le dit du gieu des de et la manière et contenance des joueurs q estoient à Neelle, où estoient messeigneurs Berry, de Bourgogne et plusieurs aultres », nous montre le gaspillage des oncles du rc jouant avec fureur l'or du trésor public. Da sa ballade *des Souffrances du peuple et l'Église,* il décrit l'âpre rapacité des chefs *bant* à toutes mains ; écoutez comment se con portait chacun des trois ordres de la nation :

L'un vers l'aultre desloiaument se maine,
Aux mauvais est la terre abandonnée ;
L'un ravist tout, l'aultre pert son domaine,
Peuples s'esmuet, l'eglise est subournée,
Noblesse fault (défaille) tant est mal ordonnée
Nul des trois ne s'aime ne ne se prise...

Dans la pièce allégorique, « Des exaction des grants seigneurs », il nous donne la devis des dominateurs au milieu desquels il vivait « Sà de l'argent ! Sà de l'argent ! » réponse la mentable à toute plainte, à toute doléance d *povre bestail.* Le loup, l'homme d'armes, passe l gueule béante, le poil dressé de convoitise, le vant pour la quatrième ou cinquième fois l

dîme et l'impôt, ou pillant pour son propre compte, avec son sempiternel refrain. — Hélas, dit la brebis « qui s'est agenoillée : J'ay esté quatre fois plumée, cest an-ci ; point n'ay de monnoye » ; à quoi répond le soudard :

> Jamais pitié de toy n'aroye :
> Sà de l'argent ! Sà de l'argent !

C'est Alain Chartier qui dresse, dans son *Quadriloge invectif*, l'interminable liste des lâchetés, des trahisons, des cruautés, des hontes de tous les privilégiés de France, qui semblent avoir oublié qu'ils ont une patrie à défendre, un honneur à sauver ; jamais acte d'accusation plus vibrant, plus amer, mieux étayé d'accablantes preuves. Si le poëte était isolé dans ses reproches, nul n'oserait ajouter foi à la véracité, à la navrante sincérité de cet inventaire d'opprobres. On est tenté de se récrier à mesure qu'il étale les plaies et les misères de son pays. « J'ai conclu en ma pensée, dit-il dans sa poignante désolation, que la main de Dieu est sur nous. » Car c'est ainsi que toutes les grandes cités antiques sont tombées. Écoutez la lamentable « Complainte du pauvre commun et des pauvres laboureurs de France », dont les hélas ont si longtemps retenti en vain ; le malheureux peuple pillé par tous, déchiré même par les pas-

teurs de l'Église, s'adresse à tous inutileme

Hélas! prélats et gens d'Eglise
Qui nous voyez nus, en chemise.
. . . . . .
Pour Dieu regardez nos visaiges,
Qui sont si piteux et si palles.
. . . . . .
Et qu'en hayne ne prenez pas,
Si nous crions ainsi hélas!

C'est Christine de Pisan, dite Christine Désolée, qui déclare humblement n'être qu'u « pôvre voix criant dans ce royaulme » pleurant sur les misères sans nom de patrie adoptive. En face des deux grands to billons de meurtre, Armagnacs et Bourg gnons, autour desquels gravitent d'innomb bles satellites de malheur, plus acharnés en eux que ne le sont les Anglais et les Franç la vaillante Christine, « s'accomparant a dames de la cité Sabine, pleurantes et éc velées, » admoneste ainsi les champions camps rivaux :

« Ha France! ha France! jadis si glorie royaulme, ne seras-tu pas accomparée de cy avant aux estranges nacions, là où les frè germains, cousins et parents, par faulse en et convoitise, s'entr'occient comme chiens! O toi chevalier qui viens de telle bataille,

moi, je t'en prie, quel honneur tu remportes. » Lisez de cette amante passionnée de notre pays son *Livre de la paix*, son *Livre de Chevalerie* et tant d'autres, où les conseils, dictés par le sentiment d'honneur le plus pur, s'efforcent de ramener les égarés de races princières, les criminels de *hault lignaige* et sur tous autres la grande criminelle, la reine Isabeau.

C'est encore Honoré Bonnet qui déplore les schismes causés par la pluralité des papes, et les déchirements qui viennent s'ajouter aux déchirements des guerres royales avec un acharnement plus féroce encore, si la chose est possible; car, dit-il, dans *l'Apparition de Jehan de Meung :*

> Pour toy laisse père son fils,
> Le frère son frère en péril,
> L'ami son ami mettre à mort.

C'est aussi Martial d'Auvergne, dont *les Vigiles de Charles VII* ont des strophes si mélancoliques, et Villon dont les poëmes navrants d'ironie portent le titre de *Testaments*. Ce sont enfin les terribles railleries des danses macabres dont les refrains de charniers accompagnent la ronde de la mort, effroyable danseur qui, les os contournés, la mâchoire disloquée par le rire, et l'archet dans sa main décharnée, vient invi-

ter au dernier branle et entraîner l'un apré l'autre tous les humains, depuis le pape jus qu'au pâtre, depuis la reine jusqu'à la courti sane, depuis l'enfant au sein jusqu'au vieillar décrépit. Les funèbres *pourtraits* de la danse ma cabre ornaient les marges des livres d'heures e les murs des cimetières, glaçant les âmes de leu dramatique vérité. Tantôt l'effrayante danseus enlevait à tour de rôle ses compères, comm dans les *grants danses macabres* de Bâle et d Troyes; tantôt elle prenait la parole pour célébrer avec une diabolique ironie ses funèbre exploits, comme dans les strophes d'un livre d'heures du temps de Charles VIII, dont voici la première :

Dessus ce beuf qui s'en va pas-à-pas,
Assise suis et ne le hâte pas;
Tout à mon aise je mors et aiguillonne
Les plus bruyans, sans reigle ne compas;
Soyent asseurés que ne les doubte pas.
Fussent-ils ducs ou roys portant couronne.

Citons aussi le premier dizain de la partie de *la Danse aux aveugles,* où Pierre Michaut, secrétaire du comte de Charollois qui fut le turbulent Charles le Téméraire, fait réciter ses fanfaronnades à la cruelle moissonneuse, à laquelle les chefs des peuples de ce temps-là donnaient de si hâtives récoltes.

Je suis la mort de nature ennemye
Qui tous vivans finalement consomme,
Annichilant en tous humains la vie,
Réduis en terre et en cendres tout homme.
Je suis la mort qui dure me surnomme,
Pour ce qu'il faut que maine tout à fin.
Je n'ay amy, parent, frère ou affin,
Que ne face tost rédiger en pouldre,
Et suis de Dieu à ce commise afin
Que l'on me doubte autant que tonnant pouldre.

Dans ce temps d'inégalités écrasantes, de *viletés* infinies et d'outrageantes grandeurs; à une époque où les brutalités de tant de maîtres faisaient, de la vie du menu peuple, une agonie de toutes les heures, la mort et son coup d'archet, sans choix ni privilége, sonnait aux oreilles des puissants comme les railleries du plus violent pamphlet, en même temps que les écrasés y trouvaient d'amères consolations.

Pendant que les bandes armées opéraient avec une fiévreuse rivalité la destruction des richesses matérielles, les pontifes et les prélats travaillaient à la destruction de toutes les richesses de l'intelligence, de toutes les récréations du cœur, de tous les entrains de l'esprit. C'est l'époque des imaginations sataniques, des perturbations morales, des hallucinations folles, des pratiques superstitieuses, des austérités absurdes, qui rivalisaient de démence avec les hi-

deux tours de force des fakirs de l'Hindousta
C'est le temps de l'ignorance par vanité, pre
que par principe, de la grossièreté réfléch
et dévote, du fanatisme violent et persécu
teur.

Plus de ces princes lettrés comme les hér
des romans de geste ; plus de ces nobles courto
et *grant appris*, comme le gentil héros *du d*
du Levrier, à qui son père avait fait enseign
par un clerc à écrire et à lire en *roman et en la*
tin, à bien chanter, à faire additions et chiffre
à composer « lais, contes et romans. » Plu
de ces trouvères de haut lignage : Raoul d
Coucy, Thibault de Champagne, Jehan d
Brienne, Charles d'Anjou et tant d'autres
Les grands seigneurs tiennent désormai
l'instruction pour fait de moinerie; ils l
regardent comme un stigmate de mollesse et d
lâcheté; ils se glorifient de ne savoir lire n
écrire. Même pour donner une signature, il
n'ont d'autre aide que leur épée, dont le pom
meau armorié est chargé de frapper leur scea
sur les chartes qui passent, grimoires incompris
sous leurs yeux.

La femme tant aimée, tant adulée, tant ho
norée jadis, dirai-je adorée à l'égal d'un révéla
teur familier, d'un conseiller d'intuition divine
la femme devient un objet de scandale, un
pierre d'achoppement, un complice du démon

Au lieu de continuer à l'entourer de sourires et d'hommages, on la laisse attaquer avec amertume par le prêtre qui a renoncé aux joies sereines de la famille; on la redoute, on la fuit, à moins qu'on n'en fasse un objet de grossière sensualité. La gracieuse idole de la chevalerie ne représente plus que la luxure, le péché; c'est la porte par où l'on va irrévocablement à la damnation. L'idéal de la stérilité séraphique, de la séparation absolue des sexes, ce mensonge hypocrite du mysticisme à outrance, reparaît; côte à côte avec la débauche effrénée, il tend à reprendre le dessus. Le contre-poids féminin amoindri, presque anéanti, la pitié disparaît.

Alors entrent en scène les inquisiteurs du Saint-Office, dont le but utopique est de réaliser l'uniformité des hypothèses religieuses; dont les moyens sont les impitoyables tortures, aboutissant aux supplices du bûcher, appelés Actes de foi, *Auto da fé*, et aux échafauds ardents, publiquement dressés pour détruire les esprits initiateurs qui s'obstinent à vouloir élargir la voie de la justice et de la vérité.

C'est l'époque des flagellations expiatoires qu'on s'inflige avec ostentation, processionellement par les rues, en hurlant de lugubres refrains, dont Leroux de Lincy, dans ses *Chants*

historiques français, nous a transmis de hideu échantillons :

Or avant! entre nous tuit frére,
Batons noz charoingnes bien fort ;
. . . . . .
Batons nos pis, batons no face.
. . . . . .
Allons à genoux par pénance ;
Loons Dieu, vos bras estandez,
Et en l'amour de sa souffrance
Chéons jus en croix à tous lez.

Et, dans une autre de ces fanatiques lamen ations, composées sur le même thème de *pénanc* barbare, ces fanfarons de flagellation, qui al laient demi-nus, les reins découverts, asper geant la foule du sang que faisaient jaillir le nœuds de leur discipline, s'écriaient :

Enfin de nostre pénitence
Nous fault à genoulx revenir ;
Tous mourrons, c'est la remenbrance
Qui nous fait tierce fois chéir (cheoir)
. . . . . .
Et loons Dieu à nus genoulx,
Jointes mains tenons l'escourgie (le fouet),
. . . . . .
Batons nos cha(i)rs plaines d'envie,
En démontrant signifiance
Que tous nous conviendra morir,
Et en terre en très grant witance (opprobre
No pécheresse cha(i)r pourrir.

L'Europe se couvrit de ces congrégations de fantômes voilés, nommés pénitents, qui se montraient en public couverts d'un sac noir, blanc ou gris, à capuchon en façon d'éteignoir, percé de deux trous à la hauteur des yeux. C'étaient bien les représentants de cette religion du moyen âge, que Michelet nommait la religion de la mort, en contraste avec les croyances de l'avenir et les symbolisations divines de la Grèce antique qui honorait, dans les opulentes cérémonies de son culte, les grands mystères de l'activité et de la vie.

C'est le temps où les papes imaginèrent de tarifer ouvertement les crimes, non-seulement les crimes commis, mais les habitudes criminelles permanentes et les méfaits, inavouables à notre époque, que l'on se proposait de commettre, la quittance pontificale à la main. Qui ne connaît ce scandaleux tarif permettant l'entrée du ciel à tous les misérables, souillés d'abominations, qui pouvaient en acquitter les taxes? Le viol, l'inceste, les spoliations, les meurtres, les hideux phénomènes du vice sous toutes ses formes, sont prévus et détaillés dans ce pénitentiel à prix fixe, intitulé : *Taxæ cameræ seu cancellariæ apostolicæ et sacræ penitentiariæ*. A partir de Jean XXII, qui eut le premier la bonne idée de rassembler en un promptuaire à la portée de tous, ces inimaginables documents,

chaque pontife de Rome ajouta à cette bel collection de pardons tarifés. C'était une m nière de se disputer les suffrages des fidèles, une époque où florissaient les schismes, où grand troupeau des fidèles avait plusieurs pa teurs qui s'arrachaient les rentes du purgatoi et du paradis.

Également en ce temps-là, le clergé imagin de faire le procès aux animaux, auxquels l humains avaient fini par ressembler. On l rendait complices des fléaux de la nature et d méchantes actions de l'homme; on poursuiva gravement en tribunal ecclésiastique les bête féroces, les oiseaux déprédateurs, les insecte qui s'attaquaient aux récoltes; on les condam nait aux peines canoniques : excommunications admonitions publiques, pénitences temporaire ou éternelles. On alla jusqu'à anathématiser, exorciser en pleine église, et de grand sang-froid les bêtes que l'homme avait associées à ses vi ces et celles dont il s'était servi pour attente à la sécurité d'autrui.

Ces vilaines fantaisies qu'auraient vigoureuse ment flagellées les Trouvères, prospéraient ave l'extrême misère et l'ignorance noire où croupis saient les populations. A la suite des guerre et des fléaux qu'elles maintenaient en perma nence : famines, pestes, dispersions violentes incendies régionales, invasions d'animaux féro

ces, plaies sans noms et sans bornes, la conscience publique s'atrophiait d'une façon lamentable. Nombre de travailleurs se faisaient soudards et voleurs, pour n'être pas battus et volés eux-mêmes. Le désespoir changeait les honnêtes gens en bandits, et les femmes honnêtes en prostituées. Lisez cette page du *Journal de Paris*, écrite dans les dernières années du roi Charles VI :

« Souvent on s'en plaignoit aux seigneurs des maux que faisoient leurs gens d'armes, pires que Sarrazins ; mais ils ne s'en faisoient que mocquer ou rire, et faisoient leurs gens pis trop que devant, dont le plus des laboureurs cessèrent de labourer, et furent comme désespérez, et laissèrent femmes et enfants, en disant l'ung à l'aultre : — Que ferons-nous ? Mettons tout en la main du deable ; ne nous chault que nous devenions, autant vault faire du pis qu'on peult comme du mieux... Et pour ce faisons du pis que nous pourrons. Aussi bien ne nous peust-on que tuer ou que pendre ; car par le faulx gouvernement des traistres gouverneurs, il nous fault renyer femmes et enfants, et fouir aux bois comme bestes esgarées. »

L'abrutissement était si complet, que les masses acceptaient avec une lamentable crédulité toutes les inventions dégradantes, toutes les notions mensongères, toutes les sottises

dont les trompeurs de haute puissance, de hau dignité, jugeaient utile de remplir ces pauvr cerveaux malades et affolés.

A cette diabolique période de notre vie n tionale correspond l'invention des titres exag rés par l'orgueil : les rois se font nomm Majesté, les princes Altesse; l'Apostole Rome devient Sainteté, les prélats devienne Grandeur, Éminence, Révérence. Les distin tions nobiliaires cessent de correspondre a possessions des hautes charges, au gouvern ment réel des groupes de populations et des fra ments du territoire : les dignités ne représente plus le devoir mais le droit, l'abus du droit. L princes du clergé suivent la mode, et n'acce tent de leurs charges que les honneurs et l rentes; ils entassent à qui mieux mieux, da leurs mains, sous le nom singulier de bénéfic les évêchés, les abbayes et toutes les ferm d'Église si opulemment rétribuées, dont ils r pudient les obligations et les travaux, n'en pr nant que les joies et les revenus calculés bon or sonnant.

On voit alors des prélats de tout âge, pa venus à ces hautes dignités sans trop en avo conscience et presque par hérédité. Ces étra ges pasteurs, s'ils ne tiennent pas une cour ten porelle à l'exemple des princes évêques d bords du Rhin, dissipent à la cour des rois l

dotations des diocèses et des fondations pieuses, destinées par leurs auteurs à abriter les cœurs timides ou désillusionnés, à héberger les voyageurs, à recueillir les malades, à servir d'asile à la prière et à la pensée. Et tout cela se fait le front levé, officiellement, comme on dit aujourd'hui.

Rares et humbles sont les quelques voix qui osent encore se faire entendre et protester ; le peu de contradicteurs qui murmurent s'abritent avec soin sous le blason d'un patron puissant, dont l'intérêt direct n'est pas en cause. Les délibérations des États Généraux, si rarement convoqués, se nomment piteusement elles-mêmes doléances, comme les geignements des estropiés. Les seules exceptions à cette soumission hébétée sortaient des monastères; car les monastères, qui ne ressemblaient déjà plus à ceux du premier moyen âge et ne contenaient plus qu'exceptionnellement des reclus sédentaires, étaient loin d'avoir rien de commun avec ceux qui, à partir de la fin du seizième siècle, s'étaient soumis aux caprices de Rome, sans retour et sans condition, pour conserver leur grasse sécurité.

On se tromperait fort si l'on croyait à ce mensonge historique de la parfaite orthodoxie des anciens moines; la distinction des ordres monastiques en autant de *religions* qu'on y

comptait d'uniformes est loin d'être une sim ple classification nominale. Un mot sur la façc dont se recrutaient les populations unisexue les de ces singulières cités nous aidera à com prendre comment la liberté des interprétatior se perpétua dans leur sein, les préservant d communisme des richesses spirituelles, de (nivellement de la pensée, que Rome essai encore de réaliser dans la société moderne.

Multiples étaient les causes qui peuplaier ces ports de refuge, ces groupes séparés d monde profane, dont on ne retrouve les typ que dans les religions mères de l'Inde, du Th bet et de la Chine; nombreux étaient les mc biles de ces appétits de retraite, de ce besoi d'abri inviolé. Laissons de côté, comme étar à peu près les seuls genres de vocation qui peu plent encore les couvents modernes, le besoi de somnolence oisive, de béatitude anticipée la sensualité relative et l'asservissement régu lier de la faim, dont les vastes cuisines de monastères ont toujours fait un attrait de pre mier ordre aux yeux des indolents et de affamés. Cette amorce puissante de l'appétit es spirituellement dépeinte dans ce tableau savou reux, que j'extrais de l'*Histoire des Françai des divers états au XIVe siècle*. Alexis Montei parle d'un pauvre diable aux abois qui ne sai plus à quel saint se vouer :

« J'allais me promener quelquefois, dit notre homme à la grande faim, au jardin des Cordeliers. Un jour, un peu avant l'heure de sexte, je sentis une soupe aux choux verts dont on remplissait les écuelles de la communauté. — Oh ! qu'elle est bonne ! m'écriai-je.... Dans l'instant même je vois une belle écuelle remplie de soupe, couronnée d'un comble de choux verts, passer à travers la grille de la fenêtre : — C'est le couvent des Frères qui vous l'offre. Je n'avais pas déjeuné, je ne me fis guère presser. Pendant que je la mangeais, le bon Frère qui venait de me faire cette politesse, m'ayant considéré de la tête aux pieds, me dit : — Si vous la trouvez bonne, il ne tient qu'à vous d'en manger ici, tous les jours, une pareille, souvent même une meilleure ».

Et voilà le pauvre diable subitement illuminé du Saint-Esprit.

Venons au recrutement utile, aux vocations plus sérieusement motivées. Le couvent ouvrait autrefois ses portes à de plus nobles aspirations que celle de la soupe aux choux ; y entraient les opprimés, heureux de racheter la possession d'eux-mêmes par l'abandon de quelques heures à une règlementation commune à tous leurs nouveaux frères ; les dédaignés, que la prise d'habit rendait égaux aux privilégiés de la société laïque ; les isolés, dont

la personnalité impuissante retrouvait la fo
au sein de ces associations actives, qui l
assuraient des collaborateurs dévoués partout
le sort les transporterait ; les désolés trahis
leurs passions ; les repentants fuyant le théâ
de leurs erreurs ou de leurs crimes, avec l'
poir de retrouver à l'ombre du cloître le cal
des sens et l'oubli de leurs remords.

Ces fortes murailles, rendues imprenab
par la vénération populaire, attiraient aussi
ambitieux, désireux d'utiliser au profit de le
projets ces coteries influentes, si bien dot
par les puissances terrestres, si bien gard
par les puissances du ciel. C'étaient autant
châteaux-forts, à l'abri desquels venaient p
parer leurs batteries les coryphées du fanatisn
qui se vouaient par tempérament à la fougue
besogne d'entraîner leurs semblables dans
voies de l'hallucination, où ils s'étaient e
mêmes engagés.

S'y réfugiaient, surtout, les rêveurs,
mystiques, les âmes sentimentales et les cœ
tendres qui ne pouvaient, sans s'exposer a
railleries du profane, caresser leur chim
favorite, ni cultiver devant tous leur idéal p
féré ; les esprits avides de savoir, attirés là
les précieuses *librairies* de ces établissemen
qui seuls étaient largement pourvus des r
sources de l'intelligence ; les délicats enfin,

fatigués de la banalité vulgaire, qui fuyaient le spectacle des luttes sanglantes et des brutalités de toute sorte dont les sociétés d'alors étaient si profondément bouleversées. Les reclus de cette dernière catégorie remontaient à l'agonie du vieux monde romain, à l'époque des incessantes invasions; ce qu'ils venaient chercher dans ces lieux de refuge était moins des austérités et des exercices de pénitence, que des rafraîchissements de l'âme et des consolations.

Deux types historiques de ces asiles édifiés dans des conditions de bien-être propres à cicatriser les blessures faites par les durs coudoiements des foules barbares, se présentent sous ma plume. Vers le milieu du sixième siècle, le patricien Cassiodore, las de la lutte à laquelle il avait été activement mêlé sous les rois Théodoric et Athalaric, se choisit pour lui et ses compagnons fatigués une retraite dont la splendeur a quelque rapport avec celle de la célèbre abbaye de Thélème, que le père de Pantagruel avait destinée à frère Jean des Entommeures.

Toute une vallée plantureuse de la Calabre fut séparée du monde par un enmuraillement de roches entassées et cimentées à merveille ; là se trouvaient vastes champs à couvrir de moissons, jardins, vergers, torrents poissonneux, cloîtres profonds, logettes de

marbre abritées sous des bouquets de b
livres nombreux, oratoires solitaires p
l'étude et la méditation, ateliers bien out
pour le travail des mains. Tout était ré
pour les commodités de l'âme et du corps, p
les exercices de la vie et de la pensée, t
jusqu'à des thermes de briques émaillées, p
le bain dont l'usage était une des nécessité
la société romaine.

Ce fut aussi un profond dégoût du bart
qui saisit la délicate jeune femme que le has
du butin avait ajoutée au harem du roi (
taire. Non plus que celle de Cassiodore
retraite de la reine Radegonde, à Poitiers,
ressemblait à un lieu d'absolu renoncemen
d'ascétique contrainte. Le poëte Venantius F
tunatus, qu'un lien tout spirituel, une am
vive unissait à la belle recluse, venait assi
aux récréations intellectuelles de ce cloître
gant, « sous les entes fleuries du verger ».
passait des saisons, des années entières, ret
par les charmes de cette gracieuse compag
de nonnes royales, toujours choyé et bienve
célébrant en vers les anniversaires intime
la reine abbesse, échangeant contre les fri
dises de la table et du cœur, les consolati
aimables et les épîtres cordialement assais
nées.

Ces mélancoliques cloîtrés joignaient na

rellement leurs efforts aux efforts de ceux qui avaient choisi la vie de couvent, par amour de l'étude et par aspiration à la perfectibilité ; ils s'élançaient d'un même bond à la recherche des vérités, dont la jalouse orthodoxie leur eût rendu l'enquête si difficile au milieu des séculiers. Tout nous apprend en effet que ces monastères primitifs, et la plupart de ceux dont les hardiesses vont nous occuper, étaient, jusqu'à l'avénement de la Réforme, autant d'écoles variées de philosophie extatique, d'utopies rêvées dans un sens supérieur, plus ou moins libres, sortes de Républiques de Platon, de Cités du Soleil de Campanella, où s'interprétaient les textes saints et les dogmes, avec des écarts d'imagination dont plusieurs seraient aux yeux du Vatican moderne de belles et bonnes hérésies.

L'autorité des papes, la valeur de certaines pratiques recommandées par eux, l'efficacité absolue de la confession auriculaire, les conditions de la vie éternelle, l'immaculée conception de Marie et jusqu'à la divinité de Jésus, étaient vivement discutées dans ces villes libres de la société chrétienne. L'isolement, qui faisait des témérités spirituelles des moines autant de mystères, auxquels le vulgaire n'était pas initié, protégeait les libertés de la recherche à son aurore, et les rendait à peu près

illimitées dans l'enceinte des cénacles mon
tiques. Si dans ces lieux murés d'où la fo
était exclue, tout ne s'écrivait pas, tout
disait; la fréquence des réformes opérées da
les couvents indique assez le bouillonneme
des idées qui y fermentaient. Encore n'int
venait-on qu'au moment où les dissiden
avec la foi commune étaient avérées; or, ri
n'était plus difficile que d'en saisir positi
ment la preuve, comme le montrent les dif
rentes instructions entamées à ce sujet.

Arnoldus, cité par Pic de la Mirandole,
propos de la résistance de Savonarole à lais
fondre son couvent de Saint-Marc dans
autres communautés des dominicains, affir
nettement que les moines ne sont tenus d'ob
à l'autorité de Rome que « si l'injonction po
tificale est conforme aux constitutions de l'O
dre auquel ils appartiennent ». Ægidius affir
également, dans son *Liber Sententiarum*, qu'
ne doit pas obéir au pape « s'il ordonne d
actes contraires à la règle qu'on professe
Savonarole va plus loin : « Quand le pouv
ecclésiastique est corrompu, dit-il, il fa
s'adresser au Christ qui est la cause premiè
et lui dire : — C'est toi qui es mon confesseu
toi mon évêque et mon pape! » Toute
rébellion des Réformés est dans ces paroles.

Dans une visite que fit, en 1121, Pierre

Vénérable, général de l'Ordre de Citeaux, à un couvent de son Ordre en Bourgogne, il se vit hardiment contredit par les moines, au moment où, se promenant sous les longues arcades du cloître avec le prieur, ils parlaient entre eux de la divinité de Jésus-Christ. Ces derniers lui déclarèrent « qu'on ne trouvait nulle part clairement démontrée par les Écritures que le Christ fût Dieu ». Le prudent abbé, dit M. Hauréau, à qui j'emprunte ce fait considérable, fit semblant de ne pas avoir bien entendu. Quelque temps après, il écrivait au prieur de Saint-Jean, « son frère et son fils en Dieu », qu'il voyait, dans cette opinion, « amour de l'étude et zèle de savoir, plutôt que manque de foi, et dans ses religieux, des lettrés plutôt que des sceptiques »; et l'affaire en resta là.

Abailard se révoltait, dans le même siècle, lui et ses religieux du Paraclet, contre l'appétit de vengeance attribué à la Divinité; il protestait contre les macérations destinées à la fléchir, contre la damnation des sociétés antiques et celle des enfants morts sans baptême. Qui ne connaît la sainte horreur manifestée par saint Bernard contre la prétention des papes à l'infaillibilité et leur croyance à la conception immaculée de Marie? De leur côté, les Frères de Saint-Dominique ne cessaient de déclamer

contre cette dernière opinion. On n'en finirai pas si l'on voulait énumérer les divergence: des Ordres entre eux et avec la foi romaine.

Au moment où nous prenons les moines tout cela s'était classé et accentué; les libre: interprétations avaient pénétré dans le programme théologique de chaque Ordre, se partageant en quelque sorte les divers monastère: où l'on « entrait en religion ». L'avénemen des Frères de la corde, destinés à une vie active, fut un fait considérable; sans trop s'en rendre compte, l'Église avait donné aux fidè les des alliés qui ne devaient pas tarder à se retourner contre elle, ou au moins contre le: princes des prêtres du christianisme.

De par leur règle, ces derniers venus des gens de froc durent demander leur salaire à l'aumône; ils furent tout naturellement mêlé: aux agitations du peuple et de la bourgeoisie, qui tenaient toujours à leur disposition une part de leurs provisions et une couchette de leur logis. La principale mission de ces mendiants par devoir fut de remplacer, dans la chaire, le: prêtres séculiers qui abandonnaient à qui la voulait prendre cette part majeure de leur service. Les doyens, les *provoires*, les évêque: louaient généralement, nous l'avons vu dans la *Vie au temps des Trouvères*, le droit de prêche les Avents et les Carêmes dans les paroisse:

d'un bailliage et même d'un comté entier. Peu à peu les Frères Mineurs de Saint-François et les Frères Prêcheurs de Saint-Dominique s'emparèrent de ces grandes tribunes du moyen âge. Ils se répandirent hors de leurs couvents, sermonnant et mendiant, confessant et distribuant les sacrements de l'Église.

Ils devinrent si influents, qu'ils excitèrent la jalousie des prêtres de l'ordinaire, dont ils rognaient le casuel, les quêtes et les legs; mais c'était trop tard pour y remédier. Alors on vit ces frocards au langage peu châtié, riche d'onomatopées populaires, à la voix narquoise, nasale, aimant les expressions de haute saveur, s'emparer presque exclusivement de l'attention des masses.

Protégé par le pape contre les princes temporels, par les rois et grands seigneurs contre les rancunes des princes du clergé, le moine se fit l'avocat des causes bruyantes. Avec quelques textes, on pourrait dire prétextes, tirés des livres saints et passionnément commentés, il flagella à son aise les puissants qui gênaient sa route. Pendant les siècles où nous allons l'étudier, rien ne fut à l'abri de ses réprimandes et de ses sarcasmes. Il ne négligea rien pour intéresser son auditoire: fables ingénieuses, pantomimes bizarres, contes grivois, légendes dramatisées. Leurs sermons étaient

pour le peuple un répertoire inépuisabl d'émotions tour à tour comiques et tragique du plus vivant effet. Aussi le moine faisait-i du peuple ce qu'il voulait, dans cette sombr époque où le cliquetis des armes l'emportai sur le bruit paisible des métiers.

L'ardente parole de ces prêcheurs nomades avait les brutalités de la lance des chevalier errants qui, longtemps, allèrent à la recherch des cas de justice sommaire à rendre; pas plu que leurs devanciers de la chevalerie, ils n'attaquaient les puissants à armes émoussées.

« — Il est constant, dit Guillaume Pepin *(de Destructione Ninivæ)*, que l'origine des rois, des empereurs et des princes vient du diable, *ortum habuit à diabolo* ». Robert Messier n'a pas une meilleure opinion des princes des prêtres : « — Nos prélats sont si gourmands, s'écrie-t-il, qu'ils ressemblent aux champignons; ils n'amendent que par le ventre ». Et ailleurs : « — Nos évêques ne rendent de son qu'à la façon de la cornemuse, lorsque leur panse est gonflée ». Ces traits d'une ironie cruelle fourmillent dans l'arsenal des sermonnaires.

Jugez de l'immense effet que produisaient sur l'auditoire de Michel Menot des sorties de ce genre : « Messieurs du Parlement ont la plus belle rose (faisant allusion à la rosace rouge de

la façade du Palais); mais cette rose a été teinte du sang des pauvres criant et pleurant après eux ». Ou bien encore : « Aujourd'hui, Messieurs de la Justice portent de longues et belles robes, et leurs femmes marchent vêtues comme princesses. Ah ! si leurs vêtements étoient mis sous le pressoir, le sang des pauvres en découleroit ! ». Aucune des dignités, aucune des puissances et des grandeurs de la terre n'étaient ménagées davantage, lorsqu'elles passaient sous l'improvisation audacieuse de ces bons compagnons.

Rien donc de surprenant à ce que les Trouvères ou leurs successeurs, dont les lais, les sirventes et les fabliaux ne réussissaient plus à se faire écouter dans ce milieu féroce, aient suivi l'exemple de l'auteur de la *Bible Guiot* et celui de Jehan de Condé en se métamorphosant en moines prêcheurs. C'était la même vie errante, moins les instruments de fête et leurs joyeux répertoires; le même accueil les attendait au foyer domestique, avec l'autorité de la foi en plus. En changeant d'habit, ils apportèrent la verve piquante de leur esprit et la vigueur de leur critique aux Frères de la corde qui, eux-mêmes, se transformèrent et gagnèrent un surcroît de vie, au courant de cette turbulente invasion.

Pour bien saisir la véritable physionomie

des vieux siècles, je l'ai déjà déclaré, je m'adresse aux indiscrets autorisés de chaque époque, je consulte ceux qui ont vécu le plus intimement dans la familiarité des populations. Si j'ai demandé aux trouvères, aux ménestrels et aux jongleurs mes meilleurs renseignements sur les contemporains des Croisades; si j'en ai agi de même avec les dames des Cours d'Amour, c'est encore par le même désir d'obtenir la vérité historique, et afin d'avoir le ton le plus exact, le plus local de cette nouvelle peinture de mœurs, que j'ai été amené à consulter les moines prêcheurs, qui leur succédèrent en influence et en popularité.

CHAPITRE II

Les moines aux prises avec les princes temporels. — Les cornes de la reine Isabeau. — Ruses de Louis XI. — Charles VIII a Florence. — Le divorce de Louis XII. — Dévotions de Henri III.

La liberté de laisser parler sa conscience en face des rois, de rendre la bride à sa pensée, de la revêtir, en leur parlant, de toutes les formes fougueuses et mordantes qui s'offrent à l'improvisation, ne passe pas pour avoir été une des originalités de ces vieux siècles que la tradition nous présente écrasés et soumis jusqu'à l'annihilement de la dignité humaine. Nous allons le constater cependant, ces dieux de la terre, qui traitaient d'égal à égal avec les divinités célestes, trouvaient de sérieux contradicteurs dans les orateurs de monastères.

Pour mieux apprécier le courage de cette éloquence oubliée, cherchons un point de comparaison entre ces prêcheurs et leurs confrères plus rapprochés de nous. Plaçons-nous au pied de la chaire de Versailles, au temps où Louis XIV daignait écouter les pompeuses homélies de Bossuet et de ses émules, si soigneusement châtiées et épurées, si largement fardées de formules de respect, presque d'adoration. Supposons qu'à la place de la tête si bien peignée, penchée et béate, d'un de ces sermonneurs de cour, guilloché de dentelles, dont la voix onctueuse savait éviter avec tant d'art le mauvais goût des personnalités, ait apparu inopinément le masque grotesque d'un de nos rudes moines du temps de Charles VI et de Louis XI, surgissant du froc, sans rabat ni linge, véritable épouvantail au crâne nu, à peine cerclé d'une broussaille de poils, à l'œil gaulois, peu fait aux adoucissements serviles, aux mains brunes, aux gestes violents.

Le voilà dominant la Cour de France, ce paysan de la foi ; il regarde sans trouble toutes ces élégances, tous ces émerveillements. Puis tournant sa barbe inculte vers le Roi-Soleil, et contemplant sans sourciller ce pivot de tant de gloire, habitué à confisquer avec une majesté sereine les droits, les libertés, les biens et jusqu'aux femmes des autres, notre men-

diant, que son zèle a rendu cynique, s'exprime ainsi :

« O Roi qui taillez votre splendeur dans la chair de votre peuple, voulez-vous savoir quel est votre lot dans l'opinion des hommes ? Quittez pour une heure vos courtisans, vos complaisants de débauche, *vestri lenones et ruffiani*, ces chiens qui lèchent vos plaies, *canes lingentes vulnera*, ces adulateurs qui, pour être bien en cour, applaudissent à vos royales turpitudes (Guil. Pepin, *Exp. Evang. quadrag.)*. Cachez votre rang sous des habits plus simples, et parcourez les rues de Paris, de cette grande cité que vous n'aimez guère, vous y apprendrez ce que l'on pense de vous *(Jacques Legrand à Isabeau de Bavière)*. Vous qui prenez le titre de Roi Très-Chrétien, vous insultez chaque jour aux lois chrétiennes, robant et foulant l'humanité.

« Vous qui vous dites seul chargé de faire respecter les lois sociales, vous êtes ouvertement fornicateur et adultère !... Non-seulement vous prenez les femmes à leurs maris ; mais s'il s'en trouve, par hasard, un de ces derniers qui ne se montre pas heureux de voir sa maison changée en lupanar, et sa femme assimilée aux courtisanes « *quœ ad bordelum vadunt* » (Jehan Raulin, *de Sancta Magdalena*), vous l'exilez et le chassez de votre présence. Voilà

ce que vous entendrez dire de vous, ô Rc
Vous vous entendrez vouer à trente millio
de diables par le menu populaire, et certes,
ne sera pas moi qui y contredirai, à moins q
vous ne songiez à mettre fin à un pareil cor
merce, *tali negotio* ».

Quelle tempête de colère aurait retenti da
la chapelle dorée! Quels aboiements de c
chiens de cour, accusés de lécher les plai
du monarque ! Le Roi lui-même n'eût-il p
pensé qu'on attaquait Dieu dans sa person
sacrée ! Le fameux exorde du Père Bridain
ce classique chef-d'œuvre de témérité, eût pa
bien fade à côté de cette terrible franchise.
n'est pas douteux que le moine coupable d'
tel accès de sincérité eût disparu pour toujou
dans quelque oubliette de couvent.

Ces élans de la conscience étaient loin d'êt
des raretés à l'époque qui nous occupe. Si l'
a la curiosité d'ouvrir les gothiques recue
intitulés : *Opus quadragesimale*, *Sermones*
Sanctis, *Lectiones in Adventu*, *Opus aureu*
Expositio in Evang. quadrages., *Episto*
aureæ, etc., on reconnaîtra avec surprise, da
ces manuels oratoires des moines, une liber
de langage, une hardiesse de critique, une ver
d'expressions, dont les orateurs des tribun
politiques peuvent à peine donner une idé

N'attendant généralement des pouvoirs mo

dains ni rétributions ni dignités; assurés de retrouver dans leur monastère un asile inviolable et le nécessaire de l'existence, ces maîtres de la protestation chrétienne prodiguaient leur censure à tous les rangs de la société. Ils frondaient, avec une fantaisie souvent cynique, les mœurs, les occupations, les modes et les passions de leurs contemporains, exactement comme s'ils eussent été étrangers à toutes ces choses, à toutes ces joies, à toutes ces tentations. Ce détachement n'était pas absolument vrai; au moins n'en prenaient-ils leur part que par boutades et fort irrégulièrement.

Ne nous étonnons donc pas si les bizarres recueils dus aux soudards capricieux de la foi populaire ont conservé tant d'attrait pour les curieux et les érudits. Tout le monde ne se contente pas des on-dit des historiens; ceux-ci d'ailleurs laissent à peine tomber de leur plume deux ou trois noms de ces meneurs des foules, dont la race est depuis longtemps éteinte. Grâce aux débris de leurs sermons parvenus jusqu'à nous, nous pouvons doser les abus, les misères et les vices de ces temps qu'ils nous peignent sans réserve et sans voile; nous pouvons étudier les émotions de la vie publique de ces générations disparues, toucher du doigt les plaies vives de ces agglomérations humaines si terriblement surexcitées.

Les moines avaient, nous l'avons dit, monopole de l'éloquence active ; leur habit d'aborder la chaire les créait intermédiai directs, arbitres naturels de toutes les disc sions d'autrefois. Aussi rencontre-t-on d chacun des grands émois de l'Europe ch tienne un de ces ardents agitateurs qui aig saient leurs armes dans le silence des cloître l'abri des intimidations profanes.

Aux désastreuses époques de nos annal quand la société semble prête à s'abîmer d les discordes sanglantes ; lorsque les dilapi tions des tuteurs héréditaires des peuples réd sent au désespoir les provinces ruinées, ce s ces mendiants aux têtes chauves qui jettent a puissants débordés l'anathème du derviche *Orientales :*

Ombre du padischah, qui de Dieu même est l'omb
Tu n'es qu'un chien et qu'un maudit !

Sous le règne lamentable de Charles VI, orgies de la cour et les déprédations des pri ces apanagés furent souvent interrompues p ces terribles improbations, dont les plus hu bles diminutifs eussent coûté la vie à des p sonnages que le froc n'eût pas sauvegardés. 1405, le célèbre Jacques Legrand, auteur *Sophologium* ou *Livre des bonnes mœu*

imprimé en 1470, ose stigmatiser publiquement la reine Isabeau qui entrait dans l'église la tête superbement chargée de hennins élevés, la poitrine nue à l'excès, *discoperta usque ad ombilicum*, et foulant la dalle du saint lieu avec des souliers « à becs de deux pieds de long ». Le moine indigné interrompt la paraphrase du texte évangélique, et se tournant vers elle :

« O folle Reine, s'écrie-t-il, abaissez les cornes de vos hennins, recouvrez votre chair provocatrice; quittez pour un instant vos ornements royaux, et, mêlée sous des habits ordinaires aux bonnes gens des rues de Paris, écoutez ce qu'on dit de la Cour. Vous saurez ce qu'on pense de vous. »

La hautaine Isabeau blémissait de honte et de colère sous la parole de cet agresseur aux pieds nus. Sans s'inquiéter des menaces et du furieux cliquetis d'armes qui partaient de l'entourage royal, celui-ci continuait à foudroyer la souveraine. La montrant du doigt à l'assistance, il lui reprochait « de faire régner à sa Cour dame Vénus accompagnée de ses suivantes inséparables, la Gourmandise, la Luxure et la Crapule ». Les chevaliers du cortége et les hommes d'armes du duc d'Orléans, désigné lui aussi à la vindicte publique, auraient fait sur-le-champ justice de l'audacieux prédicateur, si

l'assentiment enthousiaste des auditeurs r
l'eût protégé.

Charles VI, qui se trouvait momentanémei
en raison, eut la curiosité de juger par lu
même la témérité de Jacques Legrand ;
voulut l'entendre prêcher dans la chapelle d
l'hôtel de Saint-Paul, le jour de la Pentecôt
Malgré les murmures de l'entourage de la Cou
dont la présence du roi avait peine à conten
la fureur, le moine sans peur reprit, avec u
redoublement de franchise, le thème irréve
rencieux qui avait si fort irrité la reine et l
courtisans. Le bras tendu vers le duc d'Oı
léans, qui affectait de sourire, il accusa haut
ment de la misère publique ce prince qu'
nomma le *Maudit des peuples*. Il insista sur s
complicité avec Isabeau, sur « ses déportemen
qui soulevaient la publique clameur », sur l
ruine des finances, sur le pillage général ; (
termina en prédisant « qu'à moins d'un
prompte et complète réparation, le royaum
épuisé tomberait entre les mains d'une rac
étrangère ».

Le pauvre roi sut grand gré à l'intrépid
frondeur d'un pareil sermon ; il déclara
reconnaître la parole même de Dieu, et prit d
belles résolutions de réforme. Le retour de s
folie, retour provoqué peut-être, lui fit tou
oublier.

Ces appels directs au mépris des princes et de leurs partisans retentissent chaque jour pendant ce triste règne. Le cordelier Jehan Petit, le carme Eustache de Pavilly, Thomas Connecte ne cessaient de dénoncer à leurs auditeurs du parvis de Notre-Dame et de la place Maubert la mauvaise conduite de la reine et de ses femmes, la rapacité de ses parents et familiers, les tristes exemples donnés au dauphin, les désordres des seigneurs et leurs trahisons. Ces voix fougueuses semblaient justifier d'avance les sanglantes représailles du boucher Caboche et de sa bande d'*écorcheurs*, dont l'ambition de Jean sans Peur allait se faire des instruments.

Quelques années plus tard, Jehan Petit ne craignit pas de faire revivre la doctrine de saint Thomas d'Aquin sur le régicide, doctrine ultramontaine que devait raviver le fanatisme des prédicateurs de la Ligue. Pour absoudre le duc de Bourgogne du meurtre du duc d'Orléans, le hardi cordelier soutint que « c'est droit, raison et équité d'occire un tyran, voire par aguets et épiements ». A quoi Juvénal des Ursins ajoute *(Histoire de Charles VI)* « laquelle doctrine sembloit bien estrange à aulcunes gens notables et clercs, mais n'y eust si hardy qui en eust osé parler ».

On lit, dans la Chronique du Religieux de

Saint-Denis, une harangue à la fois éconon que et politique d'Eustache de Pavilly. carme, indigné des déprédations qui appa vrissaient l'État, signale par leurs noms to les grands officiers de la Couronne qui, pro tant de la folie du malheureux roi « ma geoient et desroboient le Roy et le royaulm acquéroient riches possessions, bâtissoie chasteaux et grands maisons aux despens peuple. » L'orateur appuie ses accusations chiffres qui montrent que les affaires temp relles lui étaient très-familières, et qu'il eût fai de nos jours, un bon rapporteur du budget. conclut à l'annulation de tous dons et pe sions, même des pensions des princes; à déchéance, avec séquestration de leurs bien de tous les fonctionnaires qu'il signale; à réduction des offices et à l'entrée au conse d'un certain nombre « de saiges homm adjoincts, par bonne et valable élection, à ceu du lignaige du Roy ».

« De rechef, dit à ce sujet Juvénal d Ursins, le carme de Pavilly fait une propos tion à Saint-Paul, devant la Royne, Monse gneur le Dauphin et aultres seigneurs. Et prei sa matière sur une fiction d'un jardin où il avoit de belles fleurs et herbettes, et aussi il croissoit des orties et plusieurs herbes inutile qui empeschoient les bonnes herbes de fructi

fier, et pour ce les falloit sarcler, oster et nectoyer. Et que, au jardin du Roy et de la Royne y avoit de très mauvaises herbes et périlleuses; c'est à sçavoir quelques serviteurs et servantes qu'il falloit sarcler et oster, afin que le demourant en valut mieux...

« Les mauvaises herbes furent ostées des jardins du Roy et de la Royne, c'est à sçavoir le duc de Bavière frère de la Royne, et feut mis en une tour devant le Louvre, et plusieurs autres officiers, les uns mis au Chastelet et les autres à la Conciergerie du Palais, et y en avoit de clercs qui furent rendus à l'évesque. Et si print-on environ quatorze ou quinze dames que damoyselles de l'hostel de la Royne, lesquelles furent menées en la Conciergerie du Palais, comme en prison. »

Sous le redoutable Louis XI, qui ne plaisantait guère avec les conseillers importuns, à quelque rang qu'ils appartinssent, un simple cordelier osa lutter avec le vindicatif monarque, sans redouter la colère de celui qui mettait les prélats dont il avait à se plaindre dans ces cages de fer, desquelles Comines nous a laissé une si poignante description. J'emprunte à la *Chronique scandaleuse* attribuée à Jehan de Troyes, greffier de l'hôtel de ville de Paris, le passage suivant qui montre à quel point l'incessante intervention des prêcheurs dans

les affaires politiques était appréciée du
ple. Le cordelier désigné ici se nom
Anthoine Fradin.

« En ladicte année 1478 vint à Paris un
delier natif de Ville-Franche en Beaujo
pour prescher, et illec blasmer les vices..
si blasma tous les estats, et si prescha d
justice du gouvernement du Roy, des pri
et seigneurs de ce royaulme, et que Dieu e
mal servy, et qu'il avoit autour de luy des
viteurs qui luy estoient traistres, et que s'i
les mettoit dehors qu'ils le detruiroient e
royaulme aussi. Desquelles choses en vin
nouvelles au Roy, parquoy ordonna qu'on
deffendist prescher. Et par cette cause vi
Paris maistre Olivier le Dain, barbier du F
pour lui faire défense de prescher. »

Cette royale intervention déplut au po
laire « qui s'estoit rendu enclin à le su
et ouyr ses paroles et prédications ». Des gr
pes d'hommes et de femmes s'organisè
pour veiller, jour et nuit, dans le couvent c
se tenait, afin que « nul ne luy feist aul
opprobre ». Le chroniqueur ajoute que l'é
tion fut telle, que « plusieurs femmes se g
nyssoient de pierres, cendres, coustea
mucés et aultres ferrements et bastons, p
frapper ceulx qui luy vouldroient nuyre
empescher sa dicte prédication ; et luy disoi

qu'il n'eust point de paour, et qu'ils mourroient avant qu'esclandre luy advinst. »

Ainsi le peuple, qui faisait des pasquils sur l'emprisonnement du cardinal La Balue et de Guillaume de Darancourt, évêque de Verdun, se fâchait quand on voulait imposer silence à un simple moine. Louis XI jugea prudent d'expliquer qu'il n'avait voulu « faire aucun opprobre » à frère Fradin, mais seulement lui envoyer « aulcuns de ses conseillers, pour l'interroguer sur aulcunes choses et matières secrètes, dont il en vouloit sçavoir la vérité. » En dépit de cette belle assurance, dès que l'enthousiasme populaire fut un peu refroidi, le cordelier trop instruit des mystères d'État reçut le lundi 1er juin de ladite année « l'ordre d'avoir à vuyder incontinent et sans arrêter du royaulme : ce qu'il fist, et vuyda, le lendemain qui fut mardi, de laditte ville de Paris ».

A la fin de ce même quinzième siècle, Florence vit naître, dans un couvent de Dominicains, un de ces hommes incendiés par le zèle du bien public, prêts à donner leur vie pour l'idéal d'équité, de liberté, d'égalité fraternelle, que leur âme a lentement conçu dans les *aparte* de la méditation. Jérôme Savonarole, prieur des Frères Prêcheurs du couvent de Saint-Marc, vivait à cette époque singulière, où l'Italie savante semblait disposée à revenir aux tradi-

tions mythologiques de la Grèce, eniv
qu'elle était par les trésors de littérature ar
que retrouvés, que l'imprimerie à son aur
multipliait sous les yeux des érudits.

C'était le temps où le brillant cardinal Ben
conseillait à Sadolet de ne pas se gâter le g
par la lecture du latin barbare des Épîtres
saint Paul; où le même prince de l'Église
plaisait à donner à la Vierge Marie le titre p
élégant, disait-il, de *Déesse de Lorette*, et
Saint Esprit celui de *Zéphir céleste;* à nomn
le Collége des Cardinaux, *collége des augures*
démons familiers, les anges gardiens. C'étai
temps où le cardinal Bessarion déclarait c
Gemisto Pletone, mort depuis peu, « s'ét
envolé dans un séjour d'innocence, où il all
pouvoir danser la mystique danse de Bacch
en compagnie de génies supérieurs »;
temps encore où Marsile Ficin brûlait de l'
cens et entretenait une lampe ardente deva
la statue du divin Platon.

Voilà pour l'orthodoxie des princes
l'Église; de leur côté les princes séculie
aussi nombreux que les cités de ce beau pa
mettaient leurs soins à confisquer les peti
républiques naguère si laborieuses, si prospè
et si jalouses de leur liberté; ils y réussissai
en les excitant à guerroyer les unes contre
autres, et profitaient de leur épuisement po

en saisir la souveraineté. Les deux capitales intellectuelles de la Péninsule, Rome et Florence, étaient en proie à ce fléau tyrannique, arrivé à l'état aigu : celle-ci domptée par les Médicis, qui l'enguirlandaient de chefs-d'œuvre d'art, que l'antiquité lui eût enviés ; la première achetée à beaux quadruples d'or par le fameux Alexandre Borgia.

En politique, la fortune et la vie de chacun étaient à la merci de ces tyranneaux insatiables ; l'honneur des citoyens flottait au caprice de ces princes, dont Machiavel nous a laissé un si vif portrait. En religion, la papauté avait fait du catholicisme une mise en scène pittoresque et dramatique, servant d'amorce à une entreprise de haut commerce, à une officine d'antidotes surnaturels, à laquelle une clientèle ultra-confiante semblait éternellement assurée. Telle était l'Italie, au moment où Savonarole se révéla. Le bruit de ces brutalités, de ces scandales, franchissant les murailles du couvent de Saint-Marc, fit germer dans l'âme du célèbre dominicain les qualités du réformateur et du tribun. Or un jour du Carême de 1495, Savonarole jeta du haut de la chaire ce portrait magistral du prince :

« Le prince est l'ennemi du bien public, il tire tout à lui et ne laisse rien aux autres. Le prince est gonflé de vices, trois surtout le dis-

tinguent : la superbe, la luxure et l'avari
Orgueilleux, il prétend qu'il n'y ait en vue q
lui ; ne souffre de louanges que celles c
lui sont adressées ; son père, son frère lui sc
suspects. Paillard, il lui faut des volup
charnelles pour endormir ses soucis. Avare,
lui faut des trésors pour satisfaire à ses c
prices et aux besoins de ses partisans.

« Sont les préférés du prince ceux qui lui i
diquent de nouveaux moyens de détourner
fortune publique à son profit..... Les reven
de la cité, il les prodigue à ses parents, à s
amis ; les livres, les objets d'art, les chevau
tout ce qui pique sa convoitise, il l'admire av
tant d'insistance, qu'on est forcé de le l
abandonner. Que le prince désire de vas
jardins, les voisins doivent y contribuer
leurs propriétés, et ceux qui y travaillent
reçoivent aucun salaire..... Le prince marie
gens à sa fantaisie..... S'il consent à rendre
justice, il se rend tard à son prétoire, y arri
en compagnie de mignons railleurs, qu'il exc
à se moquer des pauvres gens. Un de ses val
jouira, d'ailleurs, de plus de considérati
qu'un magistrat de ses tribunaux.

« Le prince aime les banquets, les orgies
y fait amener par ses rufians des femmes des
nées à ses plaisirs. La nuit il se fait ouvrir
maisons où sont de belles jeunes filles peu fc

tunées, et les enlève..... De ses bâtards il fait des prélats qui corrompent les religieux, en leur faisant construire des palais pour couvents; des abbés qui séduisent les prêcheurs de leur Ordre par de fausses louanges, et chassent ceux de ces derniers qui s'obstinent à vouloir prêcher la vérité.....

« O Florence, voilà ce que c'est qu'un prince! Voilà ce que c'est qu'un tyran! Veux-tu un tyran? Qui de vous veut être tyran? »

Jugez de l'émouvant effet d'un semblable réquisitoire, lancé du haut de la chaire cathédrale de *Santa Maria di Fiori*, sur les ardentes imaginations d'un auditoire italien du temps des Médicis; ajoutez-y le jeu dramatique de la voix et du geste, qui triplait l'énergie de ces accusations si vigoureusement formulées. Était-il un seul des assistants qui n'eût été victime de ces caprices princiers, dans sa personne, dans sa famille ou dans ses biens, qui n'eût vu le bannissement, la ruine, l'empoisonnement ou le supplice de quelqu'un des siens? On sortait de là brûlant d'indignation, et les portes de Florence se fermaient contre Pierre de Médicis, qui revenait de négocier avec Charles VIII la servitude des Florentins.

Ce Padre Girolamo qui tonnait avec tant d'éclat au nom de la liberté, nous le verrons bientôt fulminant au nom de la morale évan-

gélique contre le Vatican, et l'on comprend pourquoi les Florentins en firent, un momei leur idole. Ses plus illustres contemporai attestent sa puissance d'entraînement : M chiavel l'avait en haute estime; Pic de la M randole se montrait fier d'être si avant da son intimité. Dans son Histoire d'Italie, Gu ciardini relate en ces termes la haute popular du grand moine : « *Grandissima fama di sa tità haveva, appresso alla maggiore parte popolo.* » Quant à Comines qui avait vu Sav narole, à l'expédition de Charles VIII, il n'ét pas éloigné de le considérer comme un gra prophète.

Non content de foudroyer les candidats à tyrannie, Savonarole réussit, malgré les effo des seigneurs, à faire voter un gouverneme démocratique, après la fuite du fils de Laure le Magnifique. De sa voix inspirée, il affir dans la Chambre du Grand Conseil que la v lonté de Dieu réclamait un gouverneme *absolument populaire*, où il ne fût plus possil à une poignée de citoyens de troubler la berté et la sécurité des autres : *La volontà Dio è che s'ordinasse un governo assolutame popolare, in modo che non avesse a essere potestà di pochi cittadini alterare ne la securi ne la libertà de gli altri.* »

Il tint surtout à ce que le suffrage de tc

fût consulté dans l'élection des magistrats ; et ce vœu d'égalité politique fut momentanément exaucé. Ce gouvernement si nouveau, si hardi, même dans une république italienne, la plupart étant oligarchiques, Savonarole l'étayait de son infatigable éloquence, et le maintint tant qu'il put contre ses ennemis. Écoutez encore une citation de cette parole démocratique du moine florentin, pour défendre son œuvre :

« Qu'elle est la puissance, quel est le prince qui règne aujourd'hui sur toi, ô peuple de Florence ? C'est le Grand Conseil élu par tous les citoyens. Seul, il est le prince régnant; seul il crée les offices et les fonctions; seul il est ton seigneur et ton roi !... Que chacun défende donc le Grand Conseil; que nul n'attente contre son autorité !... Trois sortes de gens détestent un pareil gouvernement : les ambitieux, les vicieux et les sots. » Puis, supposant que les complots des adversaires de la république peuvent entraîner les masses changeantes, le bouillant Padre parle ainsi à son peuple qu'il personnifie, pour rendre sa parole plus persuasive :

« Viens ici, peuple qui murmures ; viens ici, mon fils ! Dis-moi, vaut-il mieux être bridé qu'être libre ? Tu réponds : — Être libre. C'est bien, mais si tu reprends un maître, un

prince, ne redeviens-tu pas esclave? murmure donc pas. Est-ce pour ta sécu que tu crains? D'où viendrait le danger? tyran te rassurerait-il davantage, lui dont volonté est la seule loi?... Viens ici, peu qui murmures, es-tu, oui ou non, apte à gouvernement populaire? Si tu es incapable le conserver, ne t'en prends pas à lui qu rend libre, mais à toi seul! »

Que de rectitude et de bons sens! Comb les conseils du prieur de Saint-Marc s éloignés de cet esprit de complicité avec l pression, qui anime ses confrères d'aujourd'h Avant d'en finir avec le rôle politique de vonarole, mettons-le directement en face princes. Quand le jeune fils de Louis XI e en Toscane, lors de son épopée fantasti en Italie, les envoyés de Florence le trouvè à Pise, mal disposé par les excitations de Pi de Médicis, et nourrissant des projets de lence contre leur cité. Savonarole dut interv à la prière de ses compatriotes.

Quelque temps après l'entrée de son ar à Florence, Charles VIII, mécontent du gage indépendant de la Seigneurie, repri méchantes idées et menaça de mettre la république à feu et à sang. Cette fois en ce fut le moine qui la sauva.

Il ne se contenta plus de conseiller, il

naça à son tour : « Dieu punit les rois impies, dit-il au roi de France ; ce sera votre sort si vous ne renoncez à votre dessein de saccager cette cité. » Il lui enjoignit de réserver contre Alexandre VI, qui souillait la chrétienté de scandales et de crimes, la force de ses armes, dont le ciel lui avait révélé la destination. Charles VIII s'apaisa une seconde fois ; mieux encore, il accepta les conditions de paix qui l'avaient si fort irrité. Enfin, toujours à la persuasion du moine, le roi se décida à quitter Florence, dont ses soldats vidaient les palais et pillaient les chefs-d'œuvre qui s'y trouvaient rassemblés à profusion.

Cinq ans auparavant Savonarole, appelé au lit de mort du tyrannique Laurent de Médicis, pour l'aider à régler ses comptes avec Dieu, n'avait pas craint de demander au puissant moribond s'il se sentait disposé à restituer au peuple la souveraineté usurpée par sa maison. Sur refus, le révérend républicain se retira sans absoudre le prince.

Revenons en France. A l'époque du lamentable procès de divorce royal, dont le but politique n'absout pas Louis XII des moyens ignominieux employés contre sa première femme, la pauvre reine Jeanne, les prédicateurs, d'accord avec les sympathies populaires, se prononcèrent en faveur de la modeste victime

de la raison d'État. Pendant que Jehan
donc plaidait, au collége de Montaigu,
la princesse répudiée, Olivier Maillar
l'Ordre des Frères Mineurs, fulmina du ha
la chaire contre le honteux procès de T
La liberté de ses remontrances alla si loin
les courtisans renouvelèrent contre l
menace, faite jadis à Jacques Legrand,
jeter à l'eau : « Il me convient autant,
dit-il, aller au ciel par eau que par terre.

A ce trait spirituel on peut joindre cel
théologien Jean Bricot qui, reprocha
François Ier la dilapidation des finances,
plaie vive de tous les gouvernements ab
ajoute ce spirituel sarcasme : « — Sire, si
continuez à avoir les mains percées, com
grand saint dont vous portez le nom,
ferez autant de pauvres forcés, que saint l
çois en a fait de volontaires. »

TAYLOR INST. OXFORD

Ce cordelier Maillard, qui eut, dit-o
dangereux honneur d'entendre en confe
les gros péchés du terrible Louis XI, prê
un dimanche de Carême de la dernière a
du XVe siècle, en présence du comte et
comtesse de Flandres, dans la ville de Br
Excité par la vue de l'auguste couple
n'était autre que le roi Philippe Ier d'Es
et la reine sa femme, le fougueux sermon
eut l'idée de censurer la Cour. Il comm

par demander à la noble assistance si l'on avait vraiment envie de se repentir.

« Qu'en dites-vous, dames et vous aultres gens de cour? Que vous semble-t-il? Metterez-vous la main à l'œuvre? Vous y devez bien le guet. Dictes moy, par vostre âme, s'il vous plait, avez-vous point peur d'estre dampnez? »

Puis, regardant la glorieuse compagnie, comme pour choisir celui dont il veut éplucher la conscience, il continue ainsi : « A qui commencerai-je le premier? A ceulx qui sont en ceste courtine, le prince et *sua altese* la princesse. Je vous asseure, Seigneur, qu'il ne suffit pas d'estre bon homme, il fault estre bon prince; il fault faire justice et bien gouverner », fonction dont Philippe, résidant presque toujours en Espagne, s'inquiétait fort peu.

Il s'adresse ensuite aux chevaliers *de l'Ordre:* A vous, dit-il, qui en prononçant le serment, « en avez faict un aultre premier que vous garderez mieulx; c'est que ne ferez rien de tout ce que vous jurerez. » Viennent après les officiers de la *panneterye*, de la *frutterye*, de la *boutillerye*, les trésoriers, les argentiers, qu'il accuse de desrober et frauder : « En bonne foy, frère, se fait-il répondre, vous ne dictes que du moins, il est ainsi; tirez outre. » Puis vient le tour des « jeunes garches de court » auxquelles il ordonne de quitter leurs liaisons;

puis les galants dont il prend l'un à part désignant du doigt : « — Jeune gaudisse là, bonnet rouge, il fault baissier vos reg il n'y a de quoy rire, non ! » A mesure parle, Frère Olivier s'échauffe ; il quitte l railleur et prend celui de justicier. Il parl ceux à qui le sermon profite, de ceux qui « de la part de Dieu », et n'en trouve g autour de lui. Il revient avec plus de sév à son énumération ; sa parole gronde :

« Qu'en dictes-vous, seigneurs, estes-vo la part de Dieu ?... Le prince et la princes estes-vous ?... Baissez le front ! Vous au gens fourrez en estes-vous ?... Baissez le f Gentils hommes, jeunes gaudisseurs, en e vous ?... Baissez le front ! Et vous, je garches, fines femelles de court, en e vous ?... Baissez le front ! Vostre chambr toute merquée avec les dyables ! »

Après une aussi chaude escarmouche, Olivier Maillard a bien le droit de tousse qu'il fait : — hem, hem, hem ! comme i indiqué dans le texte imprimé à Bruges.

La princesse Marguerite, fille de Maxim et de Marie de Bourgogne, assistait, elle a à ce prêche de Carême : le salut final adress le moine à ses grands auditeurs en fait « Seigneurs, je n'ay ne or ne argent pour donner ; mais je vous donray de ce que j

premier au prince et à la princesse, je leur donne magnanimité et stabilité ; à la dame veuve, leur sœur, patience et humilité, car Dieu l'a bien visitée... » A celle-là seule, Maillard n'a pas fait baisser le front.

Marguerite de Flandres, âgée d'à peine vingt ans alors, avait eu déjà bien des tribulations. Fiancée d'abord à notre Charles VIII, qui lui préféra Anne de Bretagne, elle le fut de nouveau à Jean de Castille, fils de Ferdinand et d'Isabelle, dont une violente tempête faillit la séparer. Spirituelle comme toutes les Marguerite de cette époque, la pauvre princesse se consolait de son sort en rimant sur le vaisseau en détresse ce piquant distique si souvent répété :

Ci git Margot, la gente damoyselle
Qu'eut deux maris, et si mourut pucelle.

Le même Olivier Maillard, prêchant à Paris au temps de l'expédition de Naples, date marquée en ces termes : « *Vadatis usque Neapolim. quam est nunc armigeris persecuta* », exhorte les Parisiens à passer par le désert de la pénitence, « où beaucoup de rois, c'est-à-dire des diables sont prêts à les guerroyer, *ubi habueritis multa bella cum multis regibus, id est diabolis.* » Cette comparaison des rois aux diables n'indique pas de sa part une très-pro-

fonde vénération pour la majesté royale, il faut.

Voici venir un des plus véhéments d grands lutteurs du froc : c'est Guillaume P de l'Ordre des Frères Prêcheurs. Celui-ci a physionomie à part ; plus réservé sous le port de la forme, plus constamment sévè moins variable au fond, sa voix ne fait ja entendre de ces paroles grasses, de ces é pées rabelaisiennes qui plaisaient tant au dèles du xve siècle. Rien dans ses ser passionnés ne fait, un seul instant, douter sincérité de son zèle ; rien ne donne ja aux oppresseurs qu'il attaque l'espoir d'ob de lui des accommodements. Guillaume F fut surtout un précurseur de la Réforme *malleus prelatorum*, nous le verrons bie mais sa fougue n'oubliait pas les princes terre ; sa voix a fourni de rudes notes à l concert monacal contre ces derniers.

Son recueil intitulé : *Sermones quadra de destructione Ninivæ*, nous prouve, au pitre *de Destructione domus regiæ*, le peu time qu'il porte à ce genre d'oints du Seig Quand il parle de l'origine des rois, on cr qu'il prend à tâche de paraphraser ce ve Voltaire :

Le premier qui fut roi fut un soldat heure

Ou ce rude quatrain de Jean de Meung, dans le *Roman de la Rose :*

Ung grant vilain entr'eus eslurent,
Le plus ossu de quan qu'il furent,
Le plus cossu et le greignor (le plus grand);
Si le firent prince et Seignor.

Le moine est plus sévère encore : Les ancêtres des rois sont, selon lui : — Nemrod, le robuste chasseur de bêtes fauves, qui fut aussi un terrible chasseur d'hommes, *verum etiam venator hominum*, *quos opprimebat ;* Jephté, fils, dit-il, d'une courtisane, *filius meretricis*, qu'avaient choisi pour prince les vagabonds et les voleurs qui s'assemblaient autour de lui ; Ninus qui ne songea qu'à désoler les nations voisines ; Cyrus le Sanguinaire, dont la tête séparée du corps fut plongée, affirme-t-il, dans une outre de sang par Thamar, reine des Messagètes ; et tous les fléaux des peuples dont l'histoire nous a transcrit les noms. Il déclare que la plupart des princes tirent leur véritable origine du diable qui leur fournit le moyen de régner. Ceux qui habitent cette allégorique demeure royale, qu'il condamne à être détruite, sont princes en tous maux : *in prodigalitate*, *in lubricitate, in crudelitate, in vanitate*, etc. Ce qu'il prouve âprement et surabondamment.

Écoutez ce charmant portrait des rois, q
tracé de sa main de moine.

« La plupart des princes ne songent q
sottises et aux folies. Ils tiennent surt
voir auprès d'eux des fous, des histrion
chiens et des oiseaux; ils se plaisent aux d
et à la familiarité des femmes, aux farce
jongleurs et des mimes. Jour et nuit, ils
rent les forêts avec leurs équipages de ch
ils aiment à la rage les jeux de hasard, les
et les cartes, font du jour la nuit, et dor
dans leur lit d'ivoire, au lieu de rendre la
tice. Quant aux misères de leurs sujets, i
les connaissent, ni ne veulent les connaîtr
croient avoir le droit de s'emparer du bie
peuples, affirmant qu'il leur appartient.
rois et nos princes se disent autorisés à
dépouiller et tailler *ad nutum*. Aux impôts
cèdent les tributs, les taxes, les dixmes; les
ces sont fléaux que Dieu envoie aux na
pour les punir. »

S'adressant directement à ces émules
tila, il ajoute : « De votre aveu il résult
que vous êtes seuls libres, et que le rest
hommes se compose d'esclaves entièreme
votre disposition; cela est faux, cela est ir
dent, car il fut un temps où l'on se passait
bien de vous. » Et plus loin : « Qui donc
a donné de semblables idées? Dans quel

avez-vous puisé ces principes injurieux à l'humanité? Dans aucun! Ce sont vos complices, vos adulateurs, vos claqueurs, *applaudentibus* qui réchauffent ainsi votre malice et votre tyrannie. »

N'est-ce pas là une véritable paraphrase de l'opinion que Samuel voulait donner aux Juifs du caractère des rois ? « Les rois, disait ce prophète, prendront vos fils pour en faire des soldats; ils mettront la main sur vos champs, sur vos vignes, sur vos jardins d'oliviers; ils en feront présent à leurs esclaves. Les rois mettront la dîme sur vos moissons et vos vendanges, pour en gratifier leurs eunuques et leurs laquais; ils prendront vos enfants, vos serfs, vos servantes; ils enlèveront vos ânes pour leurs propres travaux, dîmeront vos troupeaux; vous-mêmes deviendrez leurs esclaves. »

Pepin, qui le cite, ajoute que cette monographie royale, ironiquement sortie des lèvres d'un prophète, est devenue le titre de jouissance, le *jus divinum* qui leur a livré les peuples à dépouiller.

Voulez-vous une excitation plus directe à la résistance, quelque chose comme la formule révolutionnaire de la fin du siècle dernier : — « En face d'un pouvoir oppresseur, l'insurrection est le plus saint des devoirs » ? — Nous la trouverons dans la bouche d'un prêcheur Alsa-

cien, Geiler de Kaisersberg, l'un des plus r
marquables par sa vibrante franchise et
haine énergique de l'iniquité : « Les rois et l
papes, dit-il, n'ont pas le droit de faire des lo
contraires aux lois de Dieu ; s'ils se le perme
tent, nous avons le droit, mieux encore le d
voir de les enfreindre ! *(Postillæ in Quadrag.
de Sanctis, lib. 2.)*

Au temps de la Ligue, cette mêlée sanglan
si étrangement pétrie de burlesques et de tr
giques incidents, l'intervention des moi
dans la politique franchit toutes les b
nes, et le triste est que ce ne fut plus
passion de la vérité qui l'inspira. Le trib
enfroqué devint un véritable énergumè
Jean Boucher, si connu par son *Apolo
pour Jean Châtel*, s'écrie en chaire, parl
d'Henri III : « Ce teigneux, toujours coif
la turque, d'un turban, lequel on ne l
jamais vu ôter, même en communiant, p
faire honneur à Jésus-Christ. »

Jean Guérin, l'un des sermonneurs les
exaltés de cette époque, où l'injure gros
et personnelle devint à la mode chez ses
frères de la Ligue, se permet d'appeler Henr
« ce maudit Béarnois, ce fils de p..... », a
rant que « sa mère estoit si publique qu'el
prestoit à tout le monde. »

Parlerons-nous ici du frère Bernar

Mont-Gaillard, dit le Petit-Feuillant; du cordelier Feu-Ardent; du jésuite Jacques Commelet, qui fut le premier à faire sa soumission au Béarnais triomphant; de Lincestre qui en fit autant après avoir publiquement prêché le meurtre du roi; du frère Anastase Cochelet qui, celui-là au moins, ne ménageait pas plus Mayenne que son royal adversaire? Citerons-nous des fragments des cinq sermons de Jean Porthaise, lesquels luttent de violence avec ceux de Boucher? A quoi bon, ces temps de trouble n'ont-ils pas été assez fouillés? Terminons cette petite revue des boute-feux de la Ligue, par un trait qui porte la marque de la bonne raillerie gauloise. Le feuillant Maurice Poncet, parlant d'une procession de *pénitents*, conduite par Henri III en personne, pieds nus et le corps couvert d'une sorte de sac en « blanche toile de Hollande », traita cette belle dévotion d'acte d'*hypocrites* et d'*athéistes*.

« J'ai esté averti du bon lieu, dit-il dans l'église de Saint-Pierre des Arcis, que hier au soir qui estoit le vendredy de leur procession, la broche tournoit pour le souper de ces gros pénitents, et qu'après avoir mangé le gras chapon, ils eurent pour collation de nuict le petit tendron qu'on leur tenait tout prest. Ah! malheureux hypocrites, vous vous mocquez donc de Dieu sous le masque, et portez pour conte-

nance un fouet à votre ceinture; ce n'est pas là, de par Dieu ! où il le faudrait porter, c'est sur votre dos et sur vos espaules et vous en estriller très-bien. »

Sur votre dos est ici un synonyme honnête pour voiler la pensée de l'orateur, précaution que ne prenaient pas toujours ces prêcheurs. Ainsi en 1567, le franciscain Cornélis Adriasen se plaignant de ce que Monseigneur de Guise « n'avoit pas fait accrocher ce bandit de Condé à un gibet », ajoute sans souci des lois de la décence : « Mais les grands diables d'enfer lui farciront le cul de souffre et de poix ardente. »

Cependant Maurice Poncet avait terminé son invective, en assurant qu'il n'y avait pas un des *gros pœnitens*, dont il parlait, qui n'eût bien gagné « d'estre bien estrillé sur le dos et les épaules »; or, notez qu'à cette fameuse procession le cardinal de Guise portait la croix, le duc de Mayenne, son frère, suivait comme maître des cérémonies, et frère Auger, jésuite, *batteleur de son premier métier*, dit l'Estoile, conduisait le demeurant. Le roi, très-irrité de cette verte semonce, fit reconduire le pauvre Feuillant, par le chevalier du guet, en son abbaye de Saint-Pierre à Melun.

Avant qu'il quittât Paris, le duc d'Épernon le voulut voir, dit encore l'Estoile, et en riant lui dit : « Monsieur nostre maître, on dit que

vous faictes rire les gens à vostre sermon; cela n'est guères beau. — Monsieur, répondit Poncet au mignon du roi, je veux bien que vous sachiez que je ne presche que la parole de Dieu, et aussi n'en ai-je jamais tant fait rire en ma vie, comme vous en avez faict pleurer. »

J'ai dû citer le zèle des prédicateurs de la Ligue comme un exemple de l'influence des moines dans les émois politiques; il faut l'avouer cependant, leur intervention dépassa cette fois la liberté d'agiter les masses; elle fut presque toujours exorbitante et désordonnée. La cause du bien public, celle de la justice et de la vérité avaient cessé d'être le principal mobile de leurs diatribes, qui allèrent jusqu'à prêcher la spoliation et le meurtre. La Réforme venait, d'ailleurs, de jeter par le monde, même chez les nations restées catholiques, les germes précieux du libre examen et de la liberté de conscience. A partir de ce moment les moines, craignant pour l'existence matérielle de leurs corporations, font une brusque conversion du côté de Rome, et ne consentent à voir l'unité que dans l'absolutisme.

La philosophie les effarouche, la science les effraie, la raison les irrite, tout mouvement leur devient suspect; ils s'attellent encore au progrès, mais à rebours, et mettent autant de

passion désormais à engourdir les âmes, qu'ils en avaient mis jadis à les tenir en éveil et aux aguets.

Comment les princes du moyen âge pouvaient-ils résister à ces terribles attaques? On a le droit de se le demander. A la vérité ces vives réprimandes obtenaient parfois de minces satisfactions ; comme nous l'avons vu après l'une des harangues d'Eustache de Pavilly, sous Charles VI, on paraissait sacrifier aux rancunes du peuple, non en proclamant ses droits, — jamais les tortureurs n'ont songé à abolir la torture, — mais en emprisonnant temporairement quelques seigneurs et grands officiers. Puis le plus fort de l'émoi apaisé, les malversations et les pillages recommençaient; et le moine était sacrifié, comme il arriva au pauvre Antoine Fradin, par ordre du Roi Louis XI.

Généralement le public était trop écrasé pour saisir toute la portée de ces critiques. Les véhémentes appréciations des moines se confondaient, aux yeux des auditeurs, avec les paroles de l'Évangile contre les riches et les puissants, dont le sens mystique, leur répétait-on chaque jour, n'était pas susceptible d'application immédiate : les humbles sujets des princes étaient habitués à voir remettre la réparation de leurs griefs et la réalisation de

leurs espérances à une autre vie. Et puis, au sortir du sermon factieux, les pauvres diables ne se heurtaient-ils pas aux hommes d'armes du roi, dont les vêtements d'acier représentaient l'invulnérabilité du maître ? Ces semences de dignité humaine ne devaient germer que bien longtemps après.

CHAPITRE III

LES MOINES FRONDEURS DES PRINCES ECCLÉSIASTIQUES. — LE PERSONNEL DES COURS ÉPISCOPALES. — LA FOIRE AUX BÉNÉFICES. — PRINCES TEMPORELS DE L'ÉGLISE. — LES ÉVÊQUES DE STRASBOURG.

Si les moines traitaient avec aussi peu de ménagement les souverains de la terre, ils se gênaient moins encore avec les princes de l'Église. De ce côté les documents sont innombrables : Vis-à-vis de leurs supérieurs hiérarchiques, qu'ils semblent regarder comme l'ennemi direct, c'est un acharnement continuel, une âpreté d'accusation, une sorte de furieuse croisade. Jamais ne s'était vu l'étrange phénomène de chefs d'un culte poursuivis avec tant de suite et d'ensemble par les propagateurs de leur propre foi. Jamais les suprêmes gardiens

d'un sanctuaire n'avaient été aussi vivement signalés à la défiance de leurs croyants, par les missionnaires de leurs dogmes, par les interprètes de leurs mythes et de leurs légendes sacrées.

Ces orateurs chrétiens, tonnant contre leurs pontifes, sont une spécialité de la chaire catholique. De pareils contradicteurs ne se rencontrent nulle part dans les clergés de l'antiquité, ni dans ceux des autres grandes religions de la terre, qui vivent encore non loin de nous : prêtres de Brahma, de Bouddha et de Mahomet.

Que reprochaient à leurs chefs ces lutteurs du moyen âge ? Quel était le plus ordinaire sujet de leurs diatribes anti-hiérarchiques, dont le but semble avoir été de préparer des arguments aux réformateurs à venir, lesquels ne se firent pas faute de profiter de ces témoignages pour mieux assurer leurs coups ? Ces prolétaires de la milice cléricale, vêtus de bure grossière, nourris maigrement, avaient pris au pied de la lettre les saints emportements du Fils de l'homme contre les princes des prêtres. Ils s'exaspéraient de les retrouver, après tant de siècles, vivants, superbes et plus gonflés encore que leurs devanciers juifs, par l'usurpation d'une part du pouvoir temporel, qu'un grand nombre d'entre eux s'étaient attribuée.

Le pape n'était pas, en effet, le seul qui

prêtât alors le flanc à leur verve, par le côté césarien de son pouvoir; les évêques s'étaient faits princes dans bien d'autres coins de la chrétienté. En Allemagne, surtout, les évêques électeurs d'Empire, les évêques grands feudataires des bords de la Meuse et du Rhin, se montraient préoccupés bien davantage de la splendeur de leur couronne temporelle que de la sainteté spirituelle de leur mission. A vrai dire, la généralité des prélats du moyen âge étaient plus ou moins princes temporels, leur dignité impliquant presque toujours une seigneurie féodale, qui leur donnait des droits de guerre et d'impôt, des tribunaux et des geôles dont ils usaient durement : « *O quam duri sunt pauperibus!* dit Robert Messier (édit. *Paris. 1531*, p. *47). Si aliquis offendat eos in minimo ponunt eum in carceribus, in pane et aqua.* »

Cette dureté de la prison épiscopale, ce régime du pain et de l'eau, Villon l'avait éprouvé dans la prison de Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans. Au début de son *Grand Testament*, ce vaurien de génie acquitte la dette de sa rancune, priant Dieu de se montrer envers l'évêque tel que celui-ci s'était montré envers lui :

> En l'an trentiesme de mon eage,
> Que toutes mes hontes j'eu beues.

Ne du tout fol, ne encor sage,
Nonobstant maintes peines eues,
Lesquelles j'ay toutes receues
Soubz la main Thibault d'Aussigny;
S'évesque il est seignant les rues,
Qu'il soit le mien, je le regny.
. . . . . .
Peu (repu) m'a d'une petite miche
Et de froide eau tout ung esté.
Large ou estroit, moult me fut chiche ;
Tel luy soit Dieu qu'il m'a esté!

La plupart des prélats tenaient fiefs, levaient taxes et dîmes pour leur trésor particulier, battaient monnaie et avaient cour montée : gens de fête et gens d'armes, hallebardiers, gardes du corps, équipages de chasse et de fauconnerie. A l'ombre de leur mitre, les amaigris et les humbles ne tenaient pas le premier rang. Voici la monographie d'une cour épiscopale, tracée *de visu*, au xve siècle, par Guillaume Pepin. *(Sermon. Dominic. totius anni. Parisiis, 1534.)*

« Nombreux sont les prélats qui s'enorgueillissent de la multitude effrénée, *effrenata*, de leurs gens : fauconniers pour les oiseaux de vol, braconniers, *braconarii*, pour leurs meutes, muletiers attachés aux mules, majordomes, *magistri domus*, qui président à la domesticité ; écuyers pour trancher les viandes devant eux. Autour de leurs personnes sont encore des ar-

gentiers, dont le coffre est souvent vide ; des aumôniers qui n'ont nulle aumône à faire ; des confesseurs sans ouvrage, *quos raro occupant.* Il y a surtout *nobiles, gallicè* gentilshommes, ne servant qu'aux fêtes, aux jeux de dés et de cartes, *ad decios et chartas,* et tant d'autres fonctions abusives et mondaines, que la plupart de nos modernes prélats l'emportent en pompe et magnificence sur presque tous nos princes séculiers. »

Un siècle plus tard, *le Cabinet du Roy de France*, livre étrange qui contient de précieux documents statistiques, nous donne le tableau du luxe épiscopal, sous Henri III, vérifié, dit l'auteur « sur plus de cinquante-six évesques » ; et notez que déjà, sous l'émoi des Huguenots, les prélats avaient notablement émondé leur train. Cette moyenne pastorale se composait ainsi :

« L'évesque avec un ou deux chapelains, son maistre d'hostel, son escuïer, un médecin, trois prothonotaires, trois ou quatre gentilshommes, quatre ou cinq pages, un ou deux secrétaires, un ou deux valets de chambre, l'argentier, le cuisinier, le sommelier, deux ou trois chantres, deux ou trois joueurs d'instruments, un tailleur, un apothicaire, un vivandier, huict serviteurs des officiers, tant des prothonotaires que des maistres d'hostel,

escuïers et gentilshommes; un fauconnier, veneur, trois ou quatre laquais, un haque tier pour tirer au gibier, le palefrenier a deux garçons d'estable, le muletier avec un viteur, un charretier.....

« Et si, nous ne comptons pas aucuns de le neveux qu'ils mènent avec eux, avec deux trois chevaux ; aussi ne comptons nous pas cochier ny les chevaux qui trainent la coc ny moins les garçons ou laquais du secréta de l'argentier, du sommelier et autres. Il n' pas, ajoute l'auteur, un seul des courtisans tout homme de bons sens qui ne connoisse ti bien que le nombre des domestiques dessus c est très-véritable. » Et plus loin le terri statisticien, qui pourrait bien être un mo. défroqué, joint à ce premier état le noml des dames et damoiselles qui suivent régul rement ces cours épiscopales, vivant aux dépe de l'évêque et dans son intimité.

Combien plus luxueux, plus opulents, pl hautains et mieux entourés étaient les princ des prêtres d'en deçà et d'au delà du Rhin ! L mémoires et chroniques sont remplis du dét du faste de leurs cours, qui contrastait avec simplicité germanique de la plupart des princ séculiers. Nous ne dirons qu'un mot d moindres d'entre eux, les princes évêques c Strasbourg qui n'avaient pas, à beaucoup prè

un rang aussi considérable à tenir que les archevêques électeurs de Trèves, Cologne et Mayence. L'un de ces prélats alsaciens, Walther de Geroldseck, fit son entrée dans la ville de Strasbourg avec une magnificence qui coûta cher à ses ouailles. Jamais ne s'était vue une aussi merveilleuse suite de seigneurs laïques et ecclésiastiques : l'abbé de Saint-Gall s'était fait suivre, lui seul, d'un cortége de mille chevaux, et l'évêque de Mulbach en avait à sa suite cinq cents. Pour payer tant de pompe, le prince évêque voulut écraser d'impôts ses sujets strasbourgeois ; mais ceux-ci résistèrent à ses armes doublées d'excommunications.

Au temps du 78e évêque de la capitale alsacienne, l'orgueil des tenants de ce fief-diocèse n'avait pas diminué. L'élection d'Albert, comte palatin du Rhin, nommé au dit évêché en 1478, (ce fut celui sous qui prêcha Geiler de Kaisersberg) coûta si cher, ainsi que les piaffes mondaines de sa prise de possession, que le pape Sixte IV lui octroya le privilége de la vente du beurre, pour payer tout cela. Or, le premier usage qu'il fit des revenus de ce privilége fut de faire fondre de bons canons de bronze, signe caractéristique des soins pastoraux de ce bon vieux temps, afin d'empêcher les âmes, dont il avait la charge, de murmurer trop bruyamment. De quel droit le pape lui fit-il ce don

aux dépens des fidèles ? Qui saurait le

Ce que les prêcheurs attaquaient avec l
d'ensemble était le spectacle de rapacit
goïsme et d'immoralité sous toutes les fo
que les prélats donnaient au monde. Le r
souvent jeté à la tête des princes pontific
« Si le prince est damné en vous, que devi
le pontife ? » est le thème général de
moines. Les revenus des propriétés de l'É
des évêchés, des fondations pieuses, des
vents, des hospices, entassés dans les m
mains, servant à entretenir des vices e
vicieux profanes, étaient le grand, l'univ
reproche qu'ils se hasardèrent d'abord à a
ser aux grands seigneurs ecclésiastiques.

Mais cette revue qu'ils s'habituèrent à
des us et coutumes des personnes, jadi
gardées comme sacrées, les amena peu à
à étudier les idées et les choses que leurs l
critiqués patronnaient. Aussi longtemps a
Giordano Bruno, avant Galilée, avant
grands initiateurs des révélations de la sci
qui pourrait demander à ces libres prêch
de reprocher à l'Église le maintien de l'ét
cosmogonie biblique, et les limites puérile
restreintes des annales hébraïques dans
quelles avait été emprisonnée l'histoire de l
manité ? Luther lui-même ne douta jamais
les pauvres humains ne fussent parqués ent

ciel et l'enfer, sur une terre qui était à elle seule l'univers vivant : la grande base de l'émancipation moderne leur manquait à tous. Si quelques génies supérieurs allaient plus profondément au cœur des choses, c'était par un esprit d'intuition qui manquait à la généralité des lutteurs contemporains.

Le gros de ces rénovateurs de la chaire avaient à leur zèle des mobiles plus positifs, des visées plus humaines : ils sentaient qu'ils étaient, avant tout, la partie infime, *la gent menue* du clergé chrétien, le bas clergé comme disent les prélats d'aujourd'hui ; et ce rôle par trop sacrifié leur paraissait en désaccord avec les principes égalitaires de l'Évangile, avec la vie de Bohême que Jésus menait fraternellement en compagnie de ses apôtres et de ses disciples. Il leur semblait dur de voir les barons ecclésiastiques narguer leur pauvreté. En bons logiciens, les simples moines se demandaient si l'accaparement des joies terrestres était bien dans l'esprit du Christ, et s'il était possible d'entasser tant de richesses sans perdre la tête et sans se laisser aller à tous les enivrements diaboliques. Puis, avec Guillaume Pepin, ils tiraient cette robuste conclusion :

« Rarement ou jamais il arrive qu'on obtienne en même temps une prébende, un bénéfice assurant la gloire et la prospérité en

ce monde, et une prébende spirituelle qui assure le salut et la gloire dans l'autre ; car il est impossible de passer des délices aux délices, transire *de deliciis in delicias*, de telle façon qu'on puisse, en remplissant son ventre dans le présent, s'assurer de remplir son esprit dans l'avenir, *in presenti replere ventrem et illic mentem.* »

Il était intolérable à ces indigents volontaires de voir passer à des rejetons de race noble, à des fils de grande maison, toutes les dignités et tous les revenus de l'Église. Ils s'exaspéraient de voir les orgueilleux dignitaires de la foi se tailler des fortunes particulières dans les offrandes des fidèles, sans rendre compte à personne de leur gestion, et sans plus s'occuper des pauvres moines que des mendiants de la rue. C'est à ce sentiment amer qu'est due cette vibrante exclamation de Robert Messier :

« Combien l'épouse du Christ doit être profondément désolée d'être offerte en proie aux plus vils ribauds, *vilissimis ribaldis*, tantôt par le pape, tantôt par le Roi ou quelqu'autre puissant séculier ! N'y a-t-il pas dans ce trafic vol et sacrilége ? S'il est juste d'appeler voleur et sacrilége celui qui dérobe le calice ou le livre de l'église, pourquoi traiter autrement celui qui fait sa proie de l'Église elle-même et de ses biens ? Si coupable est celui qui jette des cra-

pauds, serpents, et autres vermines, *vermes*, dans la chambre du roi, combien le sont davantage ces marchands qui remplissent la chambre de Dieu d'impurs, de luxurieux, de voleurs, de flatteurs, de rapineurs, qui ressemblent bien plus à des reptiles, à des crapauds qu'à des hommes véritables ? »

Ces humbles corvéables du chœur, tenus à l'exacte célébration des offices du jour et de la nuit, ces pauvres diables obligés de courir, par tous les temps, à la quête des aumônes, ne parvinrent jamais à s'expliquer l'agréable licence que se réservaient les évêques, les prieurs, les abbés, de suivre la cour des princes, de se faire porter par des mules couvertes d'or et de pierres fines. « *Vestra jumenta gradiuntur onusta gemmis*, dit Guillaume Pepin, et vous ne vous inquiétez guère de nos jambes sans chausses, *crura nostra nuda caligulis*. » Ils s'indignaient de voir leurs chefs prodiguer l'argent du couvent en fêtes au moins profanes, assister à tous les galas mondains, prendre part aux grandes chasses, poursuivre eux-mêmes la bête fauve, n'accepter enfin de leur dignité évangélique que les rentes et les plaisirs.

« Allez à la table des prélats, dit Olivier Maillard, il ne s'y dit qu'obscénités, et celui qui est le plus vil dans son langage, est celui qui dit le mieux. *Semper loquuntur de luxuria, et*

ille qui vilius loquitur dicit melius. »
fameux banquet de l'évêque Homenaz, Rab
fait au moins parler les convives de miracl
de décrétales, au milieu des copieuses *beuve*

Et ailleurs, dans le beau latin du t
de Louis XI, Maillard ajoute : « Dites-
dames, demoiselles et bourgeoises, d'où
viennent cette robe, cette chaîne, cette ba
N'est-ce pas monsieur le prieur, mons
l'évêque, monsieur l'abbé qui ont de bo
bourses, *bonas bursas,* qui vous les ont
nées ? Certes, je le crois, car ils donnent
lontiers aux prostituées, *meretricibus.* »

Plus loin (Serm. 3 de la trois. semain
Carême), parlant du luxe des bourgeoises,
les maris ne peuvent payer les frais, il fait
naïvement à ces belles dames : « Si nou
sommes pas assez riches, les évêques e
abbés nous donnent *istas catenas et caud*
la peine de notre corps. » Sur quoi il jette
juron familier : « *Ad triginta mille dya*
talis pœna! A trente mille diables une
blable peine ! »

L'Italien Gabriel Barelete, de l'Ordre
Frères Prêcheurs, n'est pas moins vif en p
sujet : « O messieurs les prélats, comme
l'Église aujourd'hui ? Les biens des pauvr
les dotations des couvents s'en vont en ch
et en chevaux. Que dire de ce cardinal-évê

qui, vous le connaissez tous, jette dix mille ducats d'or par an (un million de francs d'aujourd'hui) aux chiens et à leurs valets? Ah! Seigneur Dieu! quel énorme crime! Et que d'autres trésors ne dilapide-t-il pas pour sa maison? »

Ainsi les moines confirment la vérité de cette raillerie mirifique de Rabelais : « Après la quête trois manilliers de l'ecclise apportèrent à l'évêque Homenaz leurs bassins tous plains de monnaie papimanicque. Homenaz nous dit que de cette contribution et taillon, l'une partie seroyt employée à bien boyre, l'autre à bien manger. » Quant aux gros revenus des fondations, ils servaient à donner robes et bijoux aux dames, à couvrir les mules pontificales d'or et de pierres fines, *auro et gemmis*, à orner de rubis la coiffe des faucons. Si monotone que soit la longue kyrielle de ces reproches, il faut avoir le courage de parcourir quelques-uns de ces tristes documents, si l'on veut comprendre le sens des efforts, souvent relatés dans les chroniques des XIVe et XVe siècles, par lesquels nos pères tentaient d'enlever aux ecclésiastiques la direction des établissements de bienfaisance, pour les confier à des moines laïques.

Guillaume Pepin constate, avec sa gravité désolée, la scandaleuse facilité avec laquelle

s'accroissent les revenus des abbayes et diocèses ; il parle d'un legs de cinquante livres fait par la concubine d'un roi de Fr à des établissements pieux : « Ces legs, qu vraient être employés à de pieux usages, vent uniquement à remplir les poches des lats, *replent marsupia sua.* »

Les uns accumulent ces richesses pou laisser à leurs héritiers ; les autres les dé sent en femmes, *et fructibus ventris ;* ce en jeux, en maquignons, *mangonibus*, chiens, oiseaux, chevaux et mules ; ceux-l tapisseries, en histrions, habits précieux, fices somptueux et autres vanités du siècle plupart éparpillent les trésors du sanctu entre leurs frères et sœurs, neveux et nié afin d'exalter leur race avec le patrimoine Crucifié. Une quantité d'abbés et de prie après avoir fait une part dérisoire à leurs p vres moines et sujets, s'emparent de tous revenus des abbayes, à la damnation de l âmes, laissant tomber en ruines les mœur les murs, *relinquentes muros et mores ruere.* Et ce qui est horrible, *horrendum* ils ont fréquemment une famille sans mœ *dissolutissimam,* qui les aide à dévorer les nastères.

Dans son *Speculum aureum super* VII *P mos (in Postilla Sept.),* il cite le monstru

exemple d'un prélat de son temps qui avait engendré, dit-il, plus de cinquante enfants de l'un et de l'autre sexe, « *non minus quam L de utroque genere genuerat.* » Jugez que de rapines se devaient faire pour amener à maturité de pareils fruits, *fructus ventris*, et pour tenir en bon état les commères sur lesquelles ils avaient été greffés. Aussi ne faut-il pas s'étonner si le vaillant moine ajoute : « Très-souvent encore les abbés appellent à eux des nobles et des demoiselles, et des femmes jeunes et vieilles d'une plus humble condition, *forsan macquerellæ*, qui font dans leurs couvents ce qu'il serait indécent d'exprimer. »

Cette rude accusation est justifiée ou mieux poétisée par Antoine de la Salle, dans son gracieux roman du *Petit Jehan de Saintré*. L'opulent abbé du monastère fondé par les aïeux de la dame des Belles-Cousines, reçoit voluptueusement la noble dame et sa suite : Mme Catherine, Mme Jehanne, Mme Isabelle « et aultres damoiselles » ; il les régale de friandises en plein Carême. Lui-même, « une serviette sur le col s'en va au dressouer au vin, et fait servir madame de toustées à l'ypocras blanc, puis les figues de Carême avec le sucre rosties... » Ce tableau diffère de la brutalité licencieuse des peintures de nos terribles prêcheurs ; ce n'est pas cependant une scène

d'agapes chrétiennes ; sous la courtoisie de la forme, il y là un épisode de galanterie des plus effrontés. La dame des Belles-Cousines est un peu confuse de voir un abbé mitré « tenir compagnie au maistre d'hôtel », pour la servir ; de le voir « se seoir sur une escabelle viz-à-viz de madame, » pour donner l'exemple de bien boire, après « avoir faict servir du vin blanc de Beaulne, puis du vermeil de trois ou quatre façons. »

C'est bien un frère germain des prélats d'Olivier Maillard, de Robert Messier et de Guillaume Pepin, ce *damp abbé* qui boit à l'une puis à l'autre, qui « faict porter son escabelle devant les dames, et là aucun peu s'assiet, et puis va devant les damoyselles, les priant de mangier et faire bonne chière joyeuse ; puis va aux femmes de la chambre et boyt aussi à elles, et revient à madame », en face de laquelle il s'enivre de vin et d'amour ; « dont en beuvant ma dame à damp abbez et damp abbez à ma dame, les yeux archiers du cueur peu-à-peu commencèrent l'ung des cueurs à l'aultre traire, et tellement que les piés couverts de la très large touaille *(nappe)* jusques à terre, commencèrent de peu-à-peu l'ung à l'aultre touchier, l'ung sur l'aultre marcher. »

Que dire des festins somptueux, approvisionnés par « des chars chargiés de cymiers de

cerfs, de hures, de costes de sanglier, de lièvres, de connins, de faisans, de perdrix, de gras chappons, de poulailles, de pigeons, etc. » et des grasses collations de jeûne qui remplaçaient les épices et le vin trempé du saint temps ; et d'autres joies outrées, qui font dire à l'auteur : « Et par ainsi toute cel Karesme passa le temps joyeusement ? » Que dire également des longues confessions dans les chambres « à bon feu, bien tendues et tapissées », d'où sortait madame très-colorée et très-émue ? Que dire encore de la très-intime absolution donnée, que madame récompense d'un beau rubis, monté en anneau, qu'elle met au doigt de l'abbé en lui disant : « Mon cueur, ma seule pensée et mon vray désir, pour mon tout seul amy, je vous retiens et espouse de cest annel ? »

Le digne abbé s'entendait, on le voit, à faire valoir le trésor du couvent en bien des choses que saint Pierre ni saint Paul n'avaient pas prévues. Il faut encore noter dans cette page vraiment historique le détail des faucons et des chiens, conformité nouvelle avec les mœurs épiscopales dévoilées par nos prêcheurs. Le bon abbé avait belle fauconnerie et « portoit son espervier sur le poing », à l'exemple de beaucoup de ses collègues, voire de l'un d'eux, dont parle Geiler, qui ne le quittait

même pas pendant le service divin. Julic
Bray, que la reine avait envoyé prendre
nouvelles de sa belle cousine, deman
l'opulent abbé : « — Et monseigneur l'ab
estes-vous garny de bons chiens et levri
— Se j'en suis garny ? Oy et de très
oyseaulx, aussi bien que prélat de France
qu'il soyt. — Saincte Marie! dist maistre
lien, ce vous est un très grant honneur. »

En face d'aussi folles prodigalités de la
de ceux qui, à l'origine, avaient été insti
simples dépositaires du bien des pauvres,
comprend cette flèche barbelée d'une sa
colère, que G. Pepin dirige contre les
lionnaires du clergé : « Il est constant que
ces biens que vous gaspillez, vous ne les
acquis ni par les travaux du commerce
par l'exercice de vos mains ; vous ne les
sédez non plus par droit héréditaire, à m
que vous ne pensiez en vos cœurs que
êtes, vous seuls, les héritiers nés du sanctu
de Dieu. »

L'infatigable lutteur de la vérité oppos
ces dilapidations, rendues plus odieuses pa
misère des peuples, les cris des affamés,
frissonnements de froid des pauvres demi-
que foulaient les mules aux freins d'or
princes du clergé : « Dites-nous, pontifes,
font l'or et les pierres précieuses sur les rê

et les freins de vos montures ? Est-ce que l'or chasse le froid ? Est-ce que l'or chasse la faim ? A nous qui sommes nus, souffrants et affamés, que nous font les splendeurs de vos portiques ? Il est à nous, d'ailleurs, l'or que vous poudroyez ainsi. C'est à nous que vous avez enlevé ces trésors que vous employez à œuvres vaines ! » Certes, il y avait plus qu'un flagelleur des marchands du Temple dans cet homme ; il y avait un chevalier errant de la foi pratique, un redresseur des torts faits aux pauvres et à l'humanité.

Voici maintenant une semonce directement adressée en plein synode, par l'énergique Geiler de Kaisersberg, décochée à bout portant et face à face à cet Albert, comte palatin du Rhin et évêque de Strasbourg, auquel le Pape avait accordé le privilége de la vente du beurre. Le hardi Geiler débute par prodiguer l'ironie au prince mitré ; il le loue emphatiquement de son zèle pour les réformes, surtout pour celles des mœurs du clergé alsacien.

« Ce n'est pas la chair et le sang, dit-il à ce puissant du ciel et de la terre, qui t'ont si bien conseillé, non ; la chair et le sang conseillent les débauches et les impuretés, l'ivrognerie et la luxure, la paresse et la nonchalance, l'abandon des choses divines et le soin des choses charnelles... C'est donc une bonne inspiration que

tu as eue ; car malheur aux évêques qui ne se repentent qu'en enfer, avec des grincements de dents... Malheur aux prélats que l'on a vus bien plutôt entourés de goujats, de soldats, d'hommes armés, des misérables, la tête coiffée du casque au lieu de la mitre. »

Or notez que telle était la suite pontificale du superbe Albert, comte palatin. Ces gens, qui ressemblaient si fort au portrait désagréable que faisait en ce moment Geiler, trépignaient d'impatience, sans trop de respect pour les vénérables docteurs du synode ; quand, las d'ironie, le prédicateur se tourne tout à coup vers ce cortége hautain, doré, empanaché, et s'écrie en s'adressant directement à ceux qui le composaient :

« Dites-moi, ô Égyptiens, que faites-vous aux côtés de nos prêtres, surtout du prince de nos prêtres ? Vous dites : — Nous protégeons les biens temporels ; nous veillons à sa conservation ; notre entourage rend le clergé respectable. — Non, il n'en est rien, vous me faites plutôt l'effet d'avides sangsues, de méchants pourceaux. Vous entourez nos prêtres afin de leur extorquer des places, des prébendes pour vos enfants, au détriment d'hommes murs et honorables, à la honte et à l'énorme scandale de l'évêque et de l'Église. Mais, dites-vous, le clergé ne saurait subsister sans biens

temporels. Fort bien !... Vous voulez, ô Égyptiens, que l'évêque occupe les emplois temporels; qu'il confie les emplois spirituels à ses vicaires, à des moines, à de pauvres théologiens... O temps, ô mœurs ! O bon Dieu, quel conseil ! Mais, je vous le demande, malheureux, quel est donc le plus important, les choses temporelles ou les choses spirituelles ? »

M. Adolphe Schæffer, auquel nous empruntons les fragments de ce sermon, qui restera comme un modèle de hardiesse évangélique, ajoute, dans sa brochure : *Un prédicateur catholique au quinzième siècle*, l'anecdote d'un paysan qu'ébahit le luxe d'un de ces ducs à crosse épiscopale. Le prélat, qui voit le rustre bouche béante, lui demande ce qui l'étonne ainsi. — C'est de vous voir en si bruyante et brillante compagnie. — Tu oublies, reprit le prélat, que je ne suis pas seulement évêque, mais encore prince temporel et duc. — Si vous daignez le permettre, répond le paysan, je vous adresserai humblement cette question : Si notre sérénissime duc tombait en enfer, où irait notre évêque ? Étourdi par ce coup droit, le prince évêque s'éloigna sans résoudre le problème.

Dès le temps de Charles VI, Nicolas de Clémangis, élève de l'illustre Gerson, constatait le lamentable état moral où étaient tombés Rome

et ses princes mitrés, dans son *Tractatus de corruptæ ecclesiæ romanæ statu :* « On y trouverait aujourd'hui, dit-il, plus de larrons que de pasteurs, *plures latrones quam pastores invenias.* » L'audacieux gallican énumère les vices qui rongent la papauté orgueilleuse de son pouvoir temporel et telle que l'a faite Clément VII :

« C'est la cupidité, l'amour des biens temporels, s'écrie-t-il, qui met à l'encan les âmes, les consciences, les dignités ecclésiastiques et le Saint-Siége lui-même... Les pontifes ont commencé par ruiner la discipline de l'Église, en confisquant les droits du clergé, en supprimant l'élection populaire, en organisant un système de fiscalité vexatoire, de chicane ruineuse... Tyrans de leur Église, ils sont devenus les courtisans du pouvoir laïque. Les cardinaux, jadis simples prêtres chargés de l'humble fonction d'ensevelir les morts, se sont enrichis, enorgueillis, depuis qu'ils ont usurpé le privilége de faire les papes. Ils regardent avec dédain les évêques, qu'ils nomment *episcopillos.* Ceux-ci se dédommagent en rivalisant de luxe et de dissipation avec les hauts barons ; ils passent leur vie à la chasse, entrent à peine deux ou trois fois l'an dans leur église, et ne songent qu'à s'engraisser du lait et de la laine de leurs ouailles, *lana et lacte ovium suarum*

incrassare student. Les abbés et gros bénéficiers imitent leur exemple... »

Après avoir longtemps prolongé cette verte diatribe, Clémangis termine en suppliant qu'au jour de la justice, le Seigneur veuille sauvegarder les justes du grand naufrage, dont ni décrets, ni bulles, ni conciles ne pourront préserver les princes des prêtres et les prévaricateurs.

Encore un mot sur la façon dont les hauts fonctionnaires ecclésiastiques entendaient, en ce temps-là, le service religieux. Ce sera l'infatigable Guillaume Pepin qui nous renseignera sur cette scabreuse matière. « Quand nos seigneurs du clergé voient mourir des gens de peu de bien, *parum habentes*, ils ne daignent sortir de leurs antres, *cavernis suis*, pour les dépouiller; mais, pour de telles proies, ils délèguent leurs *famulos;* eux-mêmes demeurent au logis, jouant aux cartes, aux dés, ou se reposant, *seu alias.* Mais quand ils entendent les grosses cloches mises en branle pour de riches décès, ils flairent les grosses rétributions ; alors *illico et illicite* ils y courent en personne... semblables aux chouettes et aux chauves-souris, qui n'entrent dans l'église que pour s'engraisser de l'huile des lampes. » (*Feria IV post prim. domin. Quadrag.*) Pour nos gros curés de ville et nos prélats modernes, ce pas-

sage des vieux sermonnaires ne semble pas avoi trop vieilli.

Olivier Maillard, qui ne quitte guère ce triste thème, le traite parfois en termes difficiles à traduire en français de bon goût. Dans le sermon du troisième dimanche de l'un de ses Carêmes, prêché à Paris, il se laisse emporter jusqu'à cette formidable interrogation : « Dis-moi, ô prêtre, comment oses-tu toucher la chair du Fils de la Vierge avec ces lèvres et ces mains dont un moment auparavant tu as touché la chair des prostituées, *quibus paulo ante attrectasti carnem meretricium ?* »

Le hardi cordelier Menot fait du sujet brûlant des domaines temporels de l'Église le texte favori de ses sermons : « Certes, ne semble-t-il pas que nos prélats soient envoyés par la colère divine ou mieux par la malice du diable, afin de détruire et de dépeupler l'Église ? » Plus loin il a recours à une de ces images populaires, dont il émaille volontiers sa parole : « *Milla prelati sunt causa* que le pauvre simple peuple pèche et se damne *ad omnes dyabolos*. Quand le maistre est tabourin et ménestrier, communément, les valets sont danseurs. » (Fol. CIII, édit. Pierre Gaudoul.)

Son troisième sermon de la première semaine de Carême (même édition), ferait frémir les prédicateurs modernes, dont le zèle ne

s'échauffe plus que contre la tolérance et le progrès; le brave lutteur y signale sans ménagements les prélats qui se sont glissés dans les dignités ecclésiastiques, sans l'aide du Seigneur. Ce sont, dit-il des bœufs arrogants, des moutons hypocrites, des pigeons luxurieux, des usuriers trafiquant des choses saintes.

Boves superbiæ et arrogantiæ,
Oves hypocrysiæ et apparentiæ.
Columbæ luxuriæ et immunditiæ,
Nummulari rapinæ et symoniæ.

Et cette quadruple accusation, il la développe avec une ardeur pittoresque, dont les prédicateurs de la Réforme, dans les premières effervescences de leur haine contre les prélats de Rome, nous offrent peu d'exemples aussi vivement accentués. « Nous voyons, dit-il, qu'on entre aujourd'hui dans l'Église comme les bœufs entrent dans l'étable : *Cornibus elevatis*, par la pointe de l'épée et à moyen de gens d'armes; *nec electione talium non reperitur Spiritus Sanctus, cum videt* espées, hacquebutes et hallebardes, il n'a garde de cheoir sur telles élections... *Regnat hodie maximus abusus :* Quand le pape, les abbés et les prélats sont faicts, il fault que leurs neveux soient pourvus. Or, ajoute-t-il, ces nouveaux prélats

n'ont pas les deux cornes de la sainteté et de la science : ce ne sont que veaux, *proprie loquendo sunt vituli*, des petits advortez ; pensez que c'est un bel estat. » Dans son sixième sermon de la deuxième semaine, le même Frère de la corde s'écrie : « Les temples s'écroulent plutôt sous le poids de l'or que sous l'effort des vents. On dit que la dévotion a enfanté les richesses de l'Église ; oui, mais la fille a étouffé la mère, *filia suffocavit matrem*... Hélas, Seigneur! vous ne récolterez de longtemps du fruit dans la vigne céleste que vous avez plantée. Combien y a-t-il d'années qu'elle est gelée! Nous n'y avons plus d'espoir, à moins que vous ne la replantiez à nouveau ; *car il n'y a seth (cep) ni sarment qui vaille.* »

Ainsi, aux yeux de nos vaillants moines, les richesses et la puissance temporelles sont un venin dans les veines de l'Église, *effectum est venenum in Ecclesia ;* et remontant à la source, ils attaquent ces richesses et ces puissances, qu'elles s'offrent à eux usurpées par le Pape ou par les princes évêques des autres pays. Tous s'accordent à regretter le temps où les Apôtres n'avaient ni dotations, ni domaine, ni soie, ni velours, ni meutes, ni mules, ni soldats, ni courtisans. Voyons comment, en pleine péninsule italienne, un compatriote de Savo-

narole, Gabriel Barelete traitait cette irritante question.

Barelete débute par prouver que la papauté était fort peu recherchée au temps où la pauvreté et le martyre étaient le plus clair de ses avantages ; il cite entre autres l'étrange cas (où a-t-il déterré cela ?) de Marc l'Évangéliste qui se coupa le pouce, afin d'éviter ce dangereux honneur. Puis il poursuit ainsi, sans mettre en doute la légende de Saint Pierre à Rome : « Depuis le règne de Pierre jusqu'à celui du pape Sylvestre, il y eut trente-deux pontifes, tous martyrisés ; aussi après le pontificat de Sixte, la papauté resta longtemps vacante, personne n'en voulait, par crainte de la mort et de la pauvreté. » Au sermon *de Paucitate salvandorum*, il ajoute : « Aujourd'hui que le siége papal est puissant et riche, on l'envahit par séduction et par simonie ; tous les moyens sont bons pour arriver à s'y asseoir. » L'honnête prêcheur paraît ici faire peu de cas de l'inspiration du Saint-Esprit que l'on dit descendre sur le Conclave ; mais poursuivons. « Dante a bien raison, continue-t-il, de s'écrier : — O misérables copies de Simon le Magicien ! O vous rapaces qui souillez par l'or et l'argent les choses divines, les épouses de la divine bonté ! »

Écoutons encore l'intrépide Michel Menot

tonner sur ce thême de scandale, avec ce réalisme de vérité qui nous fera souvent feuilleter son œuvre. « Les pontifes qui succédèrent à Sylvestre ne furent pas fâchés de la donation de Constantin ; ils approuvèrent ce fait sous prétexte que, de même que l'âme ne peut vivre sans le corps, les ecclésiastiques ne sauraient vivre sans biens temporels. Résolvez si vous pouvez ce problème : Est-il bien vrai que Constantin ait donné à Sylvestre ce fruit temporel ? On peut objecter que les leçons de cette donation paraissent apocryphes, *possunt dici apocriphæ ;* quoi qu'il en soit, on lit qu'après ce legs un ange fut entendu, criant par les airs :—Aujourd'hui le poison est dans l'Église, *effectum est venenum in Ecclesia.* » *(Feria sexta domin. Quadrag.)*

Comme point d'orgue de ce concert de malédictions contre le pouvoir temporel des princes du clergé, citons ici cet anathême symbolique, lancé contre Rome par le terrible Savonarole.

« Écoute, Italie et toi Rome, le Seigneur a dit : Je visiterai Rome et ses autels ; je ferai qu'à Saint-Pierre les autels seront consacrés aux courtisanes. On y fera toutes les abominations. Je couperai, dit le Seigneur, les cornes des autels, c'est-à-dire les tiares, les mitres et les barettes ; je retrancherai les têtes. Tous ces

beaux palais, je les jetterai dans la poussière!... » (Sermon du 17 février 1495, vieux style.)

On n'en finirait pas si l'on voulait citer toutes celles de ces véhémentes philippiques qui atteignaient les princes apanagés de l'Église : les doutes sur leur suprême sagesse sortent à chaque instant des lèvres des moines prêcheurs, jusqu'à la conclusion logique tirée par leur confrère, le moine Luther. Longtemps après les premiers coups portés par la Réforme, nous trouvons encore de très-irrespectueuses appréciations des princes du Vatican. Voici ce que le père Christophe Aubry, l'un des prédicateurs de la Ligue, dit aux ligueurs parisiens de la paroisse de Saint-André des Arcs, en leur annonçant la mort de Sixte-Quint : « Dieu vient de nous délivrer d'un méchant pape et politique; s'il eût vécu, on eût été étonné de voir prêcher dans Paris contre le Pape, et il eût fallu le faire. »

Le Pape, répétons-le, ne luttait pas seul contre l'impossibilité de s'acquitter à la fois des exigences d'un domaine parfaitement mondain, et des devoirs imposés par l'héritage de Jésus, dont le domaine n'était pas de ce monde. Les princes ecclésiastiques de Lorraine et d'Allemagne étaient également fort gênés dans les soins de leur mission spirituelle par les grandeurs de leur puisssance terrestre. A l'exemple de Jules III et de nombre de ses prédécesseurs,

les évêques électeurs de l'Empire, par exemple, endossaient aussi volontiers la cuirasse que l'étole, et distribuaient aussi habilement les horions sur le champ de bataille que les bénédictions à l'autel. Heureusement pour ces grands prêtres dans l'embarras, la Réforme vint forcer quelques-uns d'entre eux à renoncer à la part sanglante de leurs fonctions, en attendant que la Révolution française achevât de les spiritualiser, à leur grand regret peut-être, car ils nous font encore attendre leurs remerciements.

Ponctuons nos citations par un maître raisonnement, aiguisé par le moine germain Césaire d'Heisterbach ; par le mot le plus logiquement cruel qui ait été lancé à ces doubles dignitaires de l'Empire et de l'Église, à ces hauts seigneurs de la force et de la foi. Le moine de Cîteaux met dans la bouche d'un prédicateur de Paris cette audacieuse proposition :

« — Je puis tout croire ; mais ce que je ne me résignerai jamais à croire, c'est qu'un évêque d'Allemagne puisse être sauvé. » Puis il fait demander par un certain Apollonius, l'un des interlocuteurs de ce dialogue : « — Pourquoi les évêques teutoniques seront-ils jugés plus sévèrement que leurs confrères de France, d'Angleterre, de Lombardie ou de Toscane ? » A cette question, Césaire d'Heisterbach fait

cette foudroyante réponse, qui s'abat de tout son poids sur le plus grand prince temporel de l'Église, sur le dernier dépossédé des évêques, celui de Rome, qui ne cesse de remplir le monde des regrets de sa royauté perdue.

« — C'est parce que les évêques d'Allemagne portent les deux glaives, le spirituel et le temporel; c'est parce qu'ils versent le sang et suscitent des guerres, *quia de sanguine judicant et bella exercent*, et qu'ils sont forcés d'être davantage occupés de la solde de leurs troupes que du salut de leurs ouailles, *magis eos sollicitos esse oportet de stipendiis militum quam de salute animarum sibi commissarum.* »

On doit surtout remarquer ici la haute signification de cet *oportet :* il faut qu'ils soient plus occupés de la solde de leurs soldats. Ce renversement absolu des fonctions, cette anomalie inconcevable d'un prêtre qui se fait capitaine, qui cache sa tonsure sous l'acier d'un heaume, est le grand cheval de bataille de nos frondeurs de monastère. Comme ses confrères en éloquence chrétienne du moyen âge, le moine de Cîteaux qui nous a fourni ce dernier trait comprenait fort bien que les soucis du temporel étaient les plus absorbants, les plus ostensiblement forcés et nécessaires. Un prince doit chaque jour penser à ses frontières, à ses hommes d'armes, à ses gens de justice, à ses potences, à

ses prisons. Les soucis des choses de la terre sont pour le prêtre comme les soins du ménage choisis par la sœur aînée de Lazare; ils détournent de la conversation de Jésus; Marie-Madeleine en choisissant cette dernière part dut renoncer à aider Marthe à cuisiner.

CHAPITRE IV.

Les Précurseurs de la Réforme. — La Foire aux Indulgences. — Les Montreurs de Reliques. — Le Tarif des Péchés. — Confessions gaillardes. — Excommunications pour une paire d'éperons.

Ne nous étonnons pas de voir que la grande protestation du XVIe siècle ait eu besoin d'une si longue préparation, d'une si longue suite de précurseurs. L'humanité ne s'est pas hasardée de prime saut à examiner de près les fantômes qui effrayaient ses premiers pas; innombrables ont dû être les frissons de terreur qui ont agité ses nerfs, avant qu'elle ait osé prendre ces épouvantails corps à corps, pour les écarter de son chemin. Combien de siècles, par exemple, se sont écoulés avant que l'œil de l'homme ait pu, sans trem-

bler, regarder la foudre, dont son imagination avait fait une manifestation de la colère divine; avant que son génie ait fait de l'élément du tonnerre l'un des plus puissants auxiliaires de la communion des peuples, séparés par les mers et les continents?

Que d'esprits audacieux et intelligents se sont succédé avant d'entraîner à leur suite des groupes de leurs contemporains, assez nombreux pour arriver à régulariser, au sein des sociétés humaines, un courant permanent d'épuration, de protestation sévère ou railleuse, grave ou satirique, métaphysique ou rabelaisienne!

Ce que valent au fond aujourd'hui les réformes théologiques de Zwingle, de Luther et de Calvin, il est difficile de le dire. Comparées aux conceptions modernes, illuminées par la science, les théories huguenotes, étayées, comme celles qu'ils combattaient, sur les idées du temps de Moïse, ont singulièrement vieilli. Mais au point de vue de la libération générale, de l'abolition des entraves, l'œuvre de ces lutteurs victorieux, qui ont vaincu avec les armes de tant de lutteurs sacrifiés, doit être regardée comme l'une de celles qui ont le plus contribué à la rédemption humaine dans le passé.

Ces triomphants dans la grande bataille de leur siècle sortent, ainsi que les héros du rire :

Érasme, Rabelais, Bonaventure Des Perriers, et les auteurs de la Satire Ménippée, des entrailles mêmes des peuples. Chefs diversement armés du même combat, ils partagent à nos yeux le rare mérite d'avoir habilement résumé les aspirations antérieures, d'avoir réussi à donner un surcroît de dignité aux âmes de leurs contemporains.

Les germes de ces nouveautés supérieures qui ont tout à coup passionné les foules, nous allons essayer de les faire jaillir des sermonnaires gothiques, où ils se trouvent à peu près enterrés. Chacun des feuillets de ces recueils nous montre les moines aux prises avec les questions brûlantes qui allaient un jour bouleverser si profondément la chrétienté. Celles de ces thèses que leurs auteurs abordaient le plus volontiers, étaient celles qui excitaient le plus vivement l'attention de leurs auditeurs; ils donnaient généralement la préférence au côté financier des abus ecclésiastiques, ce dont nous avons pu déjà nous convaincre au chapitre précédent. Il faut donc y revenir avec de nouvelles catégories de citations.

Les griefs que flagellait avec le plus de suite la verve de ces prêcheurs indépendants, étaient les prélèvements faits sous tant de formes par les pontifes romains sur les revenus des Églises nationales, les envois périodiques de col-

lecteurs ultramontains, chargés de vendre, à beaux deniers comptants, les reliques tirées de l'inépuisable ossuaire des Catacombes; les indulgences, qui prétendaient diminuer l'expiation du Purgatoire; les dispenses des gênantes pratiques imposées par la discipline pontificale; l'exemption des dures pénitences, dont tout le poids restait sur la tête insolvable des pauvres; enfin toutes les inventions mercantiles du grand commerce de Rome, qui rendaient Éditue si affirmatif sur l'abondance absolument assurée aux benoîts habitants et aux oiseaux sacrés de *l'Isle Sonnante*.

« N'ayez paour que vin et vivres ici faillent, disait ce pieux guide de Panurge; car quand le ciel seroyt d'arain et la terre de fer, encores vivres ne nous fauldroyent, feust-ce par sept, voyre huyct ans plus longtemps que ne dura la famine en Égypte. » (v^e^ livre de *Pantagruel*.)

Cette fréquente énumération des richesses extorquées avait le privilége de tenir le peuple éveillé aux sermons, et de le disposer à comprendre et à écouter les accusations plus graves dont les moines faisaient fréquemment suivre cette émouvante entrée en scène. A cet examen répété, les prêcheurs gagnaient eux-mêmes des tendances communistes très-marquées; ils arrivaient à regretter le temps où Saint Pierre punissait de mort ceux qui essayaient de sous-

traire une part de leurs biens à l'association égalitaire qu'il avait voulu établir entre les premiers chrétiens. Ils auraient traité, s'ils l'eussent pu, abbés, prélats, prieurs et légats, comme le chef des Apôtres traita Ananias et Saphira. Voyons d'abord comment ils envisageaient la vente des indulgences, cette question, la plus bruyante de toutes, qui mit le feu aux étoupes sacrées, dans les premières années du XVIe siècle.

Déjà au temps des Trouvères, on reprochait à Rome d'avoir changé l'autel en un comptoir dont il ne fallait s'approcher que la bourse pleine; or, cet esprit mercantile était arrivé, dans les siècles qui nous occupent, à agir sans honte et le front levé. Savourez ce portrait que l'austère Guillaume Pepin nous trace des commis voyageurs de la maison romaine, qui parcouraient les rues et les foires, comme les marchands de thériaque et d'onguent.

« Voyez-moi, dit le bouillant moine, ces quêteurs, ces prôneurs d'indulgences qui, avec des tromperies et des mensonges sans nombre, s'efforcent de vendre le paradis à prix convenu, *pretio appreciato*, comme on vend des chevaux et des porcs à la foire, en criant : — J'offre une denrée précieuse. — Laquelle ? — Le royaume des Cieux. — Combien ? — Pour de l'or et de l'argent en lingots ou en espèces monnayées;

pour de bons linceuls, pour des couvre-chefs, des serviettes, des pots d'étain; pour du blé, de l'orge et autres choses comestibles. — *Quo emitur? — Auro, argento monetato et non monetato, bonis lintheaminibus, capitegiis, servietis, stanneis vasis, frumento, hordeo et hujusmodi.* » (*Sermo XVII, opus de Adventu Domini.*)

Ne croirait-on pas que le grave prêcheur se laisse aller, cette fois, à imiter le ton facétieux de la plupart de ses confrères? En effet, il semblerait que l'auteur de la farce du *Pardonneur et du Triacleur* ait tiré son sujet de ce passage railleur, et qu'il l'a tout simplement rimé; écoutons parler le Pardonneur: (*Ancien Théâtre Français, publ. par Viollet-Leduc.*)

Venez cy gaigner les pardons;
Aportez flesches et lardons,
Jambons, eschinées, coustelettes,
Fusées, napes, touaillons,
Chausses, robes, chapeaux, cornettes;
Cuidez-vous que ce soient sornettes
Des pardons?... Véez en cy les seaux.

Le véhément orateur, en décrivant cette criée ridicule des indulgences, *pretio appreciato,* parlait très-sérieusement; il ne faisait qu'exposer un trait de mœurs, que décrire une parodie cléricale, inventée en Cour de Rome.

Plus loin, au 26e sermon du même recueil, Pepin parle en termes aussi pittoresquement indignés, d'un autre genre de charlatans sacrés, qu'il traite de ruffians et d'infâmes : « *item de illis ruffianis et infamibus* qui traînent sur des chevaux ou des chariots les sacro-saintes reliques des Saints, pour tromper les simples avec toutes sortes de piperies; déclarant qu'il faut employer la subtilité de son esprit à extorquer l'argent des barbares. »

Cette manière scandaleuse de crier les indulgences, comme on criait le vin, les harengs frais ou sorets, le beurre et les œufs; de traîner les reliques miraculeuses sur de hauts chariots, était parfaitement dans les habitudes des émissaires pontificaux. D'autres que les moines raillaient ces vendeurs de talismans sacrés. Oyez encore ces vers de la farce du Pardonneur luttant avec le Triacleur qui vend ses onguents :

Je vous veuil montrer la crête
Du coq qui chanta cheus Pylate,
Et la moitié d'une late
De la grande arche de Noë...

Boccace n'a-t-il pas aussi son fameux frère Cipolla qui montre, à la place des plumes de l'Ange Gabriel, des charbons qui servirent à griller Saint Laurent? « *I carboni co quali fu*

arrostito san Lorenzo, qu'il disait avoir rapportés du pays *di Truffia* et *di Buffia,* contrées très-habitées et voisines de la terre de Mensonge, où il avait rencontré nombre de Frères de son Ordre et de toutes autres religions.

Tout nous prouve que ces ventes en pleine rue, avec parades, étaient un fait très-ordinaire. Olivier Maillard, dans le 12e sermon de son Carême édité en 1500, s'étonne avec une pointe de colère que les prélats ne missent point obstacle à ce scandale ; d'autant plus, dit-il « que cette question des indulgences est au moins douteuse » ; mais, dirait quelque commère : « — Père, n'est-il pas mieux d'en acheter, puisque nos évêques les autorisent? » A quoi Maillard fait cette cruelle réponse : « Je crois qu'ils y ont bonne part et qu'ils sont tous voleurs, *et sunt omnes fures.* »

L'honnête moine déclare avoir entendu ces *bullatores* affirmer qu'ils ne prieraient pas pour leur propre père, s'il n'était muni de cette benoîte marchandise : « Je ne veux pourtant pas, dit-il, révoquer en doute la clef miraculeuse de Saint Pierre ; mais je le soutiens avec tous les bons docteurs, ces pardons valent ce qu'ils sonnent, *tantum valent quantum sonant.* » Et plus loin, préludant à l'ironie de Calvin sur cette question de la clef du Paradis :

« Croiriez-vous par hasard, s'écrie-t-il, qu'un

usurier plein de vices, qui a mille milliers de péchés sur la conscience, ait remise de tout cela, en glissant six blancs dans le tronc du quêteur, *dando sex blancos trunco?* Certes il m'est dur de le croire, et encore plus dur de le prêcher! » Aussi, voyez comme il le prêche, le bon Cordelier; pas plus que ses devanciers les Trouvères, il n'est disposé à voir dans l'ouverture des portes du Ciel autre chose qu'une pure faveur de *dom Argent.*

Michel Menot ne traite pas avec plus d'indulgence ces balayeurs de bourses timides, qu'il appelle tisons de cupidité, piliers d'avarice. Au 4e sermon de son Carême prêché à Paris, il leur adresse la parole en ces termes : « O vous *tysones cupiditatis, pilaria avaritiæ*, afin de faire rouler les dons dans la poussière du temple, puis dans vos poches, *in marsupia vestra,* vous dites qu'entre deux dévotions : celle de donner à l'Église et celle de subvenir aux besoins de ses parents, un bon fils doit plutôt faire l'aumône au Seigneur, que venir en aide à ses père et mère. Voilà les exhortations de ces porteurs de pardons, aux pauvres veuves, *pauperculis viduis;* ils leur disent qu'elles doivent plutôt se laisser mourir de faim, elles et leurs familles, que de ne pas acheter de ces indulgences. »

Ceci est déjà bien différent de l'opinion ro-

maine : s'indigner à l'idée que l'on puisse conseiller de préférer l'Église à ses parents dans l'indigence, quel blasphème aux yeux du Pape ! Et cela n'est pas, il s'en faut, une excentricité isolée; ces anathêmes contre l'âpreté avaricieuse de Rome fourmillent sur les lèvres de nos prêcheurs. On a essayé de mettre sur le compte d'un dépit de concurrence, l'ardeur déployée par certains Ordres contre ces vendeurs de bulles; nous voyons à la vigueur de leur désapprobation qu'il y avait mieux là qu'un sentiment de mesquine jalousie.

Si Maillard affirme qu'il lui est dur de croire à l'efficacité de ces *rossignols,* destinés à crocheter les portes du Ciel, Menot n'hésite pas à en déclarer la complète impuissance. Ne croirait-on pas entendre tonner Luther dans ces paroles de son devancier ? « Nous avons, dites-vous, bonne provision d'indulgences. A l'heure de la mort, nous les présenterons à Dieu. O grand abus ! O abîme et perdition d'une infinité d'âmes ! Mille et mille d'entre vous croient aller droit au Paradis, au moyen de ces bulles; ils iront à tous les diables, *ad omnes dyabolos !* »

Et plus loin, il revient avec une raillerie mordante sur ces cafards qui trompent le peuple, *caphardos qui decipiunt populum :* « Que dites-vous de ceux qui, ayant perdu leurs reli-

ques à la taverne, mirent à la place un brin de fagot, trouvé au foyer d'une étuve, en affirmant qu'il provenait du bûcher de Saint Laurent? » Cette fois nous tenons bel et bien un émule du fameux Frère Oignon de la sixième journée du Décaméron de Boccace.

Si les papes étaient âpres au gain, ils n'étaient pas fort disposés à dépenser ce gain en aumônes. Voici du moine alsacien Jean Pauli, grand conteur d'anecdotes, un joli dialogue entre un pape et une vieille qui le sollicitait; cette malice monacale nous montre l'opinion qu'on avait de la générosité des pontifes.

La pauvre vieille demande au Pape « un shilling, pour l'amour de Dieu. — Non, dit le Pape, c'est trop. — Un *plapart* alors, s'il vous plaît? — Non pas. — Un kreutzer? — Pas davantage; si tu veux ma bénédiction? — Si votre bénédiction valait un liard, vous me l'eussiez également refusée. » Puis, ajoute M. Ad. Schœffer auquel j'emprunte cette historiette, la vieille lui tourna le dos, en grommelant : — « M... pour votre bénédiction! »

Sur cette question de l'avidité insatiable des papes et de leurs agents, il y a chez les prêcheurs une entente parfaite avec les poëtes et les chroniqueurs. Tout ce qui tenait une plume ou une chaire constatait qu'il était inutile d'aller chercher des pardons à Rome, si l'on n'était

largement fourni d'or et d'argent. On a conté souvent cette anecdote d'Innocent IV qui s'enorgueillissait devant Saint Thomas d'Aquin des sommes qu'il faisait compter devant lui : « — Vous le voyez, disait le Pontife, nous ne sommes plus au temps où Saint Pierre disait : Je n'ai ni or ni argent. — Oui, répondait ce saint, mais qu'est devenu le temps où l'apôtre disait au paralytique : Levez-vous et marchez ! » Au temps de Thomas d'Aquin, cependant, les papes n'avaient pas encore publié un tarif des péchés et des crimes; cela se discutait à huis clos, d'après une tradition variable, que l'on pouvait encore faire fléchir avec des protections.

TAYLOR INST. OXFORD

A partir de Jean XXII, selon Polydore Vergile, la cote du marché fut mise au jour et répandue, autant qu'on le pouvait faire avant l'invention de l'imprimerie; depuis cette innovation chacun des successeurs de ce pontife si bien avisé ajouta à la liste des objets tarifés. Ce singulier promptuaire des principaux prix du comptoir central de la papauté est si connu, que nous n'en parlerons qu'en passant. Il suffira de deux ou trois citations traduites littéralement, pour montrer le genre d'infamies qui y étaient cotées, de ces monstruosités qui paraissent heureusement sorties de la cervelle des vicieux de notre époque, mais qui s'avouaient alors, pa-

raît-il, ouvertement. Ouvrons ce tarif intitulé : *Taxæ Cameræ seu cancellariæ apostolicæ et sacræ penitentiariæ*, au chapitre XXX : DE LAPSU CARNIS.

ARTICLE 1er : Pour le péché de la chair et tout délit de paillardise, commis par un clerc, même avec des nonnes, *etiam cum monialibus*, en dedans ou en dehors du monastère, soit avec des parentes ou alliées, soit avec sa fille spirituelle (sa filleule), ou avec n'importe quelle autre femme; si le coupable demande l'absolution, avec dispense pour ses ordres et ses bénéfices, il sera absous avec assurance contre toute poursuite pour 36 livres tournois, 5 ducats.

ART. 2 : Si, outre les péchés précédents, il demande l'absolution d'un crime contre nature, *a crimine commisso contra naturam*, *vel cum brutis*, même de bestialité, avec dispense comme ci-dessus, il paiera pour rémission entière, sans possibilité de poursuites, 90 livres tournois, 9 ducats.

ART. 3 : S'il demande simplement, *tantum*, absolution pour le crime de sodomie et de bestialité, avec indemnité complète, il ne paiera que 36 livres tournois, 9 ducats.

ART. 4 : Une nonne qui se serait laissé connaître par plusieurs, au dedans et en dehors des murs du cloître, sera absoute, avec réhabilitation et possibilité de parvenir aux dignités

de son Ordre, même à celle d'abbesse, *etiam abbatialem*, pour la somme de 36 livres tournois, 2 ducats.

Pour un laïc, le prix est moindre, disent les articles 7 et 8 du même chapitre : pour tous les péchés abominables énumérés dans les précédents articles, il en sera quitte, *in foro conscientiæ*, en payant 6 livres tournois, 2 ducats. Si ce n'est qu'un inceste, *ab incestu*, il ne paiera que 4 livres. Si pourtant le concubinaire désire en même temps une dispense pour parvenir aux ordres sacrés et aux bénéfices, il en sera quitte en payant 21 livres tournois, 5 ducats, 6 carlins, *in foro conscientiæ*.

Une chose nous étonne particulièrement dans ces tarifs : c'est d'y voir fréquemment intervenir la conscience, par cette formule : *in foro conscientiæ*. Est-ce de la conscience du taxateur ou de celle du taxé qu'il est ici question? Il y a aussi des possibilités d'obtenir des améliorations de prix en payant en gros. Si, par exemple, un mari adultère et sa femme, dans le même cas, demandent ensemble l'absolution, on leur accorde une bonification de 2 livres sur le prix de 8 livres qu'ils auraient eu à débourser, en payant chacun séparément. De même pour un paillard concubinaire, adultère ou incestueux, s'il solde, avec la sienne, l'absolution de ses complices.

Sont tarifés également les parricides, les infanticides, les mutilations, les meurtres simples, les habitudes de sorcellerie, les vols, les faux serments, etc.... Mieux encore, on obtient à prix d'argent des dispenses de chasteté pour les prêtres, d'abstinence, de jeûnes; pour dérogation au repos du dimanche; pour légitimer l'enfant d'un laïc, d'un clerc et même d'un moine; pour le déguisement d'un ecclésiastique; pour permission à un moine de porter chemise et de coucher dans de la toile... On n'en finirait pas si l'on voulait tout énumérer, car il y a dans ce livre des taxes, 62 chapitres contenant chacun une vingtaine d'articles, en moyenne.

Il était si facile de laver les plaies de l'âme, qu'on ne s'inquiétait guère de la souiller, quand on avait de l'argent. Les membres du clergé payaient-ils exactement les taxes? Nous verrons plus loin que le Concile de Constance ne punissait ce genre de délit que lorsqu'il était commis publiquement, et que le coupable pouvait être convaincu par preuves avérées. Les accusations que les moines lancent contre la paillardise des princes de l'Église et du clergé séculier tendraient à prouver que ces cafards, *caphardi*, dit Menot, n'étaient guère retenus par l'obligation de payer les dispenses : « Aujourd'hui, s'écrie-t-il, les biens de l'Église ne sont

que soufflets pour attiser la fournaise de luxure. »

Si les ecclésiastiques de haut rang avaient quelque scrupule, ce n'était guère qu'au temps de Pâques et de Noël, aux époques où ils avaient à réconcilier leurs victimes avec Dieu, qu'ils songeaient à les faire confesser par leurs confrères, dans l'idée que la chose était plus décente, exécutée ainsi. Voici une précieuse révélation de Guillaume Pepin sur ces mœurs singulières : « Dans la Semaine Sainte ces insolents prêtres, *tales insolentes sacerdotes*, se transmettent mutuellement leurs concubines pour les préparer à recevoir les sacrements, se rendant ainsi service pour service... En effet, si un prêtre confessait lui-même celle avec laquelle il a péché, la coupable ne rougirait guère de ses aveux ; de plus, il pourrait arriver que l'un et l'autre sentissent se réveiller leur ardeur au souvenir de leurs turpitudes. »

A quoi il ajoute : « L'avis des docteurs est qu'il n'est pas bon que le confesseur ait eu des familiarités avec sa pénitente : ceci est le cas de ce tas de bigotes, *hoc autem contra multas bigotas*, qui sont grandes amies de leurs directeurs, lesquels avant ou après la confession ne craignent pas de rire, de jaser, de plaisanter, *corridere*, *confabulari*, *cachinnari*. Je me tais des paroles équivoques, des expressions

obscènes, des attouchements qui vont de la face jusqu'aux mamelles, et de bien d'autres familiarités qu'il est indécent de nommer. » (*Opusculum super Confiteor, cap. VI.*)

De là à douter de l'efficacité de certaines confessions d'abord, puis de la confession en général, il n'y a qu'un pas. Déjà les familiarités entre directeurs et pénitentes donnent de grands doutes; l'honnête Cordelier ajoute à cette catégorie celles des ecclésiastiques qui se confessent entre complices : « Quelle honte peut éprouver le prêtre en confessant ses impuretés à son compagnon de *prostibulum*, en avouant ses délits d'ivresse et de jeux de hasard et autres habitudes vicieuses à ceux qui les commettent avec lui. N'est-ce pas le cas de leur appliquer le proverbe : Un barbier n'en saurait raser un autre. »

Geiler de Kaisersberg entre plus franchement dans la question de l'efficacité du sacrement de pénitence; dans ses Postilles sur le Carême et les Fêtes des Saints, il dit : « — Que pouvons-nous faire? Jésus a pardonné à la femme adultère; c'est là un vrai pardon, un pardon complet, entier du Seigneur dans sa puissance; voilà le vrai confesseur qui a puissance de remettre les péchés. Mais nous, que pouvons-nous faire? La puissance nous manque. Avons-nous la clair-

voyance, la puissance de Dieu pour pardonner? »

Son compatriote, le franciscain alsacien Jean Pauli, décoche à son tour cette sainte boutade aux confesseurs de haut rang : « Ne craignez pas l'homme, le puissant prélat qui est votre confesseur, qui dispose des sacrements et s'en sert pour vous pousser à l'adultère, au parjure conjugal; non, ne le craignez pas. Craignez Dieu seul qui vous attend. » (*Schimpf und Ernst, Augsbourg,* 1535.) Le même, dans ce même ouvrage, nous conte qu'un pape damné apparut dans un pitoyable état à son chapelain; celui-ci comprit aussitôt que son très-saint maître était tombé dans les griffes du diable : « — Vous damné! s'écria-t-il; vous le maître des indulgences et des absolutions! — Hélas! répond le pontife, Jésus a refusé d'apposer son sceau à ces indulgences et absolutions. » Cela non plus n'est pas très-orthodoxe : quelle que soit la valeur du confesseur, l'Église permet-elle de mettre en doute que le Christ ratifie son absolution?

Plus près de la source des grâces, d'où rayonnait sur toute la terre le pouvoir de lier et de délier, le moine napolitain Gabriel Barlete laisse échapper cette raillerie sur les allures de certains confesseurs de son temps : « Ils font une absolution sur la tête, dit-il, une autre

sur la bouche, *unam absolutionem super caput aliam super bursam....* Ils disent je t'absous, ce que je ne dois pas faire; je te réconcilie avec les sacrements, ce que je n'ai puissance de faire, *quod non possum. In nomine patris,* etc.; donne-moi un carlin, verse-moi un blanc.... Oh! comme ce Père confesse bien! disent les femmes. » *(Sermo XXVII.)*

Si nous disions encore quelques mots de la grosse question des bénéfices; ce que nous en avons dit au chapitre précédent ne me semble pas l'avoir épuisée. Ces grasses prébendes, ces bonnes abbayes, qui s'entassaient dans quelques mains, tenaient fort au cœur des libres prêcheurs; ils y reviennent à tout propos, même lorsqu'ils ont mis le doigt sur une autre cause. Faisons comme eux; c'est d'ailleurs un des grands scandales dont se sont débarrassés les pays réformés. Je tiens Olivier Maillard ouvert sous mes yeux, et j'y lis ce splendide résumé, cette morale de la question:

« Croyez-vous, dit ce franc-archer de la chaire, que Christ, qui a souffert pour nous, soit venu en ce monde pour ses plaisirs, pour être cardinal, évêque ou abbé; pour obtenir plusieurs bénéfices, et se livrer à la débauche? Jamais, non jamais Christ ne fut concubinaire; jamais il n'eut plusieurs bénéfices; jamais il n'entretint des chiens de chasse ni des

oiseaux de proie! » Et ailleurs : « Écoutez, pécheurs ecclésiastiques qui vivez des biens du Crucifié, qu'arrivera-t-il de vous qui consommez les revenus des bénéfices de l'Église avec les filles, les entremetteurs, les chiens et les faucons, *cum meretricibus, lenonibus, canibus et accipitribus?...* Et ces protonotaires apostoliques qui ont des dispenses pour posséder jusqu'à quinze bénéfices, ne sont-ils pas simoniaques et sacriléges?... Si quelque évêché vient à vaquer, ils offriront, pour l'avoir, un fagot d'autres menues charges ecclésiastiques : un archidiaconat, deux prieurés, quatre ou cinq prébendes, et ils donneront le tout pour un évêché... N'est-ce pas la vérité? Est-ce qu'aujourd'hui le cardinalat et l'archevêché ne sont pas lardés, *lardati,* d'évêchés? Est-ce que les évêchés ne sont pas lardés d'abbayes et de prieurés? *Ad omnes dyabolos talis modus faciendi!* » (Sermon du samedi *post cineres.*)

Cet envoi à tous les diables, refrain obligé de toutes ces virulentes tirades, ne manque pas ici d'à-propos, il faut l'avouer. Or, tous ces bénéfices, les titulaires les louaient et les affermaient à quelques serviteurs : « Ils les louent à de pauvres prêtres, afin d'en recevoir dix francs de rente, *decem francos pro pensione,* » dit Michel Menot. Ces braves sermonneurs insistent surtout sur la façon dont s'obtiennent ces opulentes

sinécures. Ces étranges marchés se faisaient ouvertement, sans la moindre honte; on cherchait preneur de ces valeurs sacrées, ou vendeur, selon que l'on avait à vendre ou à acheter, absolument de même qu'on le fait aux bourses modernes pour les valeurs de chemins de fer, les fonds d'États, canaux et autres. Guillaume Pepin, comme ses confrères, ne nous laisse aucun doute à cet égard :

« Il y a quelques jours, raconte-t-il *(in secunda statione Christi patientis)*, vint me trouver un familier d'un haut baron qui sans doute m'avait indiqué à lui : — Si vous avez dans votre famille, me dit-il, ou dans vos amis un prêtre qui veuille acquérir une cure de la valeur de quarante livres tournois, je la lui donnerai par égard pour vous. Je lui demande pour ma commission d'avis une somme égale, 40 livres une fois payées; je les ai refusées, il n'y a qu'un instant.

« Disant cela il m'exhibait sa procuration. — J'ai en effet un frère ecclésiastique qui réside à trois lieues d'ici, lui répondis-je; il n'a pour tout bien que son patrimoine; mais je ne voudrais pas le voir vous acheter l'Église que vous avez à vendre. Cherchez marchand ailleurs! Et je le renvoyai rouge de confusion. »

Le vaillant moine nous apprend aussi que, de son temps, les prélats abandonnaient le gouvernement de leurs Églises, pour le temporel

comme pour le spirituel, à des officiers qui se chargeaient de les affermer : « C'est au plus offrant, dit-il; à la fin de l'année ou bien tous les trois ans, on remplace les anciens fermiers par des nouveaux, s'ils offrent plus cher de la charge à louer. Et cela du petit au grand, l'avarice est partout : du prêtre au lévite, partout la rapine et la fraude. (*Expos. évangel. quadr. feria VI, post dominicam in passione.*)

Dans son 6e sermon après le premier dimanche de Carême, le même G. Pepin parle allégoriquement de cinq portiques par lesquels on pénètre dans le domaine de l'Église. Le premier est le portique d'or, où se font les achats à vie ou à terme, les locations à long bail avec ou sans survivance. Le second est le portique royal, par lequel les fils des puissantes maisons arrivent aux prieurés, aux abbayes, aux églises cathédrales; une bonne escorte de gens d'armes suffit pour entrer en possession. Le troisième est le portique du sang, *dicitur sanguinis :* par celui-là passent les favoris du népotisme et même une espèce d'héritiers plus effrontés. Pour mieux expliquer le sens de ce dernier cas, qu'on me permette d'emprunter une citation du même recueil :

« Le cas est tel, dit Pepin; un ecclésiastique ayant la jouissance de plusieurs bénéfices, tient une concubine *ordinaire,* de laquelle il a engen-

dré plusieurs fils qu'il a fait élever avec soin. Quand il se sent vieillir, il désire leur résigner ses fructueuses dignités, en tout ou en partie; or, pour distribuer à ses bâtards ses évêchés et prieurés, et les meilleures charges de son propre diocèse, celui dont il porte le titre, il les fait lui-même monter aux ordres sacrés. De quel droit ce prélat agit-il ainsi ? » (*Feria 4e post III dominic. Quadrag.*)

Revenons à nos cinq portiques. Le quatrième est dit portique de Rome; c'est celui par lequel passe le bon plaisir du pape et des cardinaux. L'austère prédicateur parle ici de la nomination de certains clercs, que l'on récompense ainsi de certains services, même des moins honnêtes, rendus à quelque cardinal, à quelque haut prélat, si ce n'est au chef lui-même de la Cour pontificale. Le cinquième enfin est le portique où passent les méritants, les gradués. Celui-là est le seul régulier; encore est-il corrompu comme les autres, par la simonie et la vénalité.

Pour désassombrir un peu ce terrible sujet, jetons une pincée de sel gaulois emprunté au 4e sermon de la deuxième semaine du Carême prêché à Paris par notre Menot. « Aujourd'hui, dit-il, une paroisse de cinq cents feux, *in quà sunt CCCCC ignes,* est donnée à un enfant de dix ans, auquel on adjoint, la plupart du temps, pour la gérer, *ung gentil homme de court qui*

après Dieu ne hait rien tant que l'Église. Si vous demandez comment ce bambin a pu obtenir ce bénéfice, vous savez ce qu'on répond : — Sa mère estoit fort privée de l'évesque, et pour ses congnoiscences *dedit illi,* car aujourd'hui les femmes dominent sur les gens d'Église. » Cette facétieuse citation ne nous semble-t-elle pas avoir inspiré ce joli motif de l'opéra de *Joconde :* « Ma mère et le bailli sont bien ?... »

On serait tenté de croire qu'il y a exagération dans ces reproches jetés ouvertement à la tête de ces larrons publics, revêtus d'un caractère sacré, et que nos prêcheurs ont voulu enjoliver ainsi et dramatiser le texte de leurs sermons; heureusement pour leur mémoire, les chroniques fourmillent de documents qui prouvent leur scrupuleuse véracité; nous n'en citerons qu'un seul, mais il est capital et le scandale reproché vient de si haut, que cette citation suffira. Dans son Histoire de Charles VI, Juvénal des Ursins dévoile la rapacité des princes des prêtres, au XIVe siècle, en parlant des suites de la reconnaissance de Clément VII, le pape d'Avignon, par le roi de France ; en ce temps-là le Papegaut n'était pas un oiseau unique, comme celui de l'*Isle sonnante* du Ve livre de Pantagruel.

« Avec Clément VII, dit Juvénal des Ursins, y avoit bien trente-six cardinaux, lesquels

meus de grande avarice, soulurent d'avoir tous les bons bénéfices de ce royaume par divers moyens, et envoyèrent leurs serviteurs parmi le royaume, enquérans de la valeur des prélatures, priorés et autres bénéfices. Et usoit Clément de reservations, donnoit graces expectatives aux cardinaux, *et anteferri*. Et feut la chose en ce point, que nul homme de bien, tant de l'Université que autres, ne pouvoient avoir bénéfices. »

Si véreuse que fût la façon dont ils obtenaient la puissance pontificale, les évêques n'en exerçaient pas moins avec une grande dureté tous les droits, même les droits excessifs qui s'y trouvaient attachés. Olivier Maillard parle de leur extrême facilité à lancer les excommunications, et dit qu'en usant de ce pouvoir « qu'ils croient avoir » de lier sur la terre, ils ne lient rien du tout. Si par exemple ils excommunient un pauvre diable qui n'a de quoi leur payer un écu ou deux, ce malheureux ne se trouve pas excommunié, « in foro conscientiæ non est excommunicatus. » Au lieu d'excommunier pour des intérêts matériels, ajoute-t-il, qu'ils le fassent donc pour des scandales publics ; qu'ils lancent leur excommunication à un prêtre qui tient une concubine, « *uno ecclesiastico qui tenet unam meretricem, et non vult amendari.* »

Puis prenant le ton de la raillerie, et se moquant de ces anathèmes, prodigués à tout propos, il raconte qu'en Dauphiné, un doyen avait eu son bréviaire emblé par un voleur qui, ne sachant que faire de ce livre, le déposa sur la branche d'un chêne; le doyen irrité n'hésita pas à excommunier celui qui détenait son bréviaire, quel qu'il fût. A l'instant, le croiriez-vous? le pauvre arbre fut desséché, *ex subito illa arbor dessicata est*. Voilà un miracle fait bien à propos.

A son tour, Menot fulmine contre ces foudroyants, il cherche à garantir de leurs foudres la tête des pauvres gens, et met à cette charitable besogne la passion d'un vrai réformateur. Voici cette chaude admonition dans son texte macaronique, qui cette fois n'excitera plus le rire :

« *Vadatis ad parochiam quando* se faict le prosne, *vos audietis projicere excommunicationnes* pour ung fagot, pour une paire d'éperons. *Ego laudarem multum si projicerent pro malefactoribus et blasphematoribus,* qui blasphèment et despitent le nom de Dieu, *pro usurariis, pro deceptoribus filiarum,* les abuseurs de filles; *sed pro temporalibus est horror,* mais pour des intérêts personnels c'est une horreur... *Qui pro decem solidis dant alios dyabolo, dentur sic dyabolo!* Que ceux qui donnent les autres au

diable pour dix sous, aillent eux-mêmes au diable! Ceux qui devraient miséricordieusement ramener les pécheurs à Dieu, se montrent eux-mêmes les plus cruels et les plus méchants. »

Il y a dans ce dithyrambe improvisé un élan de justice, un sentiment d'amour du prochain, une verve de charité qui rachètent bien du mauvais latin, et font un solide contre-poids aux licences et aux bizarreries qui ont été si souvent reprochées à ces énergiques soldats de la foi chrétienne.

Est-ce par le fait des accaparements de bénéfices, dont nous venons de parler, de ces fagots de cures, de prieurés, d'évêchés, de canonicats entre les mains de quelques puissants drôles aux vigoureux tempéraments, que beaucoup de prêtres se voyaient forcés de faire toute sorte de métiers pour vivre? Fait constaté par l'un des Pères du concile de Sienne : « On voit aujourd'hui des prêtres usuriers, cabaretiers, marchands, gouverneurs de châteaux, majordomes, notaires, courtiers de débauches, *ruffiani*. Le seul métier qu'ils aient encore dédaigné d'exercer est celui de bourreau. »

Pepin parle aussi des occupations de tout genre auxquelles s'adonnaient les clercs, plus d'un siècle après cette diatribe du concile de Sienne; il cite entre autres un évêque qui occupait l'em-

ploi de fauconnier à la Cour de Louis XII, et qu'il a vu de ses yeux, dans le costume court troussé du métier, consacrer tous ses soins à l'éducation des gerfauts et des éperviers.

« Aujourd'hui, dit-il, les prélats remplissent auprès des princes les emplois les plus vils et les plus indignes de leur caractère. Qu'on m'appelle menteur si je n'ai vu de mes yeux un évêque fauconnier à la Cour du roi Louis XII. »

Un autre résultat déplorable de cette dilapidation d'établissements religieux et de fondations hospitalières, c'est que, pour en réserver la rente à leur profit, les accapareurs laissaient tomber les bâtiments en ruine, et diminuaient de plus en plus les admissions dans les hospices et les maladreries. Pierre Rebuffe *(in praxi Benefic.)* résume ainsi les inconvénients matériels de pareils désordres : « Ces étrangers qui tiennent les abbayes, ces commendataires et usufruitiers ruinent, pillent et consument tous les biens des monastères, comme il paraît assez dans les bois et autres choses qu'ils vendent... Ils vont jusqu'à boucher les fenêtres des édifices et les murer, pour s'exempter d'y entretenir des vitres, ce qui a donné lieu à cette façon de dire : *C'est une vitre d'abbé.* »

Au moins si le célèbre abbé du *Petit Jehan de Saintré* péchait contre la sobriété, l'humilité et la chasteté, c'était au milieu de ses moines, dans

les chambres de son couvent, qu'il tenait « très-bien tendues, tapissées et natées, et les fenêtres verrées. » Il *chantait messe* au milieu de ses religieux, parfaitement en règle sur l'obligation de la résidence. Ce voluptueux abbé était canonique, en ce sens au moins qu'il n'imitait pas ceux dont il est question dans cette dernière citation de Menot :

Le brave Cordelier, dans son sermon du samedi de la 2e semaine du Carême, parle d'une abbaye de quinze mille livres de rente, grosse somme au temps de Charles VIII; *tout y chet* en ruines, dit-il; à peine si une douzaine de moines y peuvent vivre. Puis il se suppose en promenade, *per campos;* aperçevant de loin «ung campanile à demi couvert, une vieille église ruinée,» il demande à qui appartient ce moustier : « — Père, c'est celui d'une abbaye de trois mille livres d'or de revenu. — Hé, où en est l'abbé ? — *Est in curia*, en Cour, *sequitur regem qui dedit ei hanc abbatiam,* et s'occupe peu de son abbaye dont les moines meurent de faim. »

Il passe outre et voit une autre église fondée pour tant de chanoines réguliers avec de gros revenus, *cum magnis redditibus :* « — Comment, demande-t-il, n'est-elle pas en meilleur état ? Sont-ce les moines qui l'ont ruinée ainsi ? — *Heu ! non, pater;* mais le seigneur prélat de cette église en a bien d'autres; chaque année on lui

porte les revenus de ceste-ci, *et non facit aliam mentionem.*» Menot ponctue ce récit par cette ironique boutade : « S'ils ne peuvent vivre d'un si gros faisceau de bénéfices, c'est qu'apparemment l'un mange l'autre. »

Une des plus grandes humiliations que la Réforme ait fait subir aux habitants du ciel est, à coup sûr, celle de dépouiller les Saints de leur culte particulier, de leurs bonnes fêtes chômées et carillonnées; d'abattre leurs statues; de leur enlever cette part de puissance miraculeuse qu'ils étaient censés avoir usurpée sur l'Éternel, de complicité avec les appétits obstinément polythéistes des fidèles du catholicisme italien. Qui se fût attendu à voir dans les Sermonnaires ce point délicat entamé et préparé à l'audacieuse enquête de Luther et de Calvin ?

Réduire la vertu des saints patrons dont les chrétiens portaient les noms avec orgueil; leur ravir le droit de protection positive, immédiate, la puissance de guérir, d'enrichir, de suivre leurs clients sur terre et sur mer, de les faire entrer au ciel, quel que soit le lot de leurs mérites, au moyen d'une invocation très-simple qu'on récitait au lit de la mort; dépouiller leurs châsses du don de faire la pluie et le beau temps, et leurs reliques, pieusement portées sur soi, de la vertu de prévenir tous les accidents : cela était bien de nature à choquer vivement

le personnel, chamarré de talismans catholiques, qui se pressait aux sermons de nos moines.

Malgré ce danger réel, on trouve dans ces pieux recueils des attaques ouvertes ou déguisées contre cette dévotion si fortement enracinée dans les masses. On sait d'ailleurs que, dès les premiers siècles du christianisme, les Pères de l'Église avaient souvent agité cette question, frappés qu'ils étaient de la propension des premiers chrétiens à adorer ces nouvelles idoles, *d'un culte de latrie.* Que dire, par exemple, de la citation suivante, empruntée à Guillaume Pepin (*Expositio Evangeliorum Quadrag. Feria V, post. domin. Quart.*)?

« On instruit aujourd'hui, dit ce prêcheur, les fébricitants à recourir à Dieu et à ses Saints, par soi-même ou par ses amis valides, spécialement à ceux de ces Saints qui ont reçu la faculté de guérir de tel ou tel genre de maladie, les dévots qui ont mis leur confiance en eux. Saint Augustin rapporte à ce propos que les anciens Romains avaient plusieurs Dieux et Déesses, des bons et des mauvais : des bons dont ils attendaient secours ; des mauvais, comme la Déesse de la fièvre, *Deam febrem,* qu'ils honoraient pour n'en pas recevoir de dommage. Nous autres chrétiens, qui confessons un seul Dieu créateur du ciel et de la terre et de tous les

reptiles qui s'y trouvent, *omnia reptilia in eis*, nous admettons également une pluralité de Saints et de Saintes, qui sont Dieux dans une certaine façon, *qui sunt quodam modo Dii*. Tous ces derniers sont, il est vrai, du nombre des bons. »

Ce correctif est-il suffisant à excuser la pluralité des Dieux, empruntée au paganisme? Ne savait-il pas, le bon Dominicain, que la lacune des mauvais génies pouvait se combler par l'active intervention des diables, qui étaient eux-mêmes fort redoutés et fréquemment invoqués dans ce temps-là? Il est très-permis de soupçonner une pointe d'ironie dans ce passage, surtout en lisant ce qu'il ajoute à cet inventaire comparé des régions transmondaines du présent et de l'antiquité.

Les Saints et Saintes, reprend Pepin, n'ont pas tous la même spécialité de services, non plus que les Dieux et les Déesses d'autrefois. « A chaque Saint il faut donc rendre un culte particulier; honorer celui-ci de telle façon, celui-là de telle autre; car certains Saints déterminés sont réclamés contre certaines infirmités et nécessités déterminées; *quod certi Sancti reclamantur contra certas ægritudines et necessitates : sic videmus de Beato Huberto, de Laurentio, de Mathurino, de Memma, de Johanne Baptista, de Fiacrio et hujus modi.* »

Puis il cite l'auteur profane Varron, qui déclare chose nécessaire de connaître les Dieux par leurs noms et la spécialité de leur office, et recommande de ne pas réclamer, par exemple, de l'eau à Bacchus le Dieu du vin, *Deus vini*, ni du vin aux Nymphes qui ont la surveillance des eaux. Ainsi faut-il bien prendre garde de ne demander à chaque Saint que ce qui concerne les priviléges de sa charge. Il termine en donnant pour modèle de ces attributs séparés, qu'il faut apprendre à connaître, les officiers de service à la Cour du Roi, qui ont chacun leur office et leurs fonctions.

Après avoir lu cette curieuse page, où le prédicateur entremêle si bizarrement les Dieux et les Déesses de la Fable, les Saints et les Saintes du calendrier, et les compare si longuement les uns aux autres, n'est-on pas disposé à penser que notre moine prêcheur attendait de son sermon un effet qui ne devait pas être absolument au profit des perpétuelles interventions des habitants du ciel chrétien ? C'est là d'ailleurs une question à laquelle nous consacrerons un chapitre particulier.

Parlerons-nous des doutes, plus que des doutes, sur la part de divinité que la superstition romaine essayait déjà de donner à la mère du Christ? Cette protestation est l'une des plus bruyantes des négations de la Réforme. Ici

encore les moines prêcheurs avaient, on peut le dire, mâché la besogne à Luther et à Calvin. Nous n'étonnerons personne en disant que les Dominicains fournissent à cet égard les plus curieux arguments. Nous nous contenterons pour le moment d'une citation tirée encore de l'honnête Guillaume Pepin, le moine de cet Ordre qui, avec Savonarole, s'est montré le plus ardemment réformateur et le plus sincèrement consciencieux. Ce sujet délicat sera d'ailleurs repris au chapitre des Légendaires auquel il appartient.

Dans son recueil, *Opus de Adventu,* au 1er sermon *de concept. Virginis,* Pepin nous fait cette révélation historique : « Aujourd'hui, dans l'Université de Paris (à la fin du xve siècle), nul n'est reçu docteur, s'il ne prête serment de prêcher que la mère de Dieu a été conçue dans le péché originel. Je le sais bien, car ce serment je l'ai prêté moi-même. » Et il le fait comme il l'a juré. Dans ce même sermon, il déclare qu'il faut noter ce fait que la Vierge n'a pas été conçue d'un baiser de Joachim et d'Anna, *non fuit concepta solo osculo Joachim et Annæ, pro ut simplices fatui credunt,* comme le croient follement les simples, s'appuyant sur ce qu'ils voient, dans les peintures des églises, lesdits Joachim et Anna qui s'embrassent. La Vierge Marie naquit bel et bien d'un homme et d'une femme, non autrement que les autres hommes...

Et c'est un abus aux peintres de nous la représenter sortant, comme un rayon de soleil, du nombril de Sainte Anne, *ad instar radium solis procedentis ex umbilico Beatæ Annæ.*

Tout ce que G. Pepin peut admettre, c'est, affirme-t-il, qu'en accouchant de Marie, Sainte Anne dut obtenir la grâce d'avoir une délivrance moins douloureuse que les femmes ordinaires. « Mais, conclut-il, ne donnez pas à la mère le privilége du fils qui fut conçu « *sine semine.* »

Gabriel Barelete accorde cependant qu'elle a pu être sanctifiée, *in utero matris suæ, antequan nata ex utero.* Les moines italiens aimaient fort à aller au fond de ces scabreuses questions. Celui-ci, dans son sermon, *de conceptione Beatæ Virginis,* résume toutes les opinions émises à cet égard, 1° par les Pères de l'Église; 2° par les canonistes; 3° par les religieux des Ordres monastiques. Nous laissons à ceux qui seraient curieux de peser le pour et le contre de ce mystère, dont Pie IX vient de faire un article de foi, le soin de dépouiller les pièces de ce singulier procès. Si les avis sur la conception de Marie étaient si terriblement divisés, il ne faut pas s'étonner que la Réforme ait tranché le différent légendaire, dans le sens le moins nébuleux.

Rien de moins concordant aussi que l'opinion de ces chefs du tiers-état de l'Église avec celle des

papes sur la question des conciles. Si l'on veut extraire des vieux Sermonnaires la doctrine admise par la plupart des moines, touchant le pouvoir spirituel de Rome, on la trouvera conforme à celle proclamée en pleine Université, sous Charles VI, par Nicolas Clémangis et par Jean Gerson. Nos libres prêcheurs proclament, comme ces derniers, « le pape sujet aux décisions de l'Église » et n'admettent pas non plus le droit, réclamé par les prélats, de composer exclusivement les assemblées législatives de la religion, les réunions dogmatiques dites conciles.

Selon eux, tout chrétien pouvait y être envoyé par droit d'élection : non-seulement toutes les classes, mais toutes les opinions de la chrétienté avaient le droit de s'y faire représenter. Ceci nous explique pourquoi les papes, devenus rois absolus, repoussent les conciles; ou, s'ils sont forcés d'y recourir, en limitent sévèrement les possibilités d'admission, et s'y assurent la majorité par l'adjonction de ces prélats domestiques qui abondaient autour de la Cour pontificale.

« Si demain on faisait un concile, voilà ce qui arriverait, dit le fougueux Geiler de Kaisersberg; on y convoquerait les prélats, les abbés; mais pas un docteur, pas un savant.... Alors il n'y aurait pas de réformation générale; chaque supérieur réformerait ses inférieurs; l'évêque son évêché, l'abbé son abbaye, le magistrat sa

cité. Tout cela est facile; mais une réformation générale, ce serait très-difficile; aucun concile n'a encore osé chercher la voie de la vérité. »

Aussi l'Église alla-t-elle se déformant de plus en plus. Même après que Luther eût levé l'étendard de la Réforme, Robert Messier, resté catholique uniquement, sans doute, pour pouvoir continuer d'attaquer Rome à son aise, du haut de la chaire, s'écriait : L'Église ressemble à une vieille (folio CXXII), ce qui se connaît «*quando habet fulcos rugationis;* elle a des rides comme une vieille pomme de Capendu.... Je me suis fait, peut-elle dire, une vieille chair et une vieille peau; il n'est donc guère possible qu'elle puisse conserver son autorité. »

Voilà comment encore au commencement du XVIe siècle, parlaient les orthodoxes; quelle était leur différence avec les Huguenots? Oh certes, les Huguenots n'allaient pas beaucoup plus loin. Calvin lui-même quand il nous dépeint, dans *les Actes du concile de Trente, avec le remède contre la poison,* les mœurs et la valeur des prélats qui composaient ce concile, ne s'exprimait pas avec plus de verve et d'indignation.

Un point spécial à ces devanciers de la Réforme, est le besoin de simplicité dans le culte, de moralité dans le clergé, de clarté dans les prescriptions dogmatiques; tous se plaignent de l'immense fardeau d'inventions pontificales,

« que Rome impose aux épaules du pauvre peuple, et que cent chevaux ne sauraient traîner », dit Geiler. Tous désiraient le retour à la simplicité dans les ornements du temple.

« O prêtre! voyez ce que Dieu demande de vous, dit Savonarole... (Sermon pour le Carême de 1495, éd. de Venise); revenons à la simplicité. Jésus a été pauvre, soyons-le... Prenez la croix, souffrez les humiliations, laissez là vos idoles. Vous nonnes, laissez là vos *bambini,* qui sont vos idoles. Vous moines, laissez les ornements inutiles de vos autels; le Seigneur ne tient pas tant aux cérémonies extérieures. »

Et plus loin (même sermon, fol. 90), il ajoute : « Dans vos églises les figures de Saintes sont des portraits de telles et telles dames, si bien qu'en les regardant les jeunes gens les reconnaissent et les nomment par leurs noms : Voici la Madeleine! Voilà Saint Jean! Quel mépris des choses saintes!..... Pourquoi tant de vanité ? Croyez-vous que Marie était ainsi vêtue ? Elle était habillée comme une pauvre femme, la figure presque couverte, ainsi que Sainte Élisabeth. Pourquoi la représenter d'une façon si déshonnête, et donner à la Vierge l'air d'une courtisane? »

« Dans les couvents, dit encore ce *padre Girolamo,* on ne voit que les écussons de ceux qui les ont fondés : sur les murs, sur les portes,

partout des armes, et jusque sur les vêtements sacrés où les blasons héraldiques remplacent la croix de Jésus. »

Voyons ce que dit à son tour Geiler de Kaisersberg : « Ce qui est indécent dans l'homme, la nature l'a placé dans les endroits secrets de son corps; aujourd'hui quand les tailleurs d'images représentent l'enfant Jésus, on pense à la *portiuncula*, il faut qu'il ait la *portiuncula*, comme disent les béguines. Essayez d'offrir à un couvent de femmes un enfant Jésus qui en soit privé, il sera refusé net.... Comment représente-t-on les Saints et les Saintes : Sainte Catherine, Sainte Barbe, Sainte Agnès ou la Madeleine ? N'ont-elles pas l'air de dames nobles ou de prostituées ? Car, comme me disait un jour le comte Eberhard de Bavière : — il n'y a aujourd'hui aucune différence de costume entre les femmes de qualité et les courtisanes. »

Que peut-on ajouter à de semblables citations ? Ces pages où nous voyons les moines attaquer et vouer *ad omnes dyabolos* les vendeurs de reliques, les porteurs d'indulgences, les accapareurs de bénéfices, les prélats qui ne voyaient généralement dans leurs troupeaux que la laine et le lait qu'ils en pouvaient tirer, sont d'une éloquence historique. Ces diatribes amères ou railleuses contre le luxe et la corruption du haut clergé, contre les pasteurs re-

pus qui se séparaient de plus en plus de leurs ouailles, ne sont-elles pas des aveux authentiques, sortis de la bouche des prédicateurs catholiques les plus autorisés ? Et n'est-il pas juste de voir dans ces étranges documents, si nombreux, si précis, la préface naturelle de la protestation du XVIe siècle ?

Ce sont bien là les premières pièces de ce grand procès qui dévora les biens temporels du clergé, dont les princes des prêtres faisaient un usage si peu édifiant et si peu profitable au bien commun. En effet, si l'Église n'a pas vu partout l'hérésie triomphante confisquer brusquement ses domaines, elle n'en a pas moins, même chez les nations restées fidèles à ses croyances, perdu la direction des biens ecclésiastiques, dont l'administration a passé peu à peu aux mains des gouvernements.

Les prédictions sinistres n'avaient pas manqué à la Rome pontificale qui n'était pas capable de se réformer elle-même. Entre cette sentence de Clémangis : « L'Église souillée de vices a besoin de vêtir le cilice, de s'accuser publiquement, la tête couverte de cendres, pieds nus, se meurtrissant la poitrine, et le gros cierge de cire jaune à la main », et la déclaration de vétusté formulée par Robert Messier, qui la trouvait si vieille qu'elle lui faisait l'effet «d'une pomme ridée de Capendu prête à cheoir;»

combien d'annonces de châtiment avaient retenti autour d'elle, sans ébranler ses abus!

« Seigneur! nous n'avons plus d'espoir dans la vigne que vous avez plantée, à moins que vous ne la replantiez à nouveau », avait dit Menot. « Je serai mort quand les Réformateurs arriveront, avait dit Geiler; mais plusieurs d'entre vous seront vivants : vous verrez crouler l'édifice. » Et Savonarole, le grand moine florentin, avait mis dans la bouche du Seigneur ce terrible avertissement : « Je couperai les cornes des autels, c'est-à-dire les tiares, les mitres et les barettes! « Le temps était proche où allait se réaliser la strophe prophétique, lancée dès la fin du XIVe siècle, par Honoré Bonnet, prieur de Salon, dans son *Apparition de Maistre Jehan de Meung :*

Mais, je voy, le temps est venus,
Qu'ils ne en seront plus creus;
Car li mondes voit par exprès
Leurs oultrages et leurs excès.

A mesure qu'approchait l'heure où Rome allait perdre la moitié de ses croyants, les prédictions deviennent plus claires, plus affirmatives, plus impatientes. Le plus pressant de ces faciles prophètes, à la veille de voir la torture lui briser les membres, comme on le fit à

Galilée; de voir jeter son corps au bûcher, comme il advint cent ans plus tard à Giordano Bruno, Savonarole crie avec ferveur aux portes de Rome : « Qu'attends-tu, seigneur Dieu? Hâte-toi, viens réformer ton Église; nous ne pouvons plus la supporter! »

La chrétienté paraissait impatiente de revenir à un idéal religieux plus simple, moins chargé de pratiques puériles et d'erreurs superstitieuses. On voulait des pontifes plus croyants, moins superbes et moins dorés; des pasteurs plus humains, moins séparés du reste des fidèles, plus rapprochés de la vie commune, moins en dehors de la famille, et ne vendant plus leurs prières et leur intervention à prix d'or. Dans la moitié du monde chrétien, partout où les princes ne prêtèrent pas leurs gens d'armes à la vieille Église, ce vœu, qui ne rompait nullement les traditions chrétiennes, fut exaucé, dans la mesure des possibilités du temps et des conceptions assez peu tolérantes du siècle.

CHAPITRE V

INTERVENTIONS SURNATURELLES. — LES HABITANTS DU CIEL VOISINANT AVEC CEUX DE LA TERRE. — DONS RÉCIPROQUES. — COSMOGONIE DU TEMPS DES MOINES. — TALISMANS CHRÉTIENS.

Nous allons voir nos anciens prêcheurs aussi crédules, aussi timorés, aussi naïfs que les fidèles auxquels s'adressait leur parole. Je ne veux pas dire qu'ils crussent absolument à tous les miracles qu'ils patronnaient, ni que toutes les reliques fussent également vénérables à leurs yeux, non certes ; il y avait bien là une part de charlatanisme. Le *propter magnam questam*, que reprochait Maillard à ses confrères, les engageait souvent à forcer la dose du merveilleux.

Il y avait parmi eux des esprits fort alertes, qui se croyaient permis de prendre leurs aises avec les choses célestes, et de prêter familièrement des miracles à Dieu et des reliques aux Saints qu'ils vénéraient le plus, comme on prête des vertus et des traits aux princes, pour augmenter le respect qu'ils doivent inspirer. De semblables générosités ne devaient pas être moins agréables aux habitants du ciel, qu'elles l'étaient aux oints de la terre.

Le *Frater* Cipolla de Boccace, le moine aux charbons de Saint Laurent, a-t-il forcé la dose, en disant que, dans son voyage aux pays de *Truffia* et de *Buffia, paesi molto abitati,* ainsi qu'au vaste pays de Mensonge, di *Menzogna,* il a rencontré un grand nombre de Frères de son Ordre et des autres religions, « *dove molti de nostri fratri et d'altra religioni trovai assai?* » Ce point n'a pas été complétement éclairci.

Malgré ces libertés que prenaient nos moines avec leurs amis de l'autre monde, ils n'en croyaient pas moins, en thèse générale, à la possibilité du bouleversement des lois de la vie par celui qui les avait posées.

Comment eût-il pu en être autrement? Un moment illuminé par l'irradiation grecque, dont le génie avait, sans le secours du télescope ni d'aucun des instruments de la science moderne, deviné la forme des astres, leur

mouvement, la pluralité des mondes habités, et soulevé une partie du voile qui recouvre les secrets de l'ordre universel, l'esprit humain subit une sorte de dégradation, à partir de l'époque des invasions périodiques du monde barbare, au sein des peuples civilisés. Le niveau de l'intelligence s'affaissa ; les têtes où la raison avait fonctionné semblèrent se vider tout à coup : la commotion imprimée aux âmes de nos pères, par cette cause de terreur permanente, bouleversa en elles les vérités entrevues. L'Europe tout entière perdit les notions de la réalité ; on s'y prit à croire à une obsession, à une possession totale de l'humanité par des puissances surnaturelles.

Le merveilleux devint le fait normal de la vie ; c'était un des éléments essentiels des sociétés féodales, le fondement unique de la science à leur usage. Pas un coup de foudre n'éclatait sans l'intervention directe de la Divinité ; pas une ondée de pluie, sans l'intercession de quelque Saint. Il ne se passait rien d'extraordinaire dans l'espace, qui ne fût un présage. Une comète était une épée de feu menaçante ou l'annonce de la mort de quelque grand personnage ; une éclipse, un passage d'aérolithes, une aurore boréale consternait les populations. La nature n'agissait autour de nos ancêtres que par accidents surnaturels. Si

la guerre dépeuplant les villes, y laissait pénétrer les bêtes féroces, c'était encore un signe de la colère de Dieu ; une récolte manquée était une épreuve d'en-haut ; la peste rappelait l'épée vengeresse de l'ange exterminateur.

Pendant l'interminable moyen âge, l'imagination domina les intelligences ; à part quelques éclairs d'intuition morale, les sociétés semblaient se débattre au milieu d'un long cauchemar. Le génie humain cherchait péniblement sa route ; semblable au groupe du fabliau des *Trois Aveugles de Compiègne*, il acceptait pour monnaie de bon aloi tout ce que de puissants railleurs étaient censés jeter dans son escarcelle vide. L'esprit de recherche, surgissant par secousses, allait à tâtons par les sentiers du merveilleux. Alchimistes, astrologues, magiciens, rêveurs mystiques, nécromanciens, tireurs d'horoscopes, cosmographes, visionnaires, miraculistes de tout genre, représentaient la science et le bon sens, les lettrés et les savants. A cet égard nos moines étaient bien de leur temps.

Ces bons frocards ne doutaient, non plus que les timorés qui entouraient leur chaire, de la réalité de puissances impalpables, constamment occupées à déranger l'ordre de la nature, soit pour venir en aide à ceux qui les invoquent, soit pour causer des maux à ceux

qui les oublient. Pour bien comprendre la sérieuse bonne foi de cette naïve croyance, et se montrer juste envers ceux qui la propageaient, il faut nous reporter à la cosmogonie adoptée à cette époque, qui paraît si éloignée de nous.

Aux yeux de nos pères, la terre était et demeura, jusqu'à la découverte de Christophe Colomb, une surface plane, immobile, placée sous une cloche d'azur à apparence cristalline, dont on avait fait la brillante frontière du ciel ; on la supposa ainsi isolée et emprisonnée jusqu'aux révélations du télescope, jusqu'à l'apparition du *Nuntius sydereus* de Galilée, ce premier lever du rideau qui cachait le spectacle de la vie universelle. Notre planète n'avait point alors de sœurs habitées dans les profondeurs du ciel ; notre soleil n'avait pas de confrères éclairant et échauffant, comme lui, un essaim de planètes dont l'orbe harmonieusement calculé obéissait à leur féconde influence. L'infini peuplement de l'espace n'était pas même deviné : étoiles et planètes étaient de simples ornements d'or, disposés sur nos têtes, sans mouvement et sans autre utilité que celle d'égayer les nuits de notre humble demeure, dont la création et l'ameublement avaient occupé les six jours du travail de Dieu.

Dans ce système, on séparait l'univers en

trois parties distinctes, mais juxtaposées par les bords. Dans la région suprême, Dieu régnait au milieu de la cour céleste, taillée sur le modèle de la Cour de nos rois ; dans la partie inférieure était l'enfer ou l'abîme, où trônaient Lucifer et ses sinistres légions. Enfin au milieu de ces deux royaumes, celui du bien et celui du mal, se trouvait la terre, entre-sol de l'édifice intégral, où luttait l'homme tiraillé alternativement par les envoyés des deux autres demeures, lesquels jouissaient du pouvoir de se transporter auprès de lui avec la rapidité de la volonté. Placée ainsi entre les éclairs d'en-haut annonçant les fantaisies divines, et les éruptions volcaniques qui faisaient luire par avance les lueurs de l'éternel supplice, comment l'humanité, seule militante, seule responsable, aurait-elle pu conserver l'usage régulier de sa raison ?

Il y avait une telle connexité dans cette organisation trinaire du monde, que les habitants des trois étages pouvaient communiquer matériellement entre eux, malgré la diversité de leur conformation. On en avait logiquement induit qu'il leur était possible de s'aider ou de se nuire, de se donner et de se prendre, de s'enrichir et de se ruiner. Les dieux, les anges et les Saints n'avaient guère, aux yeux de nos ancêtres, de raison d'être que par les faveurs

dont ils pouvaient combler leurs fervents; et les démons, que par les maux de toute nature dont ils pouvaient accabler ceux qui donnaient prise à leur génie malfaisant.

Rien de plus naturel alors que les Saints et les hommes se fissent des dons réciproques, ce que nos pères croyaient aveuglément. Les riches vouaient donc aux habitants du ciel des abbayes, des chanoineries, des établissements hospitaliers; les pauvres donnaient leur obole : ils habillaient leurs statues, plaçaient devant elles un cierge, un *ex-voto*, un bouquet ou quelque chose de leurs récoltes. Les Saints payaient tout cela en faveurs spéciales : Saint Roch garantissait de la peste; Saint Udalric préservait la gerbe de la dent des rats; Saint Hubert guérissait de la rage; Jésus imprimait au doigt de Sainte Catherine un anneau en signe de fiançailles; Saint Vincent chargeait de raisins les vignes de ses amis; Saint Antoine de Padoue rendait les objets perdus. Quant aux démons, on sait combien ils avaient de suppliants, et comment ils échangeaient leurs faveurs contre l'âme de ceux qui les acceptaient, quitte à se faire absoudre plus tard.

Un des plus bizarres de ces échanges est l'investiture historique faite à la Vierge Marie par Louis XI, en 1478, du comté de Boulonnais, pour obtenir sa protection. Les lettres patentes

de cette inféodation stipulaient que le roi et ses successeurs en tiendraient la possession de la suzeraineté directe de leur haute protectrice, et que chacun d'eux lui ferait hommage d'un cœur d'or, en entrant en jouissance de ce fief. Louis XI comptait bien, par cette générosité, forcer le cœur compatissant de la Vierge à appeler à elle son grand vassal à l'article de la mort.

Il y avait des protections de tous genres et des Saints de toutes spécialités; ce sujet a été si souvent traité dans l'unique but d'égayer les lecteurs, qu'on ne s'étonnera pas si je rétrécis la place qu'il pourrait occuper ici. La puissance des élus ne valait qu'à la condition de s'exercer fréquemment et d'une façon éclatante qui fît grandir de plus en plus leur renommée, à laquelle les patrons du paradis tenaient, disait-on, tout autant que les avocats de la terre; seulement les premiers ne briguaient la réputation que pour en rapporter la gloire au maître éternel. Cela était si connu, qu'on ne cessait d'importuner ces bien-aimés du roi du ciel.

Dans leurs sermons sur les fêtes des Saints, *Sermones de Sanctis,* les prêcheurs ne manquaient jamais d'énumérer les vertus spéciales dont jouissaient les Saints du jour, et la manière de s'en appliquer l'usage. A ce moment, toutes les oreilles se dressaient vers la chaire; les dormeurs s'éveillaient en se signant, et chacun no-

tait avec soin les faveurs qui découlaient infailliblement de tel bienheureux placé dans telle ou telle chapelle, sur un autel désigné et dans telle église qu'il avait choisie de préférence.

Cette délimitation bien définie des pouvoirs de chacun est, en effet, ce qui nous a conservé la mémoire de la plupart de ces saints patrons. Qui connaîtrait aujourd'hui Saint Médard, si l'on n'avait entendu parler de ses prédilections pour la pluie? Qui s'inquiéterait de Saint Antoine de Padoue, s'il n'avait la réputation de faire retrouver les objets perdus?

Ces catégories de services déterminés qu'on avait droit d'implorer de chacun des bienheureux, sont restées dans la mémoire de nos dévotes, qui, à l'occasion, les en tirent à leur profit et à celui du prochain. Les spécialités médicales, surtout, doivent d'être demeurées vivantes, aux railleurs incrédules du XVIIIe siècle, qui ont pris soin d'en répéter partout l'énumération. On a tant parlé, même de nos jours, des vertus particulières dévolues aux élus de l'Église triomphante, de leur pouvoir de guérir, préserver, conforter, féconder, raccourcir ou rallonger chacune des parties du corps humain de l'un et de l'autre sexe, que nous glisserons sur ce sujet, de peur des redites et des banalités.

Ce genre d'invocations se rédigeait, la plupart du temps, en latin dit de cuisine, ou se mettait

en rimes, afin que l'expression exacte s'en gravât mieux dans les esprits. Dans les nombreux opuscules de piété, réédités au commencement du XVIe siècle par Guillaume Merlin, nom bien approprié à ces sortes de talismans, on rencontre quelques-unes de ces formules rimées à l'époque de Charles VII, et que son fils, le terrible Louis XI, dut porter dans son bonnet de feutre, à côté de ses petites idoles de plomb. J'en extrais plusieurs, excellentes à servir de type : la première est une *piteuse oraison de Saincte Syre,* qui avait la spécialité de guérir la gravelle et le mal de reins. Le poëte de couvent qui a rimé cette pieuse requête, commence par saluer « la glorieuse dame et pucelle » par une dizaine de vers ; puis il formule ainsi son invocation :

Dévotement je te requier
Qu'il te plaise de nettoyer
Mon corps de toute maladie.
. . . . . .
Par tes vertus et sainctetez,
Des reins pierres grosses et dures
Sont boutez hors et dégettez,
De toutes pôvres crèatures ;
Et gravelle pareillement,
Doulce dame tu fais yssir
De maintes gens, incontinent...

Cette autre est l'oraison de Sainte Marguerite,

« à dire pour les femmes grosses; » elle est tirée du petit poëme intitulé : *La vie de Madame Saincte Marguerite vierge et martyre*, si souvent réédité aux premiers temps de l'imprimerie. L'aide qu'on lui demande est si nettement précisée, que la requête pourrait bien n'être qu'une traduction libre de celle que les Romains adressaient jadis à Lucine, la bonne déesse qui présidait aux accouchements.

. . . . . .
Si te supplie vierge honorée,
Noble martyre bien eurée,
Par ta piteuse compassion
Et ta saincte pétition,
Que Dieu veuille[s] pour moi prier,
Et doulcement luy supplier
Que par pitié il me conforte
Es douleurs qu'il faut que je porte,
Et, sans péril de ame et de corps,
Face mon enfant yssir hors,
Sain et sauf, que je le voye
Baptiser à bien et à joye...

Je pourrais multiplier ce genre de citations, dont la versification sans malice a sans doute inspiré celle de la poésie des complaintes; contentons-nous d'une dernière oraison, adressée à la sainte troupe des onze mille Vierges, dont on montre les reliques à Cologne, et qui dut à une erreur des initiales de deux vierges mar-

tyres, traduites en chiffres romains, le nombre prodigieux et les hommages extraordinaires dont elle a été comblée. Cette pieuse invocation suppose naturellement des vertus multiples à la multiple et sainte compagnie. La voici en son entier :

Toutes souffrites par martyre,
Entre vous unze mille vierges,
Vueillez donc prier, je vous prie,
Qu'en paradis soye concierge,
Et que ne soye batu de verges,
De guerre, de peste ou famine,
De maladie ou litargie.
Mais tout mon cueur enlumine.

Je n'oserais pas ajouter à ces pieuses prières celle que je trouve dans le *Mortilogus* de Conrad Reitter, imprimé à Augsbourg en 1508 ; c'est une façon d'ode placée en tête de ce singulier recueil, où Marie est invoquée dans la bizarre intention d'être délivré *a morbo gallico*. C'était comprendre étrangement la vertu médicale de la Mère de Dieu. Dans le nombre de ces *bieneurés* faisant miracles, il y en avait quelques-uns qui se montraient peu prodigues de leurs faveurs, et qui, à l'exemple des dieux nationaux du monde antique : Gog, Magog, Belus, Odin, Teutatès, ne daignaient se mettre en frais de bienfaits que pour les gens du pays;

quelquefois même pour les seuls membres de la confrérie où ils avaient été honorés de leur vivant.

De ce nombre était un Saint belge, Saint Gommaire, dont parle A. Schayes, dans son curieux recueil des traditions et pratiques religieuses des Belges. Ce vénérable intercesseur, inconnu partout ailleurs qu'au bourg de Lierre, au pays de Campine, avait pris en amitié exclusive les nonnes d'un couvent de la contrée, dont sans doute il avait été directeur avant sa canonisation. Il comblait ces saintes filles de prodiges agréables, et leur adoucissait ainsi les mélancolies de la vie cloîtrée. Un jour, par exemple, les Sarrasins (étaient-ce bien les vrais Sarrasins?) ayant pénétré jusqu'à Lierre, voulurent faire violence à la chasteté de ses protégées; elles prévinrent à la hâte Saint Gommaire, qui ordonna aux cloches de sonner l'alarme d'elles-mêmes, pour appeler à l'aide, et couvrit les téméraires « de plaies et de fléaux ».

Une preuve anecdotique de ces incessants rapports de la terre et du ciel, racontée dans le « *Livre de la Femme forte, par un religieux de Fontevrault* », m'a paru propre à jeter un peu de variété dans cette dissertation théologique. Il s'agit d'une punition foudroyante, infligée à de méchants moines qui avaient violé, au préjudice de leurs confrères, les lois de l'hos-

pitalité; ce fait a de plus le mérite d'être rédigé dans le français naïf d'Antoine de La Salle.

« Auchuns frères mineurs de l'ordre de saint « Françoys, estans en Engleterre, vinrent en « ung manoir situé et assis en une grande fo- « rest entre Londes et Ozone, lequel lieu et « manoir est des appartenances et deppenden- « ces d'ung monastère de moynes noirs de l'or- « dre de saint Benoist. Or les dicts frères mi- « neurs estant en ladicte forest, et voyans qu'il « estoit tard et presque nuyt, et qu'ils ne pou- « voient procéder plus oultre, à l'occasion de « grande inundacion d'eaues, craignans estre « en péril de faim et de froit, supplîrent hum- « blement estre logez audict manoir, pour « passer la nuyt. Le portier, voyant lesdicts « frères pouvrement habilez et d'estrange lan- « gue, cuida qu'ils fussent joculateurs et bate- « leurs, et l'annonça au prieur, lequel pour « récréation estoit venu audict manoir avec « auchuns aultres moynes, c'est assavoir le se- « crétain, le cellerier et ung jeune novice.

« Adonc ledict prieur les fist introduire de- « dans, disant auxdicts frères mineurs qu'ils « beussent et qu'il commensassent à jouer et « jengler, pour les rejoyr. A quoy respondirent « lesdicts frères mineurs qu'il n'estoient pas « jouers ne joculateurs, mais religieux et sec-

« tateurs de la vie apostolique. Leur responce « ouye, ledict prieur et aultres moynes indignez « exclurent et misdrent hors la porte dudict « manoir les frères mineurs, comme faulx « questeurs et bélistres. Mais le jeune novice « en olt pitié et compassion, et fist prière et « requeste au portier qu'il introduisit lesdicts « frères mineurs secrètement en l'estable du « fenil, après que le prieur seroit couché. La « quelle chose fut ainsy faicte, et ledict novice « leur fit provision de pain et de cervoise, et se « recommanda aux prières et oraisons desdicts « frères. »

Pendant la nuit, le compatissant novice eut un songe qui lui montra Jésus-Christ assis sur son trône et rendant justice aux opprimés; un pauvre, vêtu en Frère mineur, se présente et demande justice, au nom des pauvres Frères mis en danger de mort, par l'inhospitalité du prieur des moines noirs et de sa suite. Jésus ordonne d'amener devant lui les coupables, et procède ainsi à l'interrogatoire du principal accusé :

« De quel ordre es-tu? — Ledict prieur res- « pondit : Je suis de l'ordre de saint Benoist. — « Et adonc le juge dist à sainct Benoist : Est-il « vray que ce prieur est de vostre ordre? — « Sainct Benoist respond : Sire, ledict prieur « est destructeur de ma religion et ses compai- « gnons; car j'ay commandé en ma reigle, que

« la table de l'abé soyt tousjours avec les hos-
« tes et pouvres indigens, et ce nonobstant
« ceulx-ici ont refusé les choses nécessaires aux
« hostes.

« Adonc le juge donna sentence diffinitive,
« et commanda que incontinent, sans délay,
« ledict prieur fust pendu et étranglé en ung
« arbre qui estoit dedans le cloistre. Et pour
« faire bref, ainsy fut-il fait du cellerier et du
« secrestain, après les repréhensions faictes par
« le juge. Après ces choses faictes comme dit
« est, le juge appella le jeune moyne novice
« qui avoit fait miséricorde aux frères mineurs,
« et les avoit logez secrètement au fenil, et
« l'interrogea comme les autres de quel ordre il
« estoit. Ledict novice tremblant de paour
« n'osa dire et respondre au juge qu'il estoit de
« l'ordre de saint Benoist mais dist : — Sire, je
« suis de l'ordre de ce pouvre icy. Et adonc le
« juge dist au pouvre, et c'estoit sainct Françoys
« qui avoit demandé justice pour les frères mi-
« neurs : — François est-il vray que ce jeune
« moyne est de ton ordre ? — Saint François res-
« pond : Sire, il est myen, et le reçoy dès mainte-
« nant. Et incontinant ce fait, le jeune moyne
« se esveilla; et tout esbahy de ladicte vision
« s'en alla hastivement pour l'annoncer au
« prieur; mais le trouva tout mort et suffoqué en
« sa chambre, et estoit noir et déformé. Par

« quoy ledict novice tout espouvanté commença
« à crier et courrut au cellerier et au secrestain,
« lesquels semblablement estoient morts et es-
« tranglez. »

On est constamment coudoyé dans les sermons de cette époque, par des esprits en tournée sur la terre; ces êtres bienfaisants ou malfaisants, très-désœuvrés dans les régions supérieures et inférieures à notre monde, où tout travail utile a cessé à jamais pour eux, se montrent exclusivement occupés de diriger les actions des hommes, dans le sens du bien ou du mal, dont ils paraissent connaître parfaitement les limites. On peut se demander, à ce propos, ce qu'ils feront quand ils ne nous auront plus pour les distraire, lorsque la trompette de l'ange aura sonné l'heure où les étoiles tomberont sur la terre, et que la race humaine, l'unique race dont l'intelligence soit active, aura disparu, métamorphosée tout entière en élus et en damnés.

Hélas! on verra commencer alors pour les élus une éternité sans fin, de béatitude oisive et immobile; et pour les damnés, de supplice monotone et sans distractions, dont la seule pensée fait bâiller ou frémir. Mais nous n'en sommes pas encore là; revenons à nos miraculeux coudoiements.

Le recueil des *Sermones discipuli*, compilé par

vénérable Frère Jean Herolt, de l'Ordre de Saint-Dominique, est en ce genre un témoignage historiquement précieux. Le pieux compilateur eût pu appeler *Trésor des miracles*, son livre composé de deux cent dix sermons, généreusement préparés, comme ceux du *Dormi secure*, pour servir d'aides-mémoire, dirai-je de guide-âne? aux prédicateurs inhabiles ou paresseux.

Ce *Memorandum* des faits héroïques des demi-dieux de l'autre monde, se termine par un promptuaire où sont résumées toutes les interventions surnaturelles éparses dans ses feuillets gothiques; c'est à vrai dire un choix des *sermons d'aventures* des vieux maîtres de la chaire; c'est un jardin merveilleux planté d'arbres de diverses essences, dans lequel ne cessent de se promener, de converser, de lutter avec les simples mortels, les créatures invisibles et impalpables dont nos pères étaient si fort préoccupés; allons-y donc nous-même à leur rencontre.

Voici un bailli inhumain qui traitait, sans miséricorde et avec la dernière avarice, plusieurs villages soumis à sa juridiction. Un jour qu'il s'en allait à ses exactions ordinaires, un camarade venu des régions inférieures se met à faire route à côté de lui, à la grande terreur du méchant fonctionnaire, qui flairait le démon dans ce compagnon de route. Chemin faisant,

on rencontre un pauvre homme qui chassait devant lui un cochon récalcitrant : — Que le diable t'emporte! fit le paysan. Le bailli se tourne vers son terrible voisin, et l'engage à se contenter de cette proie : — Ce cadeau ne m'est pas fait de bon cœur, répond le diable. Plus loin, ils entendent une mère, impatientée contre son enfant, répéter cette banale formule : — Que le diable t'emporte! Le malin esprit ne trouve pas encore l'offrande suffisamment cordiale. Tous deux arrivent enfin sur la place du village, où le bailli allait instrumenter. Là, un groupe de paysans s'écrient avec entrain : Voici notre bourreau, que le diable l'emporte! — Pour cette fois, dit le diable, le cœur y est, j'accepte l'offrande. Et il emporte l'infortuné bailli.

Ailleurs, c'est un jeune homme qui usait indiscrètement de la femme de son prochain; une mort subite l'enlève sans lui donner le temps de se repentir : il partit pour l'enfer, *sine confessione et sacramento*. Dieu permit que, quelque temps après, il apparut, *voce rauca et querulosa* à la femme adultère, qui le questionna *de suo statu*. — Je suis damné, répondit-il. Et pour lui prouver l'intensité du feu qui le dévorait au dedans et au dehors, il lança un jet d'urine ardente comme du cuivre en fusion, *emittit urinam quæ fuit sicut cuprum bulliens*.

La malheureuse épouvantée se convertit à l'instant.

Dans son sermon LXXXV, le même Jean Hérolt conte le fait suivant, qui nous paraît plus digne d'un patron protecteur ou d'un ange gardien que du diable; car celui-ci se montre là d'une délicatesse inaccoutumée : « Une femme *sodomita*, dit le texte, au lieu sans doute d'*onanista*, était dans son lit, où elle péchait seule avec elle-même, *ipsa secum*. Tout à coup elle ouït entre son lit et la muraille le diable criant par trois fois : *pfi! pfi! pfi!* » On comprend sans peine que cette satanique désapprobation ait eu pour résultat immédiat la conversion de l'égoïste pécheresse.

Si nous surprenons par extraordinaire le diable désapprouvant le vice et donnant ainsi un conseil de conversion, voici en revanche un Saint qui se fâche pour une cause toute matérielle, lui qui n'a besoin de rien au paradis. Je l'extrais du *Promptuarium exemplorum, de littera U* du même recueil : Un paysan conduisait une vache et son veau au Mont Saint-Michel de la côte d'Avranches, que les marées rendaient déjà d'un difficile accès. Comme le flux ramenait la mer sur son chemin, le pauvre homme, *exclamans*, promit sa vache et son veau au saint patron du Mont s'il échappait au péril. Le danger passé il se dit : « Saint Michel

est bien sot, *bene fatuus*, s'il a cru à ma promesse. » A peine avait-il formulé cette mauvaise pensée, que le flot revint sur lui; il fit alors le même vœu et reçut le même secours. Délivré de nouveau, le rusé reprit en riant : « O Saint Michel ! tu n'auras ni ma vache ni mon veau. » Il était arrivé sur la terre ferme, et se croyait enfin bien en sûreté; il comptait sans la rancune du Saint qui tenait, paraît-il, beaucoup à la vache et au veau du pauvre homme. Le bienheureux irrité suscita un flot plus furieux que les premiers, qui atteignit le parjure et le noya, lui, sa vache et son veau; *et vaccam et vitulum cum eo suffocavit.* Ah! Saint Michel, cela n'est pas bien!

Ailleurs, c'est un nommé Étienne qui, au retour d'un voyage, appelant son domestique avec colère, lui crie : — Diable! viens me déchausser; *diabole, discalcia me!* A sa grande stupeur, il voit les courroies de ses souliers et les boucles de ses houzeaux se dénouer seules, avec une grande rapidité ; ce qui prouvait que le diable l'avait exaucé, *quod ei diabolus adisset et obedisset.*

Ces miracles sont, du reste, communs à tous les sermonnaires; les prêcheurs se les empruntaient les uns aux autres, en y ajoutant les imaginations de leur temps. L'auteur du recueil intitulé : *La Fleur des Commandements*, a traduit

tout ce qu'il a pu en rassembler, afin de prouver aux contemporains de Louis XI le danger immédiat qu'il y a à transgresser les lois de Dieu. Comme il a l'honnêteté d'indiquer ses sources, on peut se convaincre que la plupart des extravagantes anecdotes dont ce vieux livre est gonflé ont été déjà racontées en chaire, sous bien des formes, avant de prendre place dans ses feuillets. En voici deux que j'ai scrupuleusement laissées dans leur enveloppe du xve siècle :

« L'en trouve par escript ce que s'ensuyt que le *Disciple* récite au livre de son promptuaire, et dit que ung jeune homme se courroussa fort, pour ce qu'il avait perdu à jouer à la paulme. Pour ce il commença à jurer et despiter Dieu et la vierge Marie, et incontinent sa teste se tourna ce devant derrière, et sa langue lui saillit dehors plus d'un demy-pied. Et trois jours après, il mourut et fut enterré en une abbaye. Mais chascune nuyt y venoit si grant quantité de chats qui y faisoient si grant tempeste que les moynes ne pouvoient repouser. » Est-il besoin de dire que ces chats étaient des diables? En ce temps-là on en mettait partout. Passons au second miracle :

« En l'an de l'Incarnation nostre Seigneur, « mille et VI, il advint en une cité du pays de « Saxonie, en laquelle avoit ung curé, lequel

« se nommoit Tulles, que en la vigile de Noël « plusieurs de ses paroyssiens, hommes et « femmes, se mirent à dancer au cymetière de « l'église et à chanter, par tele manière qu'ils « empeschoient ledict curé en son office. « Pourquoy il leur manda qu'ils se cessassent, « lesquels ne voulurent obéyr, ne cesser leurs « esbatemens. A donc il les mauldict, en requé- « rant à Dieu que de tout l'an ne pussent-ils « cesser. Ainsy par miracle de Dieu advint et « fut faict que, en tout l'an, ne cheut goutte « d'eau sur eulx, ne souffrirent faim ne soif, ne « leurs vestemens ne chaussemens ne furent « rompus; mais pour envy et continuation de « tourner, ils tenoient fort dedans leur cercle. « Et moult grant nombre de gens de tous estats « et de diverses régions venoyent pour veoir « la punycion de Dieu.

« Quant vint au bout de l'an, l'archevêque « de Coulongne, nommé Hébert, vint là pour « les absouldre, et les fit venir à luy devant le « grant autel de ladicte église, en laquelle place « une femme et deux hommes d'entre eulx ren- « dirent leurs esperits sur l'heure. Les aulcuns « autres dormirent trois jours sans esveiller. « Les autres, tant qu'ils vesquirent, tremblèrent « la teste et les membrès. »

Les confrères de Jean Hérolt et de l'auteur de *la Fleur des Commandements*, ne se sont pas

non plus fait faute de citer de semblables prodiges; il n'y a pour s'en convaincre qu'à tourner leurs feuillets. Le sermonnaire de Gabriel Barelete, édition de Hagueneau, 1514, se trouvant ouvert en ce moment sous mes yeux, j'y vais puiser à peu près au hasard.

Au sermon XXXVIe, le moine napolitain nous conte que les pêcheurs de l'évêque Théobalde amenèrent un jour dans leurs filets un morceau de glace. On était alors dans les chaleurs de l'été ; ils portèrent donc leur prise phénoménale au prélat, qui l'appliqua sur ses pieds, pour soulager sa goutte. Or, une voix lamentable sortit de ce glaçon, disant : — Seigneur, prie pour moi dans tes messes. — Qui es-tu ? dit le prélat surpris (on le serait à moins). — Une pauvre âme en peine, qui accomplit sa pénitence sous cette froide enveloppe. L'évêque se mit à l'œuvre, et à la trentième messe, la pauvre âme vit fondre sa prison. En agissant ainsi le digne prélat fit preuve de dévouement; n'eût-il pas pu faire servir au soulagement de sa goutte, pendant un été au moins, l'enveloppe réfrigérante que ses messes avaient seules le pouvoir de fondre?

Il est question, au sermon VIIIe, d'une tête trouvée à Lyon dans les fondations d'un bâtiment, laquelle avait conservé sa bouche, ses lèvres et ses dents, *recentia et viva* : « Portez-

moi à l'évêque, dit cette tête aux ouvriers, afin qu'il sauve mon âme. » Cet ordre fut exécuté, la tête dit au prélat que son âme avait fidèlement suivi la loi de Moïse, et s'était conduite de façon à mériter de Dieu la grâce d'habiter son crâne, jusqu'à l'instant où viendrait pour elle l'occasion du salut. « Baptisez-moi et mon âme s'envolera au ciel. » A peine l'eau sainte eut-elle touché ce crâne vivant, qu'il tomba en poussière, laissant partir l'âme délivrée.

Dans le sermon VIIe du même, un damné revient dans sa maison, sous la forme d'un pourceau, auquel sa femme et ses enfants indignés distribuent force coups de bâton, jusqu'au moment où il retrouve la parole pour leur apprendre qu'il est leur époux et leur père transformé ainsi, en punition des ordures dont il avait souillé sa vie.

Pierre de Natalibus cite, dans son *Catalogus Sanctorum,* une infinité de ces prodiges, qui ont fait rêver tant de siècles. En voici un entre mille, qui provient de la puissance même de Jésus enfant : « Joseph son père faisait un grabat, « *cum grabatum faceret* » ; examinant les planches qu'il avait taillées dans ce but, il en trouva une plus courte que les autres, et s'en attristait. Mais Jésus plaça la planche trop courte sur les autres, et la tirant, il l'allongea à la longueur voulue, comme si elle eût été de cire, *ut esset*

cera mollis. » La gravure qui accompagne cette gracieuse historiette représente l'Enfant-Dieu avec son nimbe autour de la tête, en forme de panama mis sur l'oreille; il a de beaux mollets saillant d'une jaquette plissée, et des souliers à la poulaine. Certes, messieurs les menuisiers, ne seriez-vous pas bien aises d'avoir un pareil apprenti ?

Les animaux, dans certains cas, reconnaissaient eux-mêmes la présence de nos grands voisins du ciel; ils obéissaient à leur ordre et se recommandaient à leur intercession. On voit dans le livre des Conformités de Saint François, un loup repentant, qui sert dévotement la messe; ailleurs, ce sont des hirondelles qui écoutent avec recueillement un sermon en plein air. Geiler nous parle d'un coq rôti et découpé, qui reprend ses membres et se remet à chanter, pour confondre un serment sacrilége. A cet égard Guillaume Pepin (*in festo corporis Christi*) cite ce fait de clairvoyance miraculeuse des abeilles :

« Un bandit avait volé dans une église un ostensoir d'argent, renfermant le corps du Sauveur; il l'emporta dans la campagne, s'assit sous un arbre, enleva la sainte hostie qu'il jeta à terre, et cacha dans ses vêtements le vase consacré. Un essaim d'abeilles, témoin de ce sacrilége, construisit aussitôt dans l'arbre une cellule pour abriter l'hostie; ces petites bêtes éloi-

gnèrent avec soin des bergers qui la voulaient regarder. Ils purent la voir cependant, et en prévinrent le curé de la paroisse. Celui-ci se rendit processionnellement au lieu indiqué, où, les abeilles lui abandonnant la place, il trouva dans l'arbre le *sanctum corpus* enveloppé comme dans l'ostensoir. Le prêtre le prit avec respect et le reporta à l'église, escorté dévotement par ces abeilles si merveilleusement dévotes.

A partir du XIVe siècle, les rosaires, les chapelets, les anneaux bénits et venant de Rome; les petites pièces de drap de diverses couleurs, dites scapulaires; les phylactères bénits, les ceintures et bracelets sur lesquels des prêtres avaient tracé des versets des Saintes Écritures et des croix grecques ou latines; des coquilles d'œufs pondus le Vendredi Saint; du buis béni le dimanche des Rameaux; des noyaux d'olives venant de Jérusalem ; des cédules bénies par le Pape; des reliques de tout genre : fragments d'os, cheveux, sang desséché, pièces de vêtements ayant appartenu à quelque Saint, morceaux d'instruments de supplice ayant été employés contre quelque martyr, avaient à peu près complétement remplacé les anneaux enchantés, les pierres talismaniques, les amulettes féeriques, les charmes et les objets magiques du premier moyen âge.

On allait jusqu'à donner à des débris sans

nom la réputation d'appartenir au corps de Jésus ou à celui de sa mère; ce dont le Traité des Superstitions de J.-B. Thiers nous offre de tristes exemples. Je ne relèverai de ces erreurs de la haute dévotion que l'anecdote suivante, tirée du livre des Croyances et Traditions belges de Schayes. Il est question de cette relique inavouable, qui est encore confiée aujourd'hui à un couvent de femmes, où elle est adorée avec ferveur et en toute simplicité, sous le nom de *caro rubra,* bien qu'elle puisse être confondue avec un morceau de charbon ; si tant est qu'elle existe encore sous ses enveloppes multipliées. La relique était alors à Anvers; en 1410, l'évêque de Cambrai, en tournée dans la ville, voulut contempler la sainte substance; or, voici comment les chanoines chargés d'attester, en ce temps-là, l'authenticité de ce débris sacré, racontent le fait :

« Il advint que dans sa sollicitude pastorale notre vénérable père et seigneur de Cambray visita notre église. Ayant à célébrer une messe solennelle pour honorer *sacrosanctum Domini preputium,* il ordonna qu'on le plaçât sur le corporal dont il se servait pour officier, *corporali quo utebatur superponi...* » Les chanoines déférèrent à ce vœu, et l'évêque pria le peuple de se joindre à lui, pour obtenir que le divin circoncis, à qui avait appartenu l'objet placé sur

le corporal, daignât faire un miracle en sa présence, *signum aliquid mittere dignaretur.* « O chose merveilleuse, *mira res! Ex prefato Domini preputio,* trois gouttes de sang tombent sur le corporal », lesquelles se voient encore aujourd'hui, ajoutent dans leur rapport les bons chanoines de 1410.

Ces puérilités superstitieuses dont on attendait de si grands secours me remettent en mémoire les ridicules secrets de la médecine populaire qui avaient encore cours au commencement du XVIe siècle, au dire du célèbre J.-F. Fernel, premier médecin d'Henri II et de Catherine de Médicis, à laquelle il avait rendu la fécondité. Ce savant restaurateur de la médecine rationnelle a fait, dans son traité, *De abditis rerum causis,* la railleuse énumération de ces formules absurdes dont voici quelques-unes :

« Se scarifier les gencives avec une dent d'un homme mort de mort violente, est bon pour se préserver du mal de dents.

« Boire, la nuit, de l'eau de fontaine dans le crâne d'un homme qui a été brûlé, profite pour la guérison du mal caduc.

« Se faire des pilules avec le crâne d'un pendu, guérit les morsures d'un chien enragé.

« Percer le toit d'une femme en travail d'enfant, au moyen d'une pierre ou d'une flèche dont on aura tué trois animaux : un homme,

un sanglier et un ours, doit procurer à la femme une prompte délivrance.

« Pour guérir la fièvre quarte, envelopper de laine et suspendre à son cou un fragment de clou arraché au bois d'une croix, etc., etc. »

Ces merveilleuses pratiques de salut avaient-elles plus ou moins d'efficacité que les niaises reliques énumérées plus haut? Je laisse au lecteur à décider cette énigme délicate.

Si l'on rencontrait encore quelques-uns de ces objets magiques, dont Merlin, Obéron, Mélior, la fée du *Partonopeus* et sa compagne Morgan avaient si chaudement patronné l'usage, c'étaient des raretés, comme la pierre féerique que le pauvre connétable de Saint-Pol, selon la *Chronique scandaleuse,* remit au cordelier Jehan de Gordun, avant son exécution, en lui disant :

« Beau père, véez-cy une pierre que j'ay longuement portée en mon col, et que j'ay moult fort aymée, parce qu'elle a grant vertu; car elle résiste contre tout venin et préserve aussi de toute pestilence. » Ladite pierre que le connétable désirait voir remettre à son petit-fils, fut, par ordre du chancelier, « baillée au Roy, pour en faire son bon plaisir. » Or, Louis XI s'en appliqua tranquillement les précieuses qualités.

Il serait téméraire d'affirmer que les précieux

talismans, décrits par Albert le Grand, dans son traité, *De virtutibus lapidum quorumdam,* ne fussent plus recherchés de personne; mais leurs derniers appréciateurs en faisaient la recherche secrètement. Ces objets magiques, que nous avons vus si grandement en honneur, au temps des Trouvères et des Cours d'Amour, avaient acquis, depuis, une arrière saveur diabolique; or, avec les faveurs des démons, il n'était plus permis ni prudent de plaisanter. Cependant, comme il est utile de tout connaître, citons encore, d'après le *Livre des Légendes* de Leroux de Lincy, un fragment du *Lapidaire François?* de Jehan de Mandeville, qui nous prouvera que, même avec l'Église, il est des accommodements. Jehan de Mandeville commence par énumérer la forme, la qualité et la vertu des pierres talismaniques, dites Gamahez, où se trouvent accidentellement représentées des figures d'hommes et d'animaux, comme on va le voir par ces échantillons :

« Se tu trouves en une pierre ung torel et « ung mouton (représentés), cette pierre vault « à faire beau parler, et contre ydropisie... Ung « homme en une pierre, qui ait un cor à son « col, il oste raige et fantosme... Une pierre où « il y ait une nef à tout le mast et une voile, « vault à entretenir ses besognes... Se en vert « jaspe a figure de croix, elle a vertu que celui « qui la porte ne peut se noier. Se un bazilict

« (une pierre de) a une seraine, elle donne « seurté d'aller contre les serpents... Se en une « pierre est figure de moustier, elle garde « contre luxure et rend l'omme agréable « à Dieu et aux hommes et femmes... Etc.» Puis Mandeville ajoute que les dites pierres peuvent, comme les hommes, perdre leur vertu, par l'usage du péché; et il donne cette manière toute catholique d'y remédier :

« Et pourtant quant vous voyez que vos « pierres ont perdu leurs vertus, vous les devez « mettre en un drap de lin net, et puis les « mectre sur l'autel, jusques à tant que trois « messes soient consacrées dessus. Puis après, « le dernier presbtre qui aura chanté la troi- « sième messe, revestu des vestemens sacrés, « dira la bénédiction en telle manière : — *Do- « minus vobiscum. Et cum spiritu tuo. Ore- « mus... Deus omnipotens pater qui, etiam per « quasdam insensibiles creaturas, virtutem « tuam in omnibus ostendistis; qui Moysi, « famulò tuo, inter vestimenta sacerdotales ra- « tionale judicii, duodecim lapidibus pretiosis « adorare percepisti...* »

Mais peut-être vaut-il mieux, pour ceux qui ont oublié leur latin, achever cette belle oraison en français. Les premières lignes nous ont dit que c'est en souvenir des douze pierres précieuses, que Dieu le père ordonna à Moïse de

porter sur ses vêtements sacerdotaux, que l'on consent à consacrer ce genre de charmes.

« Seigneur par la sanctification et l'incantation de ton nom, que ces pierres soient sanctifiées, bénies et consacrées, et que leur soit rendu par toi l'effet des vertus qui leur ont été concédées, selon leurs espèces reconnues par l'expérience des sages; afin que quiconque les portera sur soi, sente toute ta vertu par elles, et qu'il mérite de recevoir les dons gratuits qu'elles répandent par la grâce de Jésus-Christ ton fils, en qui résident toute bénédiction et consécration. »

Le champ du merveilleux est loin d'être épuisé. Nous pourrions exhumer encore, des Sermonnaires, les oraisons spécialement destinées à obtenir la pluie, les mêmes peut-être qui faisaient sourire les sorciers de l'Afrique australe, quand l'excellent missionnaire anglican, Livingstone, les récitait devant leurs tribus désolées par la sécheresse; les prières destinées à détourner la grêle et à ramener le beau temps. Il s'en trouve de ce genre dans le recueil de Nicolas de Gorra, intitulé : *Fundamentum aureum omnium anni sermonum*. A ce propos voici, avant de finir, une dernière recette pour détourner les inondations, laquelle serait fort utile dans les saisons où nos fleuves sortent de leur lit, au grand dommage des riverains :

« Il est escript au livre III du dialogue saint

« Grégoire que ung fleuve couroit auprès des « murs d'une cité, et par ses dérivaisons l'eaue « espandue parmi les champs arrachoit ce qu'elle « trouvoit semé et planté. Après que ladicte « eaue eust faict de grans maulx, les hommes « s'estudièrent par grands labeurs à faire tour- « ner ses dérivaisons par aultre lieu; mais ils « ne peurent, jaçois qu'ils y labourassent lon- « guement. Adonc l'évesque qui estoit homme « dévost, fist un petit rateau; après se mist en « oraison et commanda l'eaue qu'elle l'ensuyvist « par les lieux qu'il luy montreroit. Et il tira le « rateau par dessus la terre, laquelle eaue laissa « hastivement son propre cours; et toute l'eaue « l'ensuyvist, tant qu'elle laissa le lieu accou- « tumé, et fist son cours où ledict évesque « traîna son rateau; et en outre ladicte eaue ne « blessa plus ce qui estoit semé et planté. » (*La Fleur des Commandements,* folio LXXXVII.)

Les interventions surnaturelles, loin d'être la spécialité des Sermonnaires, remplissaient les chroniques, les poëmes et les compilations prétendues savantes de cette époque. Partout les miracles étaient accueillis avec la même curiosité, avec la même crédulité que s'ils sortaient des lèvres des prêcheurs. On les retrouve aussi bien dans le *Mirouer hystorial* de Vincent de Beauvais, dans les *Faicts et Gestes des François*, par Robert Gaguin, dans les compilations à

prétentions scientifiques de Barthélemy de Glanville, de Jean Cuba, d'Isidore de Séville, de Richard de Fournival, que dans les œuvres dévotes des Jacques de Voragines, Pierre de Natalibus et Jean Hérolt.

Le moyen âge tout entier, et Dieu sait s'il a poussé loin des rejetons verts et drus, le moyen âge n'a jamais pu échapper à l'influence énervante de son étroite cosmogonie; ses plus grands génies ont manqué d'air sous cette cloche pneumatique du vieux ciel, qui tenait, à leurs yeux, notre planète prisonnière, immobile et isolée.

CHAPITRE VI

ANGES ET DÉMONS SERVANT DE DOMESTIQUES, DE CONFIDENTS, D'AMIS ET D'AMANTS. — INCUBES ET SUCCUBES. — SATYRES ET LYCANTHROPES. — HALLUCINATION DE CÉLÈBRES PERSONNAGES A CET ÉGARD. — RAISON DE CETTE INCERTITUDE DE L'ESPRIT HUMAIN.

Les quelques chapitres où nous passons rapidement en revue les bizarreries extrêmes de la superstition; celui-ci entre autres, où les anges et les démons vont entrer en scène à titre de personnages vivants, positifs, réels, offrent des puérilités tellement en dehors de nos préoccupations d'aujourd'hui, que j'aurais besoin de me défendre du reproche de traiter des sénilités inutiles, si le vaste rôle joué dans la vie de nos ancêtres par ces créations de la peur ou de la fantaisie n'était surabondamment attesté par

l'histoire. L'importance prodigieuse donnée à ces fantômes, riants ou terribles, a été constatée non-seulement par les moines, mais par les magistrats qui jugeaient les victimes de ces obsesseurs; mais par les meilleurs écrivains de ces curieux siècles.

Cette croyance au despotisme des esprits errants, venus des régions supérieures et inférieures, a jeté des racines jusqu'au seuil de l'ère moderne; elle s'est même ravivée avec violence dans le cours des XVIe et XVIIe siècles. Au XVIIIe, les Universités allemandes donnaient encore des sujets de thèse, tirés de la démonologie, à leurs candidats. Nous touchons enfin au XXe siècle, sans en être complétement désencombrés; on continue à voir parmi nous des gens qui affectent de croire encore à ces esprits perturbateurs de la dignité et du travail humains.

Jeter un coup d'œil sur ce monde imaginaire, si parfaitement en harmonie avec l'idéal que s'était fait de l'univers et de ses lois la société qu'il troublait, ne me semble donc pas une occupation stérile. Outre l'explication claire que cette notice va nous donner des excentricités fantastiques qui dominaient alors, un grand enseignement philosophique doit en jaillir : c'est que toute société reste soumise aux illusions de l'imagination, tant qu'elle n'emploie pas son intelligence à percer le mystère de la vie; tant

qu'elle ne l'applique pas à la recherche des lois immuables et harmoniques des phénomènes vivants.

Le moyen âge tout entier, je ne cesse de le redire, tourbillonnait dans le rêve; la peur incessante de l'inconnu le talonnait. Comment eût-il pu s'y soustraire sur cette planète qu'il croyait sortie, elle et son soleil et ses étoiles, d'un acte de prestidigitation divine, d'une fantaisie suprême qui avait duré six jours? C'était par pure faveur, par simple privilége, que tout avait été créé par une personnalité absolue. Aux yeux de nos aïeux, les astres n'avaient pas mûri progressivement dans l'espace, se succédant dans des périodes relativement immenses de durée, de même que les générations humaines se succèdent dans les mesures de temps plus modestes, assignées à notre existence; ils y avaient été poudroyés sans ordre autour de la terre, sans mission et sans réelle utilité.

Une étincelle de vie était sortie tout à coup du néant, au milieu d'une incommensurable éternité sans chaleur et sans lumière; rien ne garantissait la permanence à cette exception infinitésimale; car, si grande que l'on supposât l'individualité qui avait eu puissance d'enfanter cet échantillon du grand Tout, ce qui existait n'était de sa part qu'un mouvement de grâce transitoire, qu'un don capricieux, qu'il pouvait,

qu'il devait reprendre dans un retour de caprice en sens contraire. Ce qui avait été créé en quelques heures, allait s'abîmer un jour et disparaître comme il était vénu, sans transition et sans nécessité.

Puisqu'il n'y avait pas de lois certaines, éternelles, et que le caprice d'un créateur dominait sur tout être créé, pourquoi se serait-on efforcé de raisonner, d'étudier les phénomènes et de chercher à les comprendre? Plus simple était de s'effacer, de s'humilier devant l'arbitraire d'un maître fantasque, de ne vivre que pour craindre ou espérer. On ne raisonnait donc pas, et les fantaisies de la crédulité humaine répondaient aux fantaisies de l'arbitraire divin.

Aujourd'hui que l'on ne sait plus où placer le lieu de la vengeance éternelle, assigné aux damnés, dans l'harmonie suprême des mondes, telle que la science nous l'a révélée; aujourd'hui qu'il est devenu également difficile d'indiquer le lieu précis où se tiennent les élus et les anges, cette explication des hypothèses qui formaient la base des prodiges, m'a paru utile à donner. Elle aidera à comprendre la possibilité d'aussi naïves croyances, sans dérouter en rien ceux qui ont encore besoin de recommander leurs ennemis aux diables et leurs amis aux séraphins.

Tout s'explique avec ce naïf univers aux trois

étages superposés : le ciel, la terre et la région infernale, dont les habitants voisinaient entre eux, échangeant des communications suivies. Nous avons parlé en bloc des anges, des démons et des saints; mais quelle idée se faisaient nos pères de ces fantasques intermédiaires? On est naturellement porté à croire qu'elle n'était pas bien nette. Cependant plusieurs grands maîtres en théologie ont cru connaître exactement ces impalpables phalanges, et pouvoir en faire le dénombrement exact par hiérarchies, par chœurs, par ordres et par le genre d'emplois qu'ils occupaient.

Le très-révérend Jean Trithème, abbé de Spanheim, a minutieusement relevé, dans sa *Steganographia,* les diverses castes de ces populations extra-mondaines; il a donné le nom exactement orthographié de leurs chefs, indiquant ce que chacun des grands feudataires de l'espace possède de princes vassaux, de ducs, de comtes et de sujets *sub dominio suo*. J'ouvre au hasard un exemplaire de ce livre bizarre (édit. de Darmstadt, 1621), et je tombe sur le chapitre IV du livre premier, où il est question d'Aseliel, un de ces chefs des bandes aériennes, qui a sa residence habituelle vers la quatrième *maison* du soleil, à l'endroit d'où souffle le vent du sud-est, *ad Eurum Austrum*.

Ce génie aux grandes ailes préside aux choses

d'amour, *his quæ pertinent ad amorem;* il a sous lui, pour l'aider dans sa délicate mission, quarante princes feudataires avec leurs vassaux et leurs serviteurs. Suit une instruction sur la manière d'appeler à son secours ces aides précieux, en ne nommant dans son invocation ou évocation qu'un seul, deux au plus, des vingt noms des principaux d'entre eux, que le savant abbé nous indique.

Ainsi en est-il du prince empereur Cabariel, qui veille à éventer les piéges, à prévenir les absents des trames qui s'ourdissent contre eux... Celui-ci, qui habite vers la plage, *a qua ventus circius inflat,* a sous lui soixante-dix princes et leurs gens, pour l'aider le jour, et autant pour l'aider la nuit. Ainsi pour l'esprit suprême, *supremus spiritus,* Menachiel, qui a sous lui vingt ducs, cent comtes et des serfs en grand nombre, mais dont le bon abbé de Spanheim ne saurait dire au juste la quantité, *quorum mihi incertus est numerus.* Ainsi de cent autres. Je sais bien qu'on a révoqué en doute la paternité du vénérable Trithème à l'égard de cette œuvre si précise dans ses affirmations; quant à moi, je ne répugne nullement à admettre qu'un théologien de ce temps-là ait pu se plonger si avant dans ces mystérieuses spéculations.

Bien plus près de nous, en 1550, le R. P. Maldonat n'a pas trouvé indigne de lui de pu-

blier un livre étonnamment détaillé sur ces matières occultes. Ce *Traité des anges et des démons,* mis depuis en français par maître François de la Borie, grand archidiacre et chanoine à Périgueux, en 1606, ne laisse, lui non plus, guère de secrets à révéler sur ce sujet. Après l'avoir lu, on sait la nature de ces invisibles personnages, leur nombre au ciel et en enfer, leur genre d'occupations; comment ils exercent leur influence sur la nature et sur l'homme; la façon d'appeler les uns et de chasser les autres. Seulement le Père Maldonat n'est pas aussi affirmatif que l'abbé Trithème; il a trop feuilleté ses émules et ses rivaux en ce genre d'études.

Cet embarras dans le choix des affirmations s'accentue d'ailleurs à mesure que les démonologues se rapprochent de notre temps. Une question entre autres trouble ce dernier : c'est le moment précis où chacun de nous reçoit la compagnie de son ange gardien. Saint Bonaventure affirme que ce don est fait à l'enfant dès qu'il est conçu dans le ventre de sa mère; Saint Chrysostôme dit au contraire que cela n'arrive qu'après la réception du baptême, car avant cela le diable est notre seul maître par l'effet du péché originel. Maldonat se montre également fort perplexe d'avoir trouvé, dans une série de propositions théologiques, que certains privilégiés ont reçu plusieurs an-

ges gardiens au lieu d'un seul. — Pourquoi cette exception? se demande-t-il; et après avoir bien discuté la chose, il finit par se dire : — Dieu fait cela pour ses favoris.

Sur les influences des mauvais anges, le révérend n'est pas moins bien renseigné : il a, lui aussi, son chapitre sur les incubes et les succubes, intitulé : « Si les démons abusent des corps humains pour la paillardise ? » Et celui sur le fameux nouement de l'aiguillette, sous ce titre : « Si les démons et enchanteurs peuvent empêcher l'accouplement charnel ? » De ce dernier point, il ne doute pas, et déclare que ceux qui pensent le contraire « ignorent entièrement l'expérience » : l'expérience de qui?... Le révérend va même jusqu'à se préoccuper de l'empêchement que ces noueurs malintentionnés peuvent apporter à la justification de virilité, que l'époux judiciairement soupçonné d'impuissance était obligé de produire dans le lit du *Congrès,* devant les juges et les experts.

Ce sujet de dissertation prenait une place importante dans les œuvres des anciens théologiens; ils mettaient un très-grand zèle à expliquer à leurs contemporains ébahis la nature mixte des anges et les attributs de leurs glorieuses légions. On les surprend souvent penchés sur des problèmes de cette gravité : — Ces grands officiers de la couronne suprême vivent-ils

toujours en bonne intelligence? — La jalousie des faveurs de Dieu ne les met-elle pas en rivalité, comme il arrive aux courtisans des rois de la terre? — Sous leur forme angélique, leur est-il possible de s'éprendre d'amour pour la beauté des filles des hommes? — Les chérubins, séraphins, trônes, dominations, etc., sont-ils rangés plus haut les uns que les autres, et à quelle distance probable se trouvent fixés leurs siéges lumineux?

Pour varier un peu, prenons sur ce mystérieux chapitre l'opinion de Ronsard; ces citations n'augmenteront pas sensiblement sa réputation de poëte; mais peut-être le familier de Charles IX y gagnera-t-il quelque chose, à titre de *vates* et de voyant:

Dieu mit auprès de lui, son plaisir le voulut,
L'escadron précieux des anges qu'il eslut
Pour citoyens du ciel, qui sans corps y demeurent,
Et francs de passions, non plus que luy ne meurent;
Esprits intelligens, plus que les nostres purs,
Qui cognoissent les ans tant passés que futurs,
Et tout l'estat mondain, comme voyant les choses
De près, au sein de Dieu, où elles sont encloses.

Voilà ce que le grand poëte des fils de Catherine dit des anges, dans son *Hymne des Daimons;* ce n'est pas très-clair, et il oublie d'avouer

une chose essentielle : c'est que ces citoyens du ciel sont privés de leur liberté, qu'il ne leur est pas permis de penser et d'agir à leur fantaisie. Tout désir, toute curiosité leur sont interdits. Les anges sont gracieux, ailés, toujours frais et jeunes; mais leurs têtes souriantes sont vides. Ce qu'ils savent, ils ne l'ont pas appris, n'ayant jamais tenté le moindre effort. Leurs instincts charmants, leur mission, leur chant suave, leur beauté, tout cela est ineffable sans doute, mais immuable et éternel : après quelques milliers de siècles, on peut le craindre, ils se lasseront de cette adorable monotonie, et s'il leur était possible, ils passeraient du côté de leurs confrères déchus.

Or, que dit Ronsard des démons? Il commence par constater en vers médiocres qu'il y en a de diverses espèces; puis il essaie de les décrire en ces termes :

Les uns viennent de l'air, de respiration,
Les autres plus grossiers, d'évaporation,
A la façon de l'huistre; aussi le sacrifice
Du sang des animaux leur est doux et propice.
Ils sont participans de Dieu et des humains :
De Dieu comme immortels, des hommes comme pleins
De toutes passions. Ils désirent, ils craignent,
Ils veulent concevoir; ils aiment et desdaignent.

Cette définition des démons n'est pas beaucoup plus limpide que celle des anges; cependant nous trouvons à l'acquit des anges déchus les passions actives et la liberté : ils aiment ou haïssent, estiment ou dédaignent; ils s'ingénient pour employer le temps. On en connaît même qui ne font nulle difficulté de faire quelque besogne utile, affirme le poëte:

On dit qu'en Norouègue (Norvége), ils se louent à gage,
Et font comme valets des maisons le mesnage;
Ils pensent (*sic*) les chevaux, ils vont tirer le vin;
Ils font cuire le rost, ils sèrencent le lin;
Ils filent la fusée, et les robes nettoyent
Au lever de leur maistre, et les places baloyent...

Voilà l'idée générale que le moyen âge s'était faite des anges et des démons. Il faut ajouter que Dieu n'avait pas eu d'abord la mauvaise idée de créer des démons : tous les anges étaient sortis de sa main heureux et libres, dans un moment où l'Éternel avait senti le besoin d'égayer sa trop complète solitude. Mais cette liberté, annexe obligée de la dignité de l'être, les moins intelligentes de ces angéliques créatures ne songèrent pas à en user; les plus divinement organisées, Lucifer entre autres, le glorieux Porte-lumière, comme l'indique son nom lumineux, suivirent seules les élans de

leur curiosité, de leur désir de savoir ; elles cherchèrent la raison des choses. L'Éternel n'avait-il pas prévu cela ?

Toujours est-il qu'il y vit une témérité sacrilége, et qu'il foudroya le prince des anges et ses hardis compagnons ; puis, afin d'empêcher chez ceux qu'il gardait près de lui un pareil retour d'intelligence, il leur retira la liberté d'agir et de penser. Cette élimination avait porté un coup bien rude au peuplement du ciel ; Jehovah sentit que les anges demeurés fidèles n'étaient bons qu'à lui servir de thuriféraires et de messagers ; il songea de nouveau à créer une race intelligente et libre qui remplaçât le vide, et pût le louer par autre chose que des accents inspirés et appris. Jehovah créa donc l'homme, et le créa libre ; il le combla de ce bonheur tranquille qui consiste à ne rien faire, et qui ne devait durer qu'à la condition de ne pas user de sa liberté, pour chercher à pénétrer les secrets divins.

— Cette fois, se dit l'Éternel, j'ai fait une créature qui restera mienne.

Le maître avait compté sans le Porte-lumière, le lumineux tentateur, qui entra en concurrence avec lui dans le cœur de sa nouvelle créature, et du premier coup la lui enleva. Il lui présenta le fruit de l'Arbre de la Science, lui en expliqua la saveur et la vertu ; ajoutant

sans doute que, par ce fruit magique, lui et sa race changeraient un jour la terre entière en un jardin de délices, plus riche et plus beau que celui de ce coin de paradis d'où la jalousie de Dieu ne manquerait pas de le chasser. Et l'homme, rougissant de son ignorance et de son oisiveté, choisit sans hésiter les voies de l'activité et de la science.

Depuis ce temps, la lutte continue dans l'esprit de l'homme entre Dieu et le chef des anges déchus, avec le même succès pour ce dernier. Lucifer ne cesse d'attirer à lui tout ce qu'il y a dans la race humaine de plus vivant, de plus noblement curieux, de plus affamé de vérités nouvelles, de plus ardent de cœur et d'esprit. Il se fit ici bas un partage semblable à celui qui s'était fait *in principio* dans le ciel, malgré les révélations dont le but était de rappeler les hommes à Dieu. A partir du moment où les portes de l'enfer s'étaient, selon les textes saints, refermées sur Satan et les siens, les démons pullulèrent plus que jamais; ils furent véritablement déchaînés. Le jour où fut consolidé le pontificat romain, au dire de l'Église elle-même, ils affluèrent partout sur le passage des prêtres et des moines; c'est là que nous allons les rencontrer.

Aux yeux de notre mère l'Église, le Diable représentait la science; tout ce qui devançait le

troupeau des ouailles était bel et bien possédé et maudit. Le Diable avait la réputation de tout savoir, et l'on ne faillait d'attribuer à ses révélations tout ce que savaient de plus que les autres les gens laborieux et réfléchis. « Il a le diable au corps ! » disait-on d'eux; le mot est resté pour qualifier les chercheurs infatigables et les entreprenants. Ce n'était, dans la croyance générale, qu'en consultant Lucifer et en lui livrant son âme, que l'on avait part à ses secrets.

Le surnaturel avait eu la malechance générale de tout ce qui passait dans l'ombre de ces siècles noirs : il avait tourné au lugubre, au désespéré; la place réservée aux anges et aux bons génies s'était amoindrie, presque annulée, pour agrandir celle des démons et des sorciers. Quant à la recherche des vérités naturelles, ce qu'on appelait déjà la science, ce n'était plus qu'un acte de révolte, punissable à l'égal de la curiosité d'Adam et de Prométhée.

Si les savants étaient suspects de sorcellerie, ils partageaient ce mauvais renom avec les hommes dont la parole était trop persuasive et les qualités trop entraînantes; avec les femmes dont les charmes étaient trop attirants, avec celles qui se mêlaient de guérir par des moyens simples et héréditaires ou par la confiance magnétique qu'elles inspiraient; avec celles

également qui usaient de leur finesse et de leur clairvoyance pour prédire les événements les plus prochains et les moins douteux. Sorcières aussi étaient les pauvres diablesses qui effrayaient par leur laideur, par leur grand âge, leur isolement et leur mélancolie.

Ainsi, de malheureuses créatures énervées par les privations et la misère prirent place dans les rangs de la sorcellerie, à côté des génies dont l'éclosion s'était trompée d'époque. Les tristes folles dont Jean Nider, dans son *Formicarium*, Sprenger et Henri Institutor, dans le *Malleus maleficarum*, racontent les hallucinations, étaient les complices de Raymond Lulle, d'Arnaud de Villeneuve, de Cardan, de Cornelius Agrippa, de Paracelse, de Jérôme de Prague et de tant d'autres grands investigateurs.

Tout cela ne s'accorde guère; il y a dans ce sujet un imbroglio illogique, une confusion absurde : le bon sens et la logique étaient si rares à cette époque. Le plus étrange est que les cerveaux les plus sains n'échappaient pas toujours à l'hallucination générale : bien peu de gens hésitaient alors à voir des possédés dans les épileptiques, les hystériques et tous les affligés de ces innombrables maladies nerveuses qui affligent les sociétés troublées.

Que nous servirait de répéter ici les niai-

series gravement débitées depuis des siècles, sur la nature mixte de ces êtres à part, sur leur contact glacé ou brûlant, sur leur diaphanéité, leur impénétrabilité, leur instantanéité d'allures; sur leur pouvoir de tromper, de léser, d'illusionner, d'engendrer, de se glisser en nous par les lèvres, par l'oreille, par le nez et ailleurs? A quoi bon revenir sur le choix que font les démons de certains endroits pour y tenir leurs conciliabules et leurs sabbats : cimetières, lieux escarpés, clairières désertes, châteaux en ruines? Qui ne sait le prix qu'ils mettaient à leurs services, demandant par exemple l'âme du premier passant sur les ponts légendaires qu'ils jetaient sur les abîmes ; exigeant un traité en règle sur peau de chrétien, signé en lettres de sang, pour indiquer les mines d'or et les trésors cachés?

Les traités abondent sur la matière, riches de ces pittoresques documents; ils se ressemblaient tous, il faut le dire, répétant à l'envi les affirmations les uns des autres. Qui a étudié les feuillets démonologiques du premier spécialiste venu, les a étudiés tous; tous les secrets de cet ordre lui sont révélés. Préférons ceux qui les font agir, à ceux qui divaguent à leur sujet.

Était-ce dans l'état de veille ou dans le sommeil que se passaient les rencontres avec les

diables? Cela n'a jamais été complétement éclairci; mais qu'importe que le sommeil soit le dormir véritable ou l'engourdissement de l'intelligence alourdie? Voici un cas de rêve avoué, rapporté par Antoine Torquemada, dans son *Hexaméron*, à la troisième journée, qui traite des fantômes et visions (traduction de Gabriel Chappuis).

Un gentilhomme espagnol du nom de Tapia était somnambule et vaguait souvent, la nuit. Pour éviter qu'il lui arrivât malheur, on avait mis à portée de son lit un bassin plein d'eau; « car, dit Torquemada, il est certain que ceux qui sont sujets à cette affection s'éveillent en touchant l'eau. » Une nuit d'été qu'il faisait grand chaud, Tapia se leva en dormant, avec la fantaisie d'aller se baigner à la rivière. Chemin faisant, il rencontre un de ces trouble-fêtes de la grande compagnie de Satan, qui cherchait proie, et le pria de l'accepter pour compagnon de bain. — Savez-vous nager? demande le gentilhomme. — Peut-être mieux que vous, fit le Malin; ce que vous n'oseriez faire, je le ferai.

Arrivés sur un pont, ils se dévêtirent; le personnage diabolique se précipita du haut du pont dans le torrent qui tourbillonnait avec fracas au fond de l'abîme; et de ses profondeurs il excitait le gentilhomme à l'imiter. « Le

seigneur Tapia, pour ne sembler avoir crainte, s'en alla mettre en mesme lieu de l'aultre, et se précipita de là dedans l'eau. » A peine ses pieds eurent-ils touché le torrent qu'il s'éveilla. Effrayé de se voir dans une pareille situation, il appella son compagnon à son aide, tout en nageant avec vigueur; ne voyant rien venir, il comprit que c'était là un piége infernal. Ce ne fut qu'en invoquant Dieu et déployant toutes ses forces, qu'il parvint enfin à regagner la rive.

Cette histoire met l'illusion du rêve parfaitement en saillie; tout en se persuadant que le Diable avait failli le surprendre, le seigneur Tapia avoue franchement qu'il ne l'a vu qu'en dormant et au milieu de la nuit. C'était d'ailleurs le cas ordinaire; les obsessions se faisaient généralement aux environs de minuit, aux mêmes heures que la recherche des trésors et les orgies du Sabbat.

Voici une autre anecdote nocturne, tirée du *Malleus maleficarum,* où il est question d'une sorcière qui assurait aux inquisiteurs qu'elle partait pour le Sabbat en corps et en âme, et qu'elle avait le pouvoir de se transporter, en un instant, où bon lui semblait, quelque peine qu'on mît à l'enfermer et si long que fût le chemin.

Les inquisiteurs la verrouillèrent dans une chambre, en lui ordonnant de se transporter

dans un lieu et chez un particulier désignés, afin d'entendre ce qui s'y disait et de revenir leur en faire le rapport. Un peu après, ils ouvrirent la chambre, et voyant la sorcière endormie, l'un d'eux lui brûla le pied pour la réveiller, et ne réussit qu'à lui faire une large blessure. Au bout de quelque temps, la pauvre folle vint à eux, s'excusa de son retard sur la longueur du chemin, dont elle leur décrivit les particularités remarquables, et soutint qu'elle s'y était transportée corporellement. La marque vive de la brûlure qu'elle portait au pied la convainquit de son erreur; pour cette fois les inquisiteurs virent que cela n'était que rêve et folle imagination, grâce à ce que, par exception, ils s'étaient donné la peine d'essayer la preuve.

Mais la plupart du temps on croyait ces pauvres gens sur parole; d'ailleurs, est-il dit dans l'*Hexaméron* d'Antoine Torquemada, « ce-« luy qui eust bien le pouvoir d'enlever Christ « du désert, et de le transporter dessus le « pinacle du Temple, et de là sur une haute « montagne de laquelle on voyoit une grande « partie du monde, pourra bien aussy enlever « une femme et la porter d'un lieu en un « autre. »

Paul Grilland, dans son *Traité des hérétiques*, donne deux exemples de cette singulière opi-

nion. Le premier, du mari d'une sorcière italienne, qui avait contraint sa femme à le mener avec elle au Sabbat; là, ayant remercié un diable qui lui apportait du sel, par ces mots : « Dieu soit béni! » il s'était vu précipité dans un champ, à trente-trois lieues de sa maison, où des bergers le ramenèrent. Le second exemple est celui d'une sorcière trouvée nue dans un fourré d'épines, s'efforçant de se voiler le sein de ses cheveux; laquelle déclara que le Diable, qui la rapportait de l'infernale assemblée, l'avait laissée tomber, en entendant une cloche de couvent sonner matines.

L'un des compilateurs des *Histoires prodigieuses*, François Belleforest, dit avoir tiré des épitres d'Érasme, ce fantastique récit de l'incendie d'une petite ville d'Allemagne : « La ville dont je t'ai parlé, écrit le philosophe de Rotterdam, s'appelle Schiltach, loin de Fribourg, quelques huit lieues d'Allemagne; or, s'il est vray tout ce qu'on y racompte, je n'en sçay rien et ne l'oseroy affirmer et donner pour asseuré. » Cet étrange début, dans la bouche de celui qui avait si souvent raillé les sortiléges et les sorciers, montre l'énorme influence du milieu où l'on vit. La cause de cet incendie de Schiltach, advenu l'an 1531, le jeudi avant Pâques, paraît d'ailleurs si bizarre à Érasme, qu'il rejette la responsabilité de l'in-

vention sur Henry Glaréan auquel il l'aurait ouï conter. En voici le fidèle résumé :

Quelque diable se mit tout à coup à siffler du haut de la maison d'un aubergiste; celui-ci y monta et ne vit rien. Le signal du sifflet recommence; l'hôtelier pensant que ce fût un larron, remonte pour l'empoigner, rien encore. « Mais trop bien entendit-il le siblet sur le feste de la cheminée, ce qui lui fist croire que c'estoit quelque ruse diabolique; et pour ce, il encouragea les siens, et fit appeler les ecclésiastiques qui se mirent en exorcismes et en adjurations, qui le firent confesser quel il estoit. Enquis à quelle fin il estoit là venu, ne feignit de respondre que c'estoit pour brûler toute la susdite ville. » Les hommes d'Église redoublent de conjurations et de menaces; mais le maudit se mit à les railler, à leur reprocher leurs vices, et dit qu'il ne les craignait pas, « à cause que l'un d'eux était paillard et les deux autres larrons. » Après quoi, il choisit dans la foule une femme qu'il fréquentait depuis quatorze ans; lui mit un pot à feu dans la main, lui commandant de le répandre; « et toute la ville fut arse et réduite en cendres. »

Ce fait de résister aux prêtres n'était pas extraordinaire : Lycosthènes, dans son recueil *des Prodiges*, parle d'un autre démon qui « esmouvoit de discordes, ligues, factions et

partialités la cité de Mayence; y causant des batteries, des meurtres et massacres de nuict et de jour, et finit par mettre le feu par les greniers et maisons de ladicte cité, ores sous la figure d'un citoyen, ores d'un autre, pour augmenter les défiances et rumeurs. » Ne pouvant tenir à la force des exorciseurs, il céda la place « à un autre démon pestilent et dangereux. » Celui-ci se moqua gaillardement des exorciseurs, « lesquels il appeloit pelez et chauves, disant que tandis qu'ils murmuroient ne sçay quoy en leurs prières, qu'il s'estoit caché sous le chaperon de l'un d'eux, lequel il nomma, qui avoit la nuict précédente violé la fille d'un sien hoste. »

Voilà assurément des imaginations bien étranges et bien sottes. Que serait-ce si l'on avait la patience de lire d'un bout à l'autre le *Malleus maleficarum?* C'est véritablement le mémorial des faits et gestes de l'Enfer que ce *Maillet des Sorcières*, où Jacques Sprenger a rassemblé par ordre d'Innocent VIII, qui l'avait nommé inquisiteur de la basse Allemagne, toutes les fantaisies démoniaques, toutes les aberrations et abominations de sorcellerie qui avaient cours de son temps, toutes les preuves de la puissance des démons, qu'il croyait avoir recueillies lui-même, en compagnie de son collègue Henri Institutor, inquisiteur du reste de la Germanie

Les démonologues insistent particulièrement sur la salacité des esprits de damnation. L'énervement des voluptés sensuelles était leur grand moyen d'action; ces orgies du Sabbat, dont on a tant parlé, étaient la partie suprême des rites du culte de l'Enfer, et le souvenir que les affiliés gardaient de ses effroyables délices leur rendait impossible de perdre l'envie d'y retourner. Revenons aux documents inimaginables que fournit le *Malleus maleficarum*.

Ici, c'est un jeune homme qui vient se plaindre au révérend prieur d'un couvent de Spire, qu'on lui a volé *suum membrum virile*, et qui finit par le recouvrer, en agissant de ruse avec la magicienne coupable de ce vol, par les conseils du digne prieur. Ailleurs, c'est un pauvre homme de la ville de Coblentz, qui est forcé par un démon succube, à forme de femme, d'accomplir l'acte de Vénus, en présence de sa femme et de ses amis; et qui, *uno aut tribus actis expletis*, se voit encore sollicité à recommencer, jusqu'à ce qu'il tombe épuisé. Et cette autre profanation obscène d'une troupe de démons incubes qui, devant tous, *ante omnes*, *levabant stolas monialium*, dépouillaient les nonnes dans l'église même, et abusaient de ces saintes filles, en dépit des exorcismes et de leurs anges gardiens.

Que font en effet les anges gardiens, pendant

que leurs malheureux protégés des deux sexes sont victimes de pareilles infamies ? On s'étonne qu'en présence de ces scènes de violences ordurières, on ne voie jamais intervenir ces bénins protecteurs que le Ciel a placés auprès de chacun de nous. — Mon ami, me dit un jour un ecclésiastique que je consultais sur ce mystère, les anges gardiens se voilent la face de leurs ailes, pour n'être pas témoins de ces abominables scandales. — Hélas! mon Père, cela ne sert guère à ceux qu'ils ont en garde : se cacher la tête pour ne rien voir, ce n'est pas un acte suffisant de protection.

Les prêtres eux-mêmes, les prélats et les abbés n'étaient pas à l'abri de ces illusions impures; voici, à ce propos, une scène de séduction entreprise par une vieille sorcière contre plusieurs abbés. La traduction de ce curieux morceau du *Malleus maleficarum* n'est pas de moi; il m'a semblé qu'elle serait plus piquante, empruntée au livre des *Discours, illusions et impostures des diables, magiciens et sorcières*, de Jean Wier. Ce dernier, qui avait composé son livre dans le but d'atténuer la rigueur des juges envers ces pauvres hébétés, dont les sottises étaient mises au compte de la sorcellerie, cite cette histoire absurde, en la raillant avec son bon sens ordinaire.

« Nous avons connu, disent Henry Institutor

et Jacques Sprenger, docteurs en théologie, une vieille qui, non-seulement enchanta, par boissons amoureuses, trois abbez, l'un après l'autre; mais aussi, comme le commun bruit est encore aujourd'huy entre les frères du couvent, les fit mourir, et en mit un quatrième hors du sens. Encore n'a-t-elle point de honte de confesser en public qu'elle a fait cette méchanceté et la fait encore, et que les abbez ne se sont peu retirer de son amour, pour autant qu'ils avoient mangé autant de sa fiente que son bras estoit gros, Or confessons-nous qu'encore elle est vivante, pour autant qu'on ne nous avoit baillé charge de la tirer en jugement et la punir. Voilà ce qu'ils escrivent, ajoute Jean Wier; quant à moy, j'ay bien opinion que la fiente, qu'elle disoit leur avoir fait manger, n'estoit autre chose que les ordes voluptez que ces chefs de moines, comme pourceaux veautrez en un bourbier, avoient souventesfois expérimentez avec cette vieille paillarde exercitée en tel afaire, et dont aussi ils estoyent tellement alléchez qu'onques ils ne peurent résister et retourner à leur bon sens. Voilà ce breuvage amoureux, voilà les ordures de la vieille putain dont ces moynes avoyent mangé aussi gros que le bras! »

Le même docteur J. Wier nous apprend que Mélanchton, malgré son grand esprit, n'avait pu tout à fait échapper à cette crédulité de ses

contemporains; Mélanchton croyait au Diable comme Luther, et en citait des tours de temps en temps; celui-ci entre autres, qu'il tenait du chef même des Réformés. — Un moine vint un jour trouver Luther, et sous prétexte qu'il était en peine de certains points de théologie, il fut introduit dans la chambre du poële où travaillait celui-ci. La discussion commença alors entre le nouveau venu et le maître du logis, qui se trouva même fort embarrassé à répondre au Tentateur. Heureusement Dieu permit que le grand docteur vît le piége et y échappât.

« Luther aperceut que le moine avoit les mains comme griffes d'oiseaux; alors il luy dit : — Est-ce toy donc? Escoute, voici la sentence prononcée contre toy : « La semence de la « femme écrasera la teste du serpent! » Puis il adjousta : — Tu ne nous engloutiras pas tous. Le Diable confus, tout despité, en murmurant à part soy, deslogea avec grand bruit, et laissant dans le poësle une odeur puante par l'espace de quelques jours. »

J'aurais voulu parler plus au long du livre aux excellentes intentions du bon Jean Wier. C'est un recueil de haut intérêt, dont l'esprit plein de raison et d'indulgence contraste étrangement avec tous les traités de cette nature infernale. J'y ai trouvé, pour l'agrément du lecteur, une pièce de vers où sont racontés deux faits

de sorcellerie que, pour ne pas interrompre le cours de mon chapitre déjà trop allongé, j'ai intention de donner à la fin de ce volume, avec quelques autres poésies singulières ayant trait aux divers sujets qui nous occupent.

De toutes ces visions malsaines, la plus ridicule est assurément la possibilité de cohabitation de ces êtres imaginaires avec les humains. C'est la part la plus honteuse de cette vilaine superstition; c'est aussi celle que les célibataires de ce doctorat ès démonologie se plaisent à développer. Dans un livre tout spécial à cet impur examen, dont l'éditeur intelligent et érudit, M. Isidore Liseux, a récemment imprimé le manuscrit découvert par lui en Angleterre, le R. P. Sinistrari d'Ameno discute dogmatiquement et pratiquement cette scabreuse question, qu'il tient pour absolument prouvée. « La passion du coït » indéniable, selon lui, chez les esprits qui nous visitent, suffit, dit-il, à démontrer qu'ils ont un corps : l'illusion serait sans cela impossible à faire naître, d'autant plus qu'ils laissent souvent de la race, en témoignage de leur contact intime.

Ce livre est un traité des plus complets de la science de la Démonialité et des Incubes et des Succubes, dont il porte le titre; son auteur enfroqué va, on peut le dire, au fond anatomique du phénomène des relations intersexuelles des

hommes et des démons. Il examine à la loupe les instruments dont ces créatures, qu'il ne juge pas aussi sévèrement que ses confrères, se servent pour fonctionner. Une seule lacune dans ses affirmations, la même du reste que dans les compilations de ses rivaux : c'est qu'il n'est pas, dans son livre *de la Démonialité*, un seul fait dont il puisse dire : — Je l'ai vu ! — Que cela ne nous empêche pas de lui emprunter quelques citations.

« Dans un monastère de saintes religieuses, vivait, comme pensionnaire, une femme vierge, de noble extraction, laquelle était tentée par un incube qui, avec les allures de l'amant le plus passionné, la sollicitait sans cesse au péché... » Les dévotions qu'elle employait comme préservatifs : reliques, prières, jeûnes, fréquentation des sacrements, bénédictions, exorcismes, rien n'arrêtait l'amant infernal; pas même les flambeaux qu'on entretenait la nuit auprès de la victime.

Un théologien se présente, qui savait qu'il y a « comme témoigne Guaccius, des démons ignés, aériens, flegmatiques, terrestres, souterrains, ennemis du jour, etc. » Ce grand docteur, jugeant à la mine de la pauvre vierge que son persécuteur devait être un démon aqueux, qui avait en horreur les parfums chauds et secs, « ordonna qu'on fît dans la chambre de la jeune

fille une fumigation de vapeur (de ce genre). On apporte en conséquence une marmite neuve en terre transparente, *ollam figulinam vitratam ;* on y met une once de canne aromatique, de poivre de cubèbe, de racine d'aristoloche, de cardamome grand et petit, de gingembre, de poivre long, de caryophyles, de cinnamome, de canelle, de macis, de noix muscade, de storax calamite, de benjoin, de bois d'aloës et de trisanthes; le tout dans trois flacons d'eau-de-vie demi pure. On place la marmite sur des cendres chaudes, afin de faire monter la vapeur fumigérante, et l'on chauffe la chambre. »

J'ai tenu à donner cette formule au complet; elle montre que le théologien dont parle le Père Sinistrari avait déjà bien du matérialisme dans son fait : aussi advint-il que, là où avaient failli les reliques et les prières, ce mélange pharmaceutique réussit, assure notre narrateur. Cependant la vierge, garantie à l'intérieur, ne pouvait faire un pas en dehors de ce nuage de parfums sans être sollicitée de nouveau, « ce qui faisait cruellement souffrir l'honnête pucelle. » Le docteur en pharmaco-théologie ne fut pas embarrassé; il plaça dans la main et dans les poches de l'affligée ces mêmes parfums en boulette, et « l'incube furieux et menaçant, après s'être mordu les doigts, disparut pour ne plus revenir. »

Dans une autre histoire, le Père Sinistrari nous parle d'un démon d'un tempérament igné. Celui-ci s'attaquait à un jeune diacre, et se plaisait à lui apparaître sous des formes peu aimables; en squelette, en cochon, en âne, en oiseau... Un jour il se présente dans la peau de son confesseur, lui fait chanter des psaumes et bénit, l'étole au cou, sa chambre et son lit. Cette fois on eut recours à d'autres herbes; on bourra les poches du jeune diacre de jusquiame, de nénuphar, de mandragore, d'hépatique, d'euphorbe, joubarde, plantain et autres substances froides et humides; et l'on réussit encore à chasser l'intrus. Ces démons qui résistent aux exorcismes, qui prient eux-mêmes avec leurs possédés, et n'obéissent qu'à des recettes de pharmacie, m'ont tout l'air de se moquer de la puissance de lier et de délier, dont sont investis les oints du Seigneur. Ne serait-ce pas pour cette raison que l'œuvre du Père Sinistrari, non autorisée du Pape, était restée si longtemps en manuscrit?

Cardan paraît, lui aussi, mordre à ces fables obscènes; en voici un exemple qui n'a de remarquable que la crédulité de ce savant. C'est en Écosse qu'il place ce conte, dans son livre de *la Variété des Choses*, sans donner ni la date du fait ni le titre du recueil d'où il l'a tiré. Il s'agit d'une jeune fille de haute race et

de grande beauté qui désespérait ses parents en refusant tous les maris; elle devint grosse cependant : comment cela était-il advenu? La pauvrette avoua « que nuit et jour un beau jeune homme couchoit avec elle, et que néanmoins elle ne sçavoit par quelle part il entroit lorsqu'il la venoit accoster. » Les grands parents firent le guet, « et quand ils ouïrent ce gentil amoureux diabolique, ils entrèrent dans la chambre, ayant torches et armes pour le chastier; mais quoy! au lieu de veoir cette grande beauté tant recommandée par leur fille, ils veirent un monstre difforme et plus horrible qu'homme sçauroit jamais imaginer. »

Sans remonter au moyen âge, on trouve dans les sermons du Père Valladier, de l'Ordre de Saint-Benoît et confesseur de Marie de Médicis, des détails complets à cet égard. Ce prédicateur bizarre jusqu'à l'extravagance ne craignait pas de choisir de tels thèmes à ses sermons, qu'il a rassemblés sous ce titre usurpé : *la Sainte Philosophie de l'âme.* Celui prêché le lundi du troisième dimanche de l'Avent est intitulé : « *Des charmes et sortilèges, ligatures, philtres d'amour, ecstases diaboliques, horribles et extraordinaires tentations de Satan.* »

Cet intrépide Bénédictin raisonne avec sangfroid tous les mystères de ces générations mixtes, et donne la conception de Luther pour

exemple de sa possibilité : « Si on me demande, dit-il, qui sera le père de l'enfant né d'un incube (car les succubes ou diables femelles n'engendrent jamais, n'ayans les principes vitaux nécessaires à fomenter, organiser et animer le fruit); ce sera l'homme duquel Satan aura emprunté l'estoffe de cet enfant ou extorquée, par illusions nocturnes, ou exscindée des vases même naturels, ce que je crois lui estre possible. » Remarquons en passant que, dans son opinion, l'opération n'est pas directe; le Diable n'est qu'un intermédiaire, ce qui explique, dit-il plus loin, pourquoi la semence infusée par le Diable est froide. Le Père Sinistrari, qui gratifie ses héros de tous les instruments du sexe viril, regarde comme une absurdité exhilarante cette façon de comprendre la chose : à ses yeux le temps nécessaire au transport de la semence suffirait pour lui enlever toutes ses qualités. Décidément, il y avait une nuance très-marquée de positivisme dans notre Père Sinistrari.

Ce qu'ajoute le Bénédictin Valladier paraîtrait incroyable, si nous ne donnions encore un échantillon de *la Sainte Philosophie de l'âme;* le voici :

« Ainsi que nous venons de le dire, Satan « pouvant emprunter d'ailleurs l'estoffe requise « à la conception, l'influant à une femme (par

« façon d'illusions nocturnes), elle en concevra. « Il pourra, par son agilité émerveillable, et « *sans rien rompre*, porter la même matière « dans l'utérus de la vierge, où par la vertu for- « mative elle sera retenue et fomentée, sans « même qu'elle s'en soit aperçue. » Ah! comme l'auteur de *la Démonialité* eût éclaté de rire en lisant cela!

Suivent de nombreuses pages du Père Valladier sur ce scandaleux sujet; après quoi le terrible homme démontre, par respect pour la Vierge Marie, que si d'autres pucelles qu'elle ont pu être fécondées sans perdre leur virginité, elles n'ont pu au moins enfanter qu'en cessant d'être vierges. Ces indécentes promiscuités étaient si bien admises, que le Pogge, secrétaire des brefs pontificaux sous plusieurs papes, n'a pas hésité à en citer des échantillons dans son *Facetiarum liber*. L'exemple suivant est mis dans la bouche de son ami Cinthio le Romain, l'un des conteurs de la joyeuse réunion du *Buggiale*.

Cinthio raconte qu'un de ses voisins, homme de peu de sens, ayant pris un beau clair de lune pour le point du jour, s'était levé pour aller à sa vigne. Sorti par la porte d'Ostie, il vit une femme qui marchait devant lui, et supposa qu'elle allait à Saint-Paul hors les murs, pour quelque dévotion. En véritable Italien, il sentit

s'allumer le feu de la concupiscence et hâta le pas, afin de ne pas manquer la voluptueuse occasion. La prétendue dévote ne fit aucune résistance, *mulierem comprehendit tacentem, ad terram stravit et cognovit*. Cela fait, notre luxurieux vit la vision s'évanouir dans un nuage à odeur de soufre. Tous ceux à qui il conta son aventure n'hésitèrent pas à croire qu'il avait eu affaire à un démon succube.

Cette autre est pire, bien qu'elle soit contée par un Cardinal, Son Éminence Angelotto, grossier et impudent personnage dont le nom revient souvent dans le recueil du Pogge :

« Un de mes parents, dit l'Éminence en le nommant en toutes lettres, se promenait, la nuit, dans la ville déserte (Rome); une femme de formes avenantes se présente à lui, et naturellement *cognovit eam*. Il la tenait encore dans ses bras, quand elle se métamorphosa tout à coup en un homme aux traits hideux. — Eh! qu'as-tu fait? dit ce démon, comme je t'ai bien trompé! — Si tu m'as maculé l'âme, répondit mon intrépide parent, *ego tibi culum maculavi*. »

Est-il besoin de mentionner les recettes données par les docteurs spéciaux et les inquisiteurs contre de pareils dangers? Les prières destinées à préserver les marques de son sexe *ad conservanda virilia*, contre tout maléfice;

celles imaginées pour préserver ses biens et ses récoltes contre tout acte de sorcellerie, à se mettre à l'abri des embûches des sorcières changées en chats et des sorciers changés en loups, étaient dans toutes les mémoires et dans toutes les mains. La crainte des gens transformés en bêtes, par les charmes du Diable, était vive : à la veillée on entendait toujours quelque témoin oculaire déclarer que le Diable, sous forme d'un chien ou d'un loup, l'avait forcé de changer de route; qu'il avait été frôlé par un sorcier mué en loup-garou; qu'il avait entendu hurler un lynx diabolique dans le sentier du bois, et qu'il eût été perdu s'il ne s'était armé du signe de la croix. Les auditeurs tremblants et effarés se rassuraient à peine en se signant.

Longtemps ces sottes croyances furent partagées par les magistrats qui suppliciaient bel et bien les malheureux que l'on disait atteints de cette maladie atrabilaire. En 1529, l'inquisiteur de la foi en Franche-Comté, Jean Bon, fit brûler, à Besançon, un berger lycanthrope nommé Pierre, qui avoua son crime avec mille détails ridicules que rappelle Leroux de Lincy, dans son *Livre des Légendes*. Le pauvre Pierre s'était voué à un diable *chevaucheur* qui lui promettait beaucoup de bien et protégeait son troupeau. Une nuit, sur les sollicitations du

noir chevaucheur, il quitte son bétail et se rend en un bois près de Chastel-Charlon.

« Là, dit-il, je vis plusieurs êtres inconnus qui dansoient; ils avoient en leur main une chandelle de cire verte, laquelle jettoit une flamme bleue et perse. Puis s'étant dépouillés et moi aussi de vestemens, on m'oignit le corps avec un certain onguent. Cela fait, je devins loup, et j'eus horreur de moi, voyant mes quatre pieds et le poil dont j'estois couvert. Nous courions ainsi comme le vent et d'une telle vitesse que nous trompions la vue. Ainsi transformé je fis mourir une femme qui ceuilloit des pois. Je fus chassé à courre par M. de Chousnée et ses gens. »

Cette déclaration ne contient-elle pas tout ce qu'il faut pour attester la folie? D'autres s'accusaient d'avoir dévoré des jeunes filles et des enfants, et de bien d'autres abominations que Pierre de Lancre, conseiller du Roi en son conseil privé, a naïvement collectionnées. Et les bons juges ecclésiastiques et laïques ajoutaient foi à toutes ces insanités; ils condamnaient à qui mieux mieux les tristes hallucinés qui s'en accusaient.

Tous les juges n'étaient pas absolument aussi crédules; on trouve, dans le fatras in-4° de de Lancre, un jugement d'appel, où le Parlement de Paris réforme un arrêt rendu par celui d'An-

gers contre un misérable fou qui reconnaissait avoir été lycanthrope et avoir, sous forme de loup, dévoré un enfant tout vif. L'arrêt de Paris, daté de fin novembre 1598, est signé du courageux et très-intelligent président de Thou. La cour jugea qu'il y avait plus de folie que de sortilége dans ce pauvre diable, et changea la sentence de mort en une séquestration de deux ans « à l'hospital Saint-Germain-des-Préz, où on a accoustumé mettre les fous, afin d'y estre instruit et redressé tant de son esprit, que ramené à la cognoissance de Dieu, que l'extrême pauvreté lui avoit fait mescognoistre. »

J'ai d'autant plus de plaisir à citer cet exemple de bon sens du président de Thou, qu'il est fort rare, même au seizième siècle. Le moyen âge avait tellement abaissé le niveau de l'intelligence, que c'est au moment même où cette triste période finissait, que furent inventées les procédures les plus cruelles contre ce genre de contagion.

La sage Allemagne conserva longtemps cette superstition féroce. J'ai sous les yeux une thèse intitulée : *De Magicis personis et artibus*, qui fut soutenue publiquement à l'Université d'Iéna, le 19 juin 1746, par un apprenti docteur en droit, nommé *Martinus von Normann;* le postulant y prouve qu'il croit au Diable, aux sorciers, aux sorcières, aux

incubes et aux succubes, dans toute la sincérité de son cœur. Entre autres niaiseries lugubres, ce Martinus fait frémir ses examinateurs, par le récit du mariage d'une fillette de quinze ans avec le Diable, lequel fut célébré au mont de Lobberg, en présence d'une foule d'affiliés à la magie. Ceci fut l'occasion d'applications à la torture, souvent répétées, d'une foule de témoins et de suspects. La thèse de cet apprenti magistrat nous donne aussi la raison des extraordinaires rigueurs de ces sortes de procès.

« *Enim vero, qui magis homicidia perpetrat quam magus?* dit l'érudit germanique. Qui commet plus d'homicides que le magicien, lequel, par la puissance du Diable, tue non pas un, mais une quantité de ses semblables? Qui est plus complétement adultère que le sorcier, qui avoue les accointances de son propre corps avec les démons? » D'où il conclut que le sorcier mérite le maximum de tous les châtiments.

Un des phénomènes les plus humiliants pour l'intelligence humaine est la facilité avec laquelle les célébrités de ces temps d'aberration mentale se laissaient influencer par le milieu dans lequel ils vivaient. On est vraiment confondu de voir Luther lancer son encrier à la tête du Diable, avec lequel il s'imaginait être ne discussion, et d'apprendre qu'à Genève on

persécutait les sorciers aussi naïvement qu'on le faisait à Rome. Qui croirait que Gaspard Peucer, gendre du célèbre Philippe Mélanchton, ajoutait foi aux niaiseries des lycanthropes, ces gens changés en bêtes par le pouvoir du démon? Celui-ci pourtant a lutté contre la contagion; il écrit en effet qu'il avait toujours pensé que ce fût une fable; mais qu'il ne put résister aux faits de ce genre que lui attestèrent des marchands de Livonie, qu'il déclare être dignes de foi.

Puis il décrit minutieusement les habitudes et déportements ordinaires des lycanthropes livoniens. Il raconte, entre autres fantaisies diaboliques, que, chaque année à la fin de décembre, le Diable fait sommer tous les sorciers du pays de se trouver en certain lieu désigné; « s'ils y manquent, le démon les y contraint à coups de verges de fer, dont les marques leur en restent. » Leur chef marche en tête, suivi de plusieurs milliers de ses adhérents; arrivés à une certaine rivière, ils la passent, et changent leur forme humaine en celle de loup, quand ils sont sur l'autre bord, pour se jeter sur les hommes et sur les troupeaux.

Olaüs Magnus, l'historien des peuples du Nord, ne raconte-t-il pas qu'il existe en Norvége et en Laponie des sorciers qui vendent

aux navigateurs de ces pays, si terriblement tourmentés par les tempêtes, des vents favorables ou contraires, dont l'effet désiré est immanquable, quand on a fait pacte avec eux? Nous venons également de constater que le spirituel Érasme de Rotterdam contait, lui aussi, sans trop sourire, des aventures de sorcellerie, témoin le prodigieux incendie de la ville de Schiltach.

L'un des exemples les plus étourdissants de cette obstination de crédulité puérile est le livre solennellement absurde du célèbre jurisconsulte Jean Bodin, intitulé : *La Démonomanie des Sorciers*. Pendant que les préceptes rationnels de sa *République* faisaient autorité partout, et qu'on les enseignait à l'Université d'Oxford, Jean Bodin, qui s'était montré si judicieux dans ce beau travail, semble faire un retour en arrière et prendre à tâche de se faire pardonner par Henri III, le fils superstitieux de Catherine, la raison supérieure qu'il a imprudemment laissée paraître. Comment expliquer autrement le zèle impardonnable qu'il met à patronner toutes les rêveries des hallucinés de la sorcellerie?

On ne peut trouver d'autres motifs à la fougue haineuse qui lui mit la plume à la main contre l'excellent docteur Jean Wier, coupable, aux yeux de l'Église, d'avoir jeté

quelques sentiments de commisération sur ces victimes de la misère et de l'ignorance ; quelques éclairs de sens commun sur ce vilain sujet de sorcellerie, dans son livre : *Des histoires, disputes et discours des illusions du Diable.*

Bodin perdit de vue le jugement de la postérité, et ne craignit pas de se déshonorer en discutant mille questions stupides et monstrueuses, auxquelles il donne sa complète adhésion. Pour lui, rien n'est mieux prouvé que la puissance des diables à changer les hommes en bêtes; il cite une foule de cas de métamorphoses en loups, en ânes, en lynx et en chats. Il regarde les fameux satires, incubes et hippocentaures que Saint Jérome fait rencontrer à Saint Antoine allant administrer Saint Paul hermite, comme des êtres réels et des faits avérés. Un seul exemple de cette imbécillité voulue : nous avons suffisamment parlé d'hommes changés en loups; il s'agit ici de femmes changées en chats.

« Cela est pour confirmer, dit Bodin après « une première histoire de loups-garous, le pro- « cès fait aux sorcières de Vernon qui fréquen- « toient et s'assembloient ordinairement en un « chasteau vieil et ancien, en guise de nombre « infiny de chats. Il se trouva quatre ou cinq « hommes qui résolurent d'y demeurer la nuict, « où ils se trouvèrent assaillis de la multitude

« de chats, et l'un des hommes y fut tué, les « autres bien marqués (de griffes); et néanmoins « blessèrent plusieurs chats, qui se trouvèrent « après muez en femmes et bien blessées. Et « d'autant que cela sembloit incroyable la « poursuite fut délaissée. Mais les inquisiteurs, « qui estoient expérimentez en telles choses, « ont laissé par escrit qu'il y eut trois sorcières « près Strasbourg, qui assaillirent un labou- « reur, en guise de trois grands chats, et en se « défendant il blessa et chassa les chats, qui se « trouvèrent au lit malades, en forme de « femmes fort blessées. »

Cette sotte histoire à laquelle les juges eux-mêmes ne purent ajouter foi, Jean Bodin y croit fermement; on le voit à cette addition des trois sorcières de Strasbourg qui attaquaient les gens « en guise de trois grands chats », et par quantité d'autres insanités qu'il joint à celles-ci. Il faisait plus : il s'irritait contre les juges dont l'indulgence était acquise à de telles accusées, même lorsque les preuves étaient absolument insuffisantes. Son avis est qu'on doit les garder sous les verroux, parce que, dit-il, les sorciers et sorcières, renvoyés des fins de la plainte, se donnent au démon par vengeance, et se mettent à tarir le lait des nourrices, à nouer l'aiguillette, à jeter des sorts sur les troupeaux, sur les biens, etc.

Ce qui est plus grave encore, de la part d'un homme de son expérience, est de s'être attaqué à l'indulgence rationnelle du docteur Jean Wier, d'avoir traité de *sophisteries* les arguments humains et équitables, courageusement donnés par celui-ci, pour atténuer les fureurs des agents de l'Inquisition; de l'avoir accusé lui-même «de soutenir les méchancetés, les blasphèmes et impuretés des sorciers. »

En voilà bien assez sur l'illustre jurisconsulte devenu démonologue enragé; tout ce qu'il dit de la possibilité accordée aux incubes de faire souche avec les filles des simples mortels; de la haine des démons contre le sel; de la faculté qu'ils ont de rendre un semblant de vie aux cadavres, pour tromper les hommes; de la nature particulière et des rits des sylvains, des satyres, des *rocots*, des lémures, des stryges; des vertus diaboliques du bouc et autres vilaines aberrations, tout cela n'ajouterait rien, cité par nous, à l'indignité de l'œuvre. Disons seulement que ce livre a terni la réputation de son auteur, en activant ces persécutions idiotes, au moment où l'esprit humain commençait à raisonner ses cauchemars, et cherchait à se relever.

Je m'aperçois un peu tard que, dans les interventions des êtres surnaturels, je n'en ai cité que d'effrayantes. J'aurais pu y ajouter quel-

ques-uns des touchants épisodes des Sermonnaires, où l'on voit les démons mis en fuite et déroutés dans leurs sinistres desseins, par les secours que les puissances du Ciel envoient ou apportent elles-mêmes à leurs favoris. Si j'ai insisté plus particulièrement sur les côtés terribles de ces visions, c'est que c'est en réalité sur le chapitre des obsessions, des persécutions, des tentations infernales et des terreurs causées par le voisinage des démons, que nos moines prêcheurs reviennent le plus souvent.

L'intervention grimaçante et menaçante des génies du mal frappait encore vivement les auditeurs de la chaire, à cette époque d'ignorance brutale, où les instincts des puissants étaient violents et diaboliques; où les rancunes insatiables étaient à l'ordre du jour. Les chrétiens de ce temps, redevenu barbare, croyaient bien plus volontiers aux longues vengeances, aux poursuites acharnées, aux piéges atroces, qu'aux consolations de l'espérance, aux éventualités du pardon.

Était-il donc tout à fait déraisonnable aux conseillers ordinaires de ces sociétés en ébullition, d'essayer, avant tout, de faire lâcher prise aux oppresseurs, en les effrayant? Était-il tout à fait puéril à eux de mettre leurs soins à faire luire, devant ces imaginations sauvages, mais

accessibles aux frissons des épouvantements du surnaturel, la part immédiate, impitoyable, incessamment suspendue sur leur tête, du châtiment éternel; la crainte de l'ennemi invisible, guettant sa proie, sans paix ni trêve, sous la forme de Satan et de ses légions?

CHAPITRE VII.

Hypothèses sur la vie future. — Alternative inévitable : Monter ou descendre. — Trois moines de l'Euphrate en route pour le Ciel.— Descentes aux Enfers de Lazare et de Tongdalus. — Variété des supplices. — Purgatoire de Saint Patrice. — Joies contemplatives du Paradis.

Assurément si nous avions à refaire aujourd'hui les hypothèses de la vie future, elles ne ressembleraient guère à celles devant lesquelles nos ancêtres se sont inclinés. Tout d'abord nous éviterions la monotonie de la forme individuelle, et n'accepterions pas que le moule à type arrêté, qui enferme l'âme, lui serve de vêtement unique pendant l'éternité. Nous ne concevrions plus un accroissement de force et de beauté, faveurs promises aux élus, sans un

nouveau lot d'amour, sans un surcroît d'activité.

Nous ne rêverions plus une élasticité de mouvements que rien ne lasserait, une facilité de locomotion égale au vol de la pensée, pour les employer à vaguer dans l'espace sans bornes, lorsque l'harmonie des mondes qui le peuplent aura cessé, quand les phénomènes vivants du spectacle infini auront suivi, comme le croyaient nos pères, la destruction de notre globe. Avec des corps glorieusement transfigurés, selon les promesses de la foi, nous n'accepterions plus pour idéal suprême la stérilité du moine et l'oisiveté de la béatitude.

Surtout, nous renoncerions à mettre en parallèle les quelques années que nous passons dans la vie terrestre, avec les siècles interminables de la vie éternelle. Nos hypothèses nouvelles tiendraient plus de compte de l'expérience et de l'observation; elles seraient mieux en harmonie avec les lois certaines que la science nous a révélées. En face de la perpétuelle mutation des formes vivantes, nous sentirions nous-mêmes le besoin de changer de formes, dans les phases de la vie future, ne fût-ce que pour nous reposer et reprendre haleine. L'immortalité deviendrait pour nous une série de mortalités et de résurrections, dont chacune nous élèverait davantage et nous ren-

drait plus puissants à donner notre intelligente collaboration à l'harmonie universelle.

Si nos ancêtres ne l'ont pas compris ainsi, c'est que leur sentiment religieux avait jailli d'un contraste avec la société romaine. A l'orgie éhontée qui s'étalait sur le monde antique, tel que l'avaient fait les Césars, les fondateurs des croyances nouvelles avaient opposé la sévère doctrine du renoncement aux voluptés sensuelles. En face de ces Dieux incestueux et adultères que poursuivaient de leurs sarcasmes Tertullien, Lactance, Jérome et Augustin, ils avaient placé des divinités incorporelles, un Dieu vierge né d'une mère vierge, servis et adorés par une hiérarchie de pontifes vierges, théoriquement sinon en complète réalité. La virginité absolue devint le drapeau de la religion nouvelle, le symbole de la perfection suprême. Comment eût-on songé à autoriser dans le Ciel le rapprochement des sexes, qui n'avait été toléré que pour la propagation de l'espèce, dans ce monde qui passait pour un lieu d'épreuve, pour une vallée de larmes?

Laisser entrevoir, dans une vie continuée, la reprise du travail comme une gloire et une récompense, eût été tout aussi illogique; l'œuvre des mains était aussi méprisée que celle du prolétaire ; elle l'était plus encore dans la pratique. Le travail passait pour avoir été imposé à

l'homme en châtiment ; c'était l'apanage du manant et du serf, le signe de la malédiction, dont s'étaient affranchis autant que possible le prêtre et le seigneur. Dès qu'on pouvait mettre la main sur un lot de terre ou sur une somme d'argent, on se regardait comme lavé du stigmate originel, et l'on attelait les autres à son profit. On adopta donc pour idéal le repos absolu et éternel, ce rêve du nègre harassé, surchargé, succombant sous la tâche ; ce vœu du serf attaché, rivé à la glèbe.

La spontanéité individuelle, l'application de l'âme à des recherches de son choix, sa marche régulière vers le mieux, son activité normale et libre se trouvaient arrêtées à chaque pas, nous l'avons vu, par des interventions surnaturelles, avec lesquelles il n'y avait pas à parlementer. Le merveilleux qui, sous tant de formes, entourait l'être humain, déroutait, limitait son initiative, sa pensée et ses aspirations. Nous étions suspendus entre deux abîmes insondables : l'éternité d'avant notre entrée en scène, et l'éternité finale qui devait clore la dramatique épopée de notre vie, condamnant ou récompensant, sans appel et pour toujours, le bien ou mal joué du rôle qui avait été assigné à chacun de nous, sur ce théâtre si glissant et si étroit.

Terriblement simplifiée était la question qui

a tant agité le monde : on ne vivait que pour bien mourir ; pour ne pas manquer la montée glorieuse par delà la voûte céleste, et pour éviter la chute infamante au plus profond de l'abîme infernal. Effrayante alternative ! car la vie terrestre était l'unique épreuve, qu'il ne devait jamais nous être donné de recommencer. La pensée des fins dernières ne devait jamais quitter l'esprit croyant ; ce que constate en ces termes l'un des auteurs du *Compost et Kalendrier des Bergiers* (édition de Lyon sur le Rosne, 1481) :

Las ! vous voyez tous les jours mort venir,
Qui est la fin que vous devez attendre ;
Et ne sçavez que peulvent devenir
Les esperits, quant les corps sont en cendre :
Les bons vont sus, les maulvais fault descendre
En une chartre obscure et ténébreuse,
Où est vermine immortelle, angoisseuse.

Ceux qui regrettent les systèmes bien arrêtés, construits de toutes pièces, à l'abri des perpétuels remaniements qu'imposent les révélations de la science ; ceux-là doivent regretter les six mille ans de la Genèse biblique, le servage collectif de l'espèce humaine et l'isolement astronomique dans lequel Moïse avait parqué notre monde. Pour les esprits qui rêvent de bornes

et de limites, c'était le bon temps, celui où l'humanité n'avait à son existence que deux issues indiscutables : monter ou descendre. La rotondité de la terre et son mouvement dans l'espace eussent gêné cette naïve cosmogonie ; sa rotation eût fait alternativement s'abaisser la voûte cristalline, demeure du Très-Haut, et se hausser l'abîme inférieur avec Lucifer, l'éternel précipité. En un mot, le Ciel aurait été en bas la moitié du temps, pendant que l'Enfer à son tour se fût trouvé en haut.

La logique des premiers Pères de notre foi avait bien compris la nécessité d'admettre dans un sens absolu ces deux expressions : le haut et le bas, que la science moderne a rendues relatives. Saint Augustin, dans sa *Cité de Dieu*, exprime l'avis que s'il y avait des antipodes, Dieu l'aurait su et l'aurait dit à Moïse ; or, comme il est resté muet à cet égard, c'est, ajoute-t-il, que l'idée de ce dessous du monde est fausse. Lactance allait plus loin : il trouvait la conception des antipodes ridicule, et la raillait en ces termes, dans ses *Divines Institutions*, livre 3 :

« Est-il personne d'assez sot, d'assez igno-
« rant, pour se laisser conter qu'il y a au-des-
« sous de nous des hommes dont les piés sont
« en haut et la tête en bas ; qu'il s'y trouve une
« région dont les arbres et les blés croissent à

« l'envers, où la pluie monte au lieu de tom-
« ber ? L'invention des antipodes par les phi-
« losophes (les libres penseurs de son temps),
« qui suspendent ainsi les cités, les montagnes
« et les mers, serait une merveille autrement
« rare que les jardins suspendus de Babylone.
« Voilà où mènent l'abus de la logique et le
« besoin d'appuyer une proposition fausse ! »

Quant à Saint Jérome, cette grande autorité de l'Église, il met en scène l'hypothèse imaginaire de la surface plane de la terre et de la juxtaposition de la voûte qui la séparait matériellement du Ciel, dans un des récits de son livre des *Vitas Patrum*, intitulé : « la Vie du serviteur de Dieu Macharius, qui fut trouvé à vingt milles du Paradis. » Cette curieuse biographie commence par le projet de trois cénobites : Théophilus, Sergius et Thimus, de marcher devant eux jusqu'à ce qu'ils touchent la limite du Ciel, afin d'y entrer sans plus attendre. Théophilus, qui est l'auteur de cette inspiration lumineuse, parle ainsi à ses frères en Dieu, un jour qu'ils prenaient le frais sur les rives tièdes de l'Euphrate, l'un des quatre fleuves qui ont leur source au Paradis terrestre :

« Un désir me prend, ô frères bien-aimés, de partir de ce lieu et de cheminer tous les jours, jusqu'à ce que j'atteigne l'endroit où le Ciel se joint à la terre. — Frère Théophilus,

répondirent Sergius et Thimus, nous t'avons toujours regardé comme notre aîné selon l'esprit; jamais nous ne consentirons à nous séparer de toi. Tes paroles nous plaisent; va donc où ton cœur te porte; dans la vie et dans la mort nous ne cesserons d'être en ta compagnie. »

Cela dit, les trois compagnons se mettent en route et vont devant eux à travers les fatigues, les dangers, les apparitions de toute nature. Tout d'abord, ils demandent pour leurs visions et leurs sombres rêves, la foi la plus entière de la part du lecteur : « Nous vous prions d'avoir confiance dans notre parole; car il eût été plus utile de rester sans pécher au port du silence, que de nous rendre punissables du crime de fausseté. » Ces pauvres solitaires ont donc cru sincèrement à ce qu'ils racontent; les fatigues, les veilles, les jeûnes, supportés par ces illuminés, leur avaient seuls dérangé le cerveau.

Après avoir marché des semaines, des mois entiers, affirment-ils, sans se nourrir ni se reposer, ils arrivent enfin à l'endroit où le vénérable Macharius, citoyen romain, s'était volontairement confiné et réduit à l'état de borne immobile, d'autel exhalant le parfum de la prière, à vingt milles du Paradis.

Macharius se signa, en voyant ces trois fantômes vivants, qui avaient tant marché et souf-

fert, pour se rapprocher de la frontière du Ciel, où seul il avait, par faveur spéciale, obtenu la permission de demeurer. Après avoir écouté les détails de leur fantastique voyage et le but qui les y avait déterminés, le saint hermite leur parle ainsi :

« Mes fils bien-aimés, écoutez-moi : nul homme avec son corps charnel ne peut franchir le lieu où vous voici arrivés. Poussé par le même désir, j'ai fait, moi aussi, de grands efforts pour aller en avant et atteindre la fin de la terre ; mais, une nuit, un ange m'apparut et me dit : — Ne va pas plus avant ; ne cherche pas à tenter le seigneur Dieu. — Pourquoi, monseigneur, répondis-je, n'est-il pas permis de passer outre ? — De cet endroit, reprit l'ange, il y a vingt milles jusqu'au Paradis, où Adam et Ève furent placés au milieu des délices ; or, le Ciel se joint à la terre sur la place même de ce Paradis, et Dieu a placé là un chérubin armé d'une épée flamboyante, pour garder les limites de la vie. Cet ange, de la tête au nombril, est semblable à un homme ; sa poitrine est celle d'un lion, et sa main tient un glaive transparent comme le cristal, afin d'empêcher que nul n'approche du Paradis. »

Cela dit, Macharius présente à ses hôtes des dattes et des racines à manger, il les désaltère de l'eau limpide du torrent ; puis les confie à

deux lions qui lui servaient de domestiques, leur ordonnant de guider les trois pèlerins « à travers la sombre région des ténèbres, qui dure sept jours et autant de nuits. »

Saint Jérome est parfaitement orthodoxe dans ce récit ; mais on peut se demander s'il eût résisté à l'accroissement de la vie, tel que l'a faite le télescope de Galilée ? Les juges eux-mêmes de l'illustre savant étaient-ils plus instruits que les premiers Pères de la foi ? On ne saurait le dire ; mais ils ont prouvé qu'ils refusaient à la science le droit de toucher, sur ce point, à la tradition hébraïque. Ils sentirent, eux aussi, que la rotation de la terre devait déranger l'antique hypothèse de l'isolement de la planète, dont le rapatriement au milieu des astres de l'espace mettrait fin à la légende de la vallée de larmes et à bien d'autres choses, que la doctrine cléricale avait grand intérêt à conserver.

Reprenons les idées de nos pères sur les fins dernières : avec les deux issues inévitables, monter dans la gloire céleste ou descendre dans l'empire des ténèbres, l'homme était également assuré de perdre le peu de liberté d'action dont il jouissait ici-bas. En haut, béatitude extatique, sourire éternel, joie immuable ; en bas, supplice sans bornes, désespoir sans trêves, sans nulle possibilité d'expiation. Il fallait

choisir entre l'immobilité du bonheur sans désir et l'immutabilité du malheur sans espérance. La liberté paraissait n'avoir rapporté aux humains, comme jadis aux anges, qu'une possibilité de damnation ; elle ne servait en apparence qu'à faire hésiter l'homme dans la grande épreuve. La liberté dut être maudite à l'égal d'un piége.

Le terrible de cette désolante perspective, est que le juge suprême passait pour avoir annoncé, de sa propre bouche, qu'il y aurait peu d'élus : la part de la désolation était toujours la part majeure de la vie. En conséquence, les théologiens composèrent la vaste récolte de Satan : de toutes les générations antiques qui n'avaient pas connu le Sauveur ; de toutes les populations des antipodes, qui devaient être découvertes quinze siècles après sa venue ; de toutes les peuplades des continents dont les côtes seules ont été entrevues par les navigateurs ; de tous les enfants morts sans baptême ; de tous les hérétiques, schismatiques, novateurs et sceptiques ; enfin des quatre-vingt-dix-neuf centièmes des catholiques romains, composant le troupeau des fidèles. Quelle dangereuse situation !

> Le pouvre estat des trépassés,
> Qui tous jours sans fin durera,
> Où celui des vifs finera !

On était parfaitement autorisé à regarder la création comme une œuvre de colère : quel était en effet notre passage sur la terre en présence de cette formidable perspective? Par mesure de prudence, les moines avaient donc bien le droit de forcer la note de l'épouvante, de terrifier leurs auditeurs plus qu'ils ne les consolaient, en énumérant les supplices qui les menaçaient au sortir de cette vie.

« Oh! combien à l'heure de la mort, dit Saint Bernard, seront étroites les voies des réprouvés! En haut un juge irrité; en bas le chaos de l'Enfer; à droite les péchés accusateurs, à gauche les démons attirant les damnés; au-dedans une conscience bourrelée, au dehors un monde de feu, *mundus ardens*. Ah! misérable pécheur ainsi entouré, que feras-tu? Te cacher est impossible, fuir est impraticable, et demeurer est intolérable. »

Saint Bonaventure affirme, dans son quatrième sermon *De Morte* « que le feu de l'Enfer sera semblable à celui de la poix, du soufre et de la résine, *quasi vertuntur in picem, sulphur pariter et resina, nec erumpit ille ignis in lucem*, lequel feu n'éclate jamais en lumière; car ces matières trop compactes sont indissolubles. »

On trouve dans les sinistres pages du livre des *Quatre Fins de l'homme*, *Liber quatuor No-*

vissimorum, un résumé complet des supplices qui, au temps où l'on exagérait les vengeances humaines, étaient censés être au service des vengeances divines. On y trouvait, au grand effroi de nos aïeux, non-seulement la peine du feu, mais celle de la glace, mais les instruments de torture, les bêtes fantastiques, les roués, les chaînes, l'obscurité, la puanteur, les vers et la vermine, et mille autres raffinements. Là retentissent les sanglots, les hurlements, les grincements, les blasphèmes. « *Nihil erat ibi nisi stridor dentium, nisi ululatus et fletus et blasphemata,* sans espoir de secours et sans que les peines puissent être des moyens d'expiation. »

Je ne citerai des *Quatre Fins de l'homme* que cette effrayante comparaison, destinée à faire entrevoir la durée éternelle de pareils tourments : « Supposons, dit le contemplateur de ces hideuses visions, qu'il y ait un bloc de sable devenu compact, dont la dimension serait assez grande pour remplir toute la concavité de la huitième sphère. Si cette masse perd, chaque million de milliers d'années, un grain, *una arenula,* l'éternité sera-t-elle accomplie, quand l'incommensurable bloc sera réduit à néant? Je dis qu'après cet entassement de millions d'années répété tant de millions de milliers de fois, l'éternité sera tout aussi longue, car du fini à

l'infini il n'y a aucune proportion possible. Si les damnés pouvaient espérer qu'après la dissolution de cet incommensurable bloc, ils dussent être délivrés des intolérables douleurs de l'Enfer, malgré cette incalculable somme de souffrances incompréhensibles, leur âme serait consolée. »

Écoutez encore sur la durée de ces supplices ces vers lamentables que je trouve dans une des leçons de la *Grande Danse macabre*, imprimée à Troyes, l'an 1486; c'est un dialogue entre l'Ame et le Corps. Le Corps questionne l'Ame sur la longueur des tourments du damné :

— Ceulx qui sont en Enfer en si grant pénitence,
Comme tu vas disant, ont-ils point d'espérance
D'aucun allègement ne de leur délivrance?

CY RESPOND L'AME AU CORPS

—Ta demande, dit l'Ame, est trop peu raisonnable :
Tous ceulx qui sont dampnés ont peine pardurable,
Ne force ne prière point ne leur est aidable;
Se tous religieux, prescheurs ou cordeliers
Chantoient tous les jours messes, disoient mille psaultiers
Se le monde donnoit pour Dieu tous ses deniers,
N'en tireroient une ame de cent mille milliers.

Quels frissons d'effroi parcouraient les reins de ceux qui sondaient ainsi les mystères de la fureur suprême! Que de fois durent-ils s'éton-

ner de ce que Dieu, qui a jugé bon de nous donner un corps si faible dans cette vie militante, se soit décidé à le repétrir puissant, infiniment robuste et souple, dès qu'il le destine à porter le poids de sa vengeance? A cela, les pauvres Prêcheurs, aussi effrayés que leurs disciples, fermaient pieusement les yeux en s'écriant : mystère! mystère!...

Ces imaginations avaient leur page réservée presque dans toutes les œuvres du temps, jusque dans les poëmes, jusque dans les romans. Le recueil si populaire du *Kalendrier des Bergiers* n'avait pas oublié de leur consacrer une quinzaine de feuillets, jugés par lui très-moralisateurs. Cette fois cependant le peintre de ces cruautés vengeresses a poussé à l'excès l'horreur des descriptions. A notre époque, cet abus de la couleur ferait prendre son infernal tableau pour une chinoiserie grotesque, bien que rien n'ait été plus sincèrement, plus naïvement fait. C'était d'ailleurs un témoin oculaire, le ressuscité Lazare, qui racontait lui-même ce dont il avait été témoin, et prenait la parole à la sollicitation du Sauveur. Je regrette de ne pouvoir citer ici que les sommaires des chapitres, qu'accompagnent d'effroyables gravures représentant des mêlées de damnés et de démons.

« Premièrement, dit le Lazare, j'ay veu des « roes (roues) en Enfer, très haultes en une

« montaigne, situées en manière de moullins « continuellement en grant impétuosité tour- « nans, lesquelles roes avoient crampons de « fer, où estoient les orgueilleux et orgueilleu- « ses pendus et attachés. »

« Secondement, dit le Lazare, j'ai veu ung « fleuve engelé, auquel les curieux et curieuses « estoient plongéz jusqu'au nombril; et par- « dessus les frappoit ung vent moult froid, et « quant vouloient celluy vent éviter, se plon- « geoient en la glace du tout. »

« Tiercement, dit le Lazare, j'ay veu une « cave et lieu très obscur, plain de tables et « d'estaux, comme d'une boucherie, où les « ireux (les gens colères) estoient transpercés « de glaives tranchans et cousteaux agus, du- « quel péché d'ire est parlé cy-dessus. »

« Quartement, dit le Lazare, j'ay veu une « horrible et ténébreuse sale, où estoient des « serpens gros et menus, où les paresseux et « paresseuses de diverses morsures estoient « assaillis et navrés en diverses parties jusques « au cueur. »

« Quintement, dit le Lazare, j'ay veu des « chauderons et chaudières pleines d'huilles « bouillantes et de plomb et d'autres métaulx « fondus, esquels estoient plongés les avari- « cieux et avaricieuses pour les saouler de « leur maulvaise avarice. »

« Sextement, dit le Lazare, j'ay veu en une « vallée ung fleuve ort et très puant, au rivage « duquel estoit une table avec *touailles* (ser- « viettes) deshonnêtes, où les gloutons et « gloutes estoient repeuz de crapaulx et aultres « bestes venimeuses, et abreuvez de l'eau du « fleuve. »

« Septiesment, dit le Lazare, j'ay veu en une « plaine et champaigne des puys parfons, « plains de feu et de souffre, dont yssoit fumée « trouble et puante, esquels les luxurieux et « luxurieuses estoient tormentéz, duquel péché « est parlé cy-dessus. »

Dans un recueil d'homélies sous ce titre : *Specchio de Prudentia,* Fra Beltrame de Ferrare nous offre en sept chapitres sa part de soufre en fusion, d'huile bouillante et de puanteur. La partie la plus terrifiante de cette hideuse énumération est celle où le moine italien nous parle de l'inextricable mélange formé par la troupe maudite, lequel il compare à un immense paquet d'étoupes, toujours en feu, jamais éteint. Je laisse ce chef-d'œuvre dans son idiome ferrarais :

« *O isventurati miseri peccatori! Serete à* « *modo di stopa ne lo Inferno. Veramente cosi* « *sono li dolenti ne lo Inferno; pero che, como* « *la stopa lievamente se accende, cosi le misere* « *anime sono accese dal focho. Serano adun-*

« *que li damnati a modo de stopa, e la congre-*
« *gatione loro sera como la predicta stopa, la-*
« *quale è tutta intricata, impero che serano*
« *tutti intricati, condensi ed avilupati insieme;* »
de façon qu'ils seront tous emmêlés, condensés, enveloppés ensemble, « *nel Inferno e maximo nel foco.* »

Le cordelier Pierre Dorbelli n'est guère plus gracieux, dans ses *Sermones Hortuli conscientiæ* (édit. de Lyon, 1494), quand il compare l'Enfer à un mauvais gîte, où l'on ne rencontre que dragons qui boivent le sang, autruches, hiboux *et pilosi qui saltabunt ibi.* Jehan Cuba nous apprend, dans son Encyclopédie du xve siècle, *Ortus sanitatis,* que ce *pilosus* est l'animal poilu, satyre ou incube que Saint Jérome fait rencontrer dans le désert, avec un hippocentaure à train de cheval, par Saint Antoine qui allait assister aux derniers moments de Saint Paul hermite. « Les hôtes de cet horrible auberge, ajoute Dorbelli, n'auront à manger que leur propre chair; leur bouche exhalera l'odeur du soufre et du goudron; ils éprouveront des douleurs d'entrailles, comme une femme en mal d'enfant, *ibi dolores ut paturientis.* On y sera déchiqueté par les becs des oiseaux de proie et les dents des bêtes féroces, etc. »

Il était à craindre que l'excès de ces abomi-

nations ne les fît révoquer en doute; il fallait citer des témoins un peu plus frais que le Lazare, auxquels Dieu aurait de nouveau permis d'aller faire un tour dans sa chambre des tortures; on en trouva. Les histoires de revenants se multiplièrent, dont les témoignages étaient corroborés : par un jet d'urine ardente, par un chapelet de crapauds et de serpents suspendu en manière de collier; par un contact et une odeur intolérables. Goûtez-moi ce fait anecdotique que je tire textuellement de la *Fleur des Commandements :*

« Aux sermons du Disciple (*Sermones Disci-*
« *puli,* que nous connaissons déjà) est escript
« et en d'autres livres, que ung chevalier dé-
« pucella une vierge, et après qu'il fut mort,
« comme elle pleuroit et prioit pour l'âme de
« luy, ledict chevalier s'apparut à elle en voix
« très enrouée, laquelle, comme elle deman-
« doit la cause de son enrouement, il respon-
« dit que c'estoit pour ce qu'il se glorifioit en
« doulceur de sa voix, chantant des chansons
« luxurieuses et séculières. Et elle lui demanda
« pourquoi il avoit ainsy les cuisses et jambes
« très noires, rongneuses, scabieuses et pleines de
« playes; il respondit : — Pour ce que je me glo-
« rifiois moult de la beausté de mes cuisses et
« les estendois et aornois superbement par la
« coustume de chevalier; maintenant je che-

« mine entre espines et suis tourmenté et piqué « et remply de playes d'icelles. Et elle l'inter- « rogua de l'estat de son corps, car il avoit un « très grant crapault et moult horrible sur sa « poitrine, en telle manière que de ses deux « pieds de devant il estreignoit son col, et sa « gueulle joignoit à sa bouche, et son ventre « pendu et estendu sur son ventre, et de ses « pieds de derrière il tenoit et estreignoit ses « génitoires et lyoit terriblement. Il dist : — « Je souffre les baisiers du crapault pour les « baisiers que j'ai faict sur toy et sur aultres « femmes, et pour ces embrassements ce cra- « pault m'embrasse, et pour les opérations de « luxure je suis tourmenté aux génitoires sans « point cesser. »

Cette apparition est loin d'être gaie ; ce n'est que fadeur pourtant, si on la compare à ce que Tongdalus, qui, comme Lazare, a pu traverser l'Enfer sans y être dévoré, a rapporté de son infernale exploration. Je regrette infiniment de ne pouvoir étaler ces horreurs *in extenso* sous les yeux du lecteur ; mais peut-être les publierai-je un de ces jours, à part. En voici un savoureux fragment, en attendant mieux ; je l'extrais encore de la *Fleur des Commandements :*

« L'on trouve par escript que un homme « nommé Tongdalus se trespassa, et que l'ange « le mena veoir les tourmens d'Enfer, et après

« le rapporta et remist en son corps. Lequel « racompta plusieurs tourmens, entre lesquels « l'ange lui monstra une vallée moult horrible « et plaine de ténèbres; laquelle estoit très « parfonde et plaine de charbons ardans. Et « dessus cette vallée avoit un couvercle de fer « en feu ardant, espès comme de six coudées, « lequel estoyt plus chault que les charbons « qui ardoient dessoubs. Delà yssoit si grant « puanteur qui grévoit plus l'âme que tout ce « qu'elle avoit devant souffert. Dessoubs ledict « couvercle descendoient plusieurs âmes, les- « quelles y estoient frites comme on frit le lart « à la poëlle. Et puis après estoient coullées « parmi ledict couvercle, ainsy comme l'on « coulle la cyre parmi le drappeau; et ainsy « chéoient et descendoient au fonds de ladicte « vallée sur les charbons ardans, sur lesquels « ils estoient tourmentés de nouveau tour- « ment; et après ce tourment seront menés en « plus grans. »

Et plus loin le pieux compilateur résume en quelques lignes les maux qui, outre le feu, tourmenteront les compagnons d'Enfer : « Ils auront avec ledict feu, ténèbres, pueur, fumée, tempeste, faim, soif, froidure et gelée. Ils auront laidure, horreur, pesanteur, fayblesse, crainte, paour. Ils auront terreur des dyables, serpents et laide compagnie. Ils brayront, larmoyront,

cryront, blasphèmeront, mauldiront; seront toujours hydeux, villains, noirs et horribles. Ils auront ire, discorde, haigne, confusion, servitude, douleur, amertume, désolation; ils seront tristes, enragez, hors de sens et désespérés.»

Que dites-vous de cette énumération? Cependant l'intrépide moine s'excuse de la faiblesse de sa mémoire; pour moi je trouve qu'il en a bien assez dit. Cette redoutable doctrine a-t-elle quelque peu entravé les violents appétits des Barbares? A-t-elle mis un frein aux furieux excès de cette seconde enfance de l'espèce humaine? Quoi qu'il en soit, ces épouvantements ont trop longtemps découragé l'initiative; ces traditions lugubres se sont placées avec trop d'obstination entre l'âme de l'homme et les sérénités de la science.

Il faut l'avouer, cependant, à la décharge des vieux Prêcheurs, s'ils jetaient avec tant d'entrain d'aussi gros fagots de victimes aux entrailles de l'abîme, ils ne se faisaient pas faute d'envoyer par brassées *ad omnes diabolos*, les Majestés, les Éminences, les Révérences, les Altesses, les Excellences et toutes les grandeurs de la terre, à l'exemple des artistes qui sculptaient le Pèsement des âmes et le Jugement dernier, au fronton de nos cathédrales; les citations des précédents chapitres nous l'ont surabondamment prouvé.

Je ne puis résister cependant à présenter encore quelques exemples de ces puissants tourmenteurs du menu peuple, de ces metteurs à mal de tant de pauvres femmes et de simples pucelles, qui eux-mêmes sont mis à mal par la hideuse confrérie de l'Enfer, et tourmentés de tortures effroyables, ironiquement comparées à leurs anciennes délices, et juxtaposées à chacune des parties coupables, en proportion de leurs méfaits. Au lieu de traduire directement les textes de Saint Cyrille, de Saint Jérome, de Jean Hérolt et de Césaire d'Heisterbach, c'est encore à la *Fleur des Commandements* que j'emprunterai sa traduction ; son style si candide, si plein de conviction, est parfaitement adapté à ces naïves croyances ; il l'emporte infiniment sur notre langage moderne, trop clair et trop raisonnable, pour expliquer d'aussi enfantines visions.

Je rencontre d'abord le récit, d'après les *Dialogues de Césaire d'Heisterbach,* d'un certain comte Guillaume, quelque burgraft des bords du Danube ou du Rhin, dont l'âme, après le décès de son corps, « estoyt en une terrible peine. » Ces deux expressions : l'âme et le corps, paraissent ne pas différer de sens, dans l'esprit de ces bons conteurs de rêves, ils font tourmenter l'âme seule, dans ses pieds, dans sa tête, dans ses *pis,* dans son ventre,

exactement comme si le Jugement dernier lui avait déjà rendu son corps.

Donc l'âme du malheureux comte Guillaume « trépassé piéça » était, au dire d'un diable à forme d'une *singesse* cornue, qui apparut à un chevalier de sa cour, « chue en Enfer en si grant feu, que se la plus grant montaigne du monde y estoit, elle seroit consumée en moins de temps que de clorre d'œil; et celle peine n'estoit que ung bain de laict au regard du jour du Jugement. » Le chevalier fut terrifié d'une telle catastrophe arrivée à son maître et seigneur, et questionna encore son diable « à forme de singesse », lui demandant : « s'il avoit point été à la mort d'un tel abbé. » Il répondit : « Qu'il n'y avoit pas tant de gravelles en la mer comme ils estoyent de dyables; mais nous n'y fismes rien, car les villains moynes qui estoient lè et grongnoient comme porcs ne nous en laissèrent pas approcher. Et ledict chevalier dist : Comment osez-vous aller à la mort de si sainct homme ? Et le dyable dist : — Je fus à la mort du fils de Dieu et [je] séois sur le bras de la croix ; pourquoi donc n'oserois-je aller à la mort de tel homme ? »

L'effroyable « bain de laict », où était plongé le comte Guillaume, n'est rien à côté du supplice infligé à un jeune prélat « du pays de Saxone », auquel la Vierge avait octroyé le don

de science, et qu'elle avait fait archevêque métropolitain, puissant et riche, de simple écolier de dure intelligence qu'il était. Ce parvenu, gonflé par sa position inespérée, avait imité la plupart de ses confrères, « habandonné son corps à voluptez, dissipé les biens de son Église et violé, non pas seulement les femmes séculières, mais celles de religion. »

C'est tout un drame que la vie de cet écolier nommé Udo, qui de la misère était parvenu au comble des honneurs, par la grâce de la mère de Dieu. Il y avait là tout le sujet d'un mystère. Les frères Gréban en auraient tiré de quoi faire pleurer abondamment les yeux de leurs contemporains. Bien que la dépravation d'Udo fût démesurée, sa sainte protectrice daigna lui donner trois avertissements qu'il dédaigna, comme s'il se fût agi des simples murmures d'un serf importun.

« En une nuyt (entre autres) comme il avoit en son lyct avec luy une abbesse, religieuse de l'Ordre de Cyteaulx, issue de chasteau royal, il ouyt une voix qui proféroit terriblement les paroles qui sensuyvent : *Fac finem ludo, quia ludisti satis Udo,* c'est-à-dire : Udo fay fin au jeu, car tu as assez joué. » Udo attribua ce jeu de mot à quelque farceur de sa maison, et ne s'en tourmenta guère. Une seconde nuit, la Vierge n'eut pas plus de succès. « La tierce nuyt il coucha

avec ladicte abbesse, et comme il exerçoit l'orde et puante œuvre de luxure, la voix devant dicte fut proférée en grant terreur : *Fac finem ludo, ludisti satis Udo !* » Son cœur demeura dur comme une pierre et ne cessa « de corrompre l'air par ses péchés. »

Trois mois après ce dernier avertissement un des chanoines de l'archevêché, se trouvant en prières dans la cathédrale, vit juger le prince-prélat, dans sa propre église, par un tribunal présidé par Jésus et sa sainte mère, qui le condamna à mort, et le fit décoller cette nuit même, au moment où soufflait une violente tempête qui faisait trembler les piliers de l'enceinte comme la paille et l'herbe des champs.

Au matin de cette nuit vengeresse, un chapelain de l'archevêque, qui revenait de ses affaires « par la province », sentit le sommeil le gagner, et avisant un arbre ombreux, il renvoya ses gens, attacha son cheval, et s'endormit sous l'arbre. Alors la damnation éternelle de son seigneur l'archevêque lui fut révélée, comme il est raconté dans le texte de ce récit :

« Quant le chapelain fut à repos, il vit en vi-
« sion une assemblée d'esperits orts, horribles,
« avec instrumens : busines, trompettes, tym-
« panes, glayves, lances, congniés, qui se hâtoient
« de venir au lieu. Quant ils furent tous convenus
« ensemble, à ung d'iceulx qui étoit leur prince

« et plus horrible de stature, édifièrent ung siège « et l'assirent dedans. Et sans longue demeure « une aultre multitude d'esperits apparut crians, « machinans, tripudians, desquels les aucuns « hastifs crièrent :— Donnez lieu ! Donnez lieu ! « (*faites place*) vécy, nostre prince Udo ap- « proche. Les satellites de Satan amenèrent à « leur prince l'âme du misérable et maleureux « Udo, une chayne en feu estraignant son col.

« Contre lequel Sathan se leva et le salua par « paroles de trahison : — Tu soys le très bien « venu ! O prince aydeur et dilateur de nostre « royaulme ; véci, nous sommes appareillez de te « rendre louyer équivalent pour tes dessertes. Et « comme Udo se taysoit, Sathan dist aux présens : « — Notre amy est lassé de venir icy ; pour ce il « nous plaist qu'il soit consolé ; donnez-luy donc « à menger. Udo le refusa et tourna la teste ; et « ses ministres le contraingnirent violentement « de menger des crapaulx et des serpens, et après « lui firent boyre de la liqueur de souffre ; encore « il ne parloit point. Et Sathan commanda en « disant : Cest prince soit mené baigner, et que « incontinent soit ramené !

« Et il y avoit ung puis non pas loing, qui « avoyt ung couvercle sur la gueulle ; quant il « fut descouvert, flambe dévorante en saillit « jusques au ciel..... Les dyables gettèrent l'âme « de Udo dedans ledict puis, et après la tirèrent

« laquelle estoit toute en feu comme fer embra-
« sé et rouge; et la reportèrent à leur prince,
« lequel se print à rire et dist : — N'as tu pas
« eu ung souef baing ainsi, comme nostre
« prince? Adonc, Udo commença à blasphémer
« et dire :

« — Sathan tu soyes mauldit, et toute ta famille,
« et toute ta subjection, et tout ton royaulme!
« Mauldit soit Dieu qui m'a créé! Mauldite
« soit la terre qui m'a porté! Maulditz soyent
« mes parens qui m'ont engendré! Et mauldicte
« soit toute créature au Ciel et en terre! »

Jamais la tragédie antique a-t-elle jeté à son auditoire d'aussi épouvantables imprécations? Que sont les terrifiantes fureurs d'Oreste à côté des malédictions d'Udo! Les lecteurs chrétiens qui parcouraient ces dramatiques légendes sentaient les frissons de la colère de Dieu dans la moelle de leurs os; leurs cheveux se dressaient d'horreur, et l'effroi des flammes éternelles leur labourait les reins. Les signes de croix, les baisers aux reliques et aux saintes images, les aspersions d'eau bénite, les oraisons particulièrement puissantes étaient à peine suffisants pour les garder de mourir de frayeur. Ce qui ajoutait à l'horreur de ce drame de la damnation, était de voir l'Enfer bondir de joie en entendant les blasphèmes de ce prince de l'Église, qui maudissait la terre et le Ciel, et

reniait son Dieu. En effet, le pieux narrateur de cette punition féroce continue ainsi :

« Adonc tous les dyables avec leur prince frap-
« pèrent des mains et dirent : — Vrayement !
« cestuy icy est digne de demourer avec nous ;
« car il sçayt bien nostre canticque et nostre of-
« fice. Adonc soit mis à nostre principale escolle
« des damnez ; et afin qu'il voye, oye, aprengne,
« sente, et de là après n'en ysse jamais ! A peine
« ils avoient finé ces parolles, les dyables prin-
« drent icelle malheureuse âme, et la gettèrent et
« plongèrent en Enfer, avec si grand trépement
« et nose (*trépidation et bruit*), comme si le Ciel
« et la terre et toutes les montaignes de ce
« mondé estoyent esmues à s'entrefrapper. »

Ces terribles récits ont sans doute le tort d'allonger démesurément ce chapitre où l'Enfer prend, aux dépens du Purgatoire et du Paradis, une si grande place dans les éventualités de la vie future ; mais les détails qu'ils font passer sous nos yeux peignent si bien ces infernales époques, que j'aurais éprouvé un véritable remords à en priver le lecteur. Je n'ajouterai qu'une réflexion avant d'entamer la question du Purgatoire : Dans ces exagérations intolérables du sentiment de la vengeance, attribuées à la sérénité divine, l'esprit est moins choqué de l'entassement de toutes les atrocités empruntées au spectacle des misères ter-

restres, que de l'éternel ricochet d'insultes et de blasphèmes qui s'en échappe, pour rejaillir sur la divinité aux éternelles rancunes.

Les malédictions des damnés, qui montent sans fin, comme un horrible chœur, vers la demeure suprême, forment un effrayant contraste avec les hozannahs des anges fidèles et des élus, célébrant l'ineffable bonté du maître à leur égard. Le cœur et la raison s'en affligent et s'en indignent. On se demande : — Comment le Père éternel peut-il tolérer ces vociférations diaboliques qui attentent à sa dignité? Comment supporte-t-il ce grondement de rancunes infinies qui répondent aux siennes, ce concert de récriminations haineuses que lui adressent la majeure partie de ces créatures, angéliques et humaines, qu'il avait créées pour être heureuses, et qui l'accusent et l'accuseront éternellement de les avoir trompées en se trompant lui-même?

On est tenté, irrésistiblement tenté de donner des conseils d'indulgence à celui qui s'intitule la source des miséricordes. On se sent porté à lui crier :— O Dieu! Ne crois-tu pas que mieux vaudrait, pour ta gloire, rétablir enfin l'harmonie dans cette incommensurable part de ton œuvre, condamnée et maudite par toi ; en oubliant ta colère et en pardonnant?

Venons maintenant aux peines du Purga-

toire, cet Enfer atténué, sinon par la modération des souffrances, au moins par la durée de leur application.

Un mot suffira pour caractériser ce lieu d'expiation transitoire. Les supplices qu'on devait y éprouver, pour le rachat des fautes vénielles, étaient atroces, si l'on en croit ce qu'en rapportent les docteurs. Saint Bernard, dans son sermon *de obitu Humberti,* affirme que tous les tourments de cette vie sont joies, si on les compare à une seconde du Purgatoire.

De son côté, le burlesque Père Valadier, que nous avons vu fort occupé des démons mâles et femelles, s'exprime ainsi à ce sujet (3e sermon du dimanche de l'Avent) : « Imaginez-« vous donc, délicates dames, d'estre au tra-« vers de vos chenests, sur vostre petit feu, « pour une centaine d'ans : ce n'est rien au « respect d'un moment du Purgatoire. Mais si « vous vistes jamais tirer quelqu'un à quatre « chevaux, quelqu'un brusler à petit feu, enra-« ger de faim ou de soif: une heure du Purga-« toire est pire que tout cela. »

Aussi bien que les fantasmagories de l'Enfer, les imaginations du Purgatoire avaient besoin d'être étayées sur des rapports précis et circonstanciés, faits par des témoins vénérés. Il fallait que quelque Saint en renom vînt décla-

rer qu'il avait vu de ses yeux le brasier de l'expiation, qu'il s'y était promené, par grâce spéciale, sans être endommagé par les flammes, et que ses oreilles avaient été déchirées par les vibrantes lamentations des victimes du péché véniel. Comment eût-on pu, sans cela, affermir la croyance à des châtiments si hors de proportion avec les fautes commises? Comment eût-on pu obtenir des fidèles tant de dons, de prières et de sacrifices d'argent, autour de cette dolente institution ?

Saint Patrice, un prélat irlandais, paraît avoir été plus préoccupé que ses confrères de la nécessité de faire prendre le Purgatoire au sérieux ; il pria Dieu avec ferveur de mettre une bouche du gouffre redoutable à sa disposition, afin que son peuple y crût forcément ; autrement, dit le poëme de Marie de France, nul ne voulait ajouter foi à ce qu'annonçait le saint prélat :

N'i aveit nul qui voulsit creire
S'il ne m(o)ustrât certeinement,
K'ils veissent apertement
Les peines dunt il ad parlé.

Dieu exauça le saint homme ; il lui inspira de se rendre dans une contrée déserte d'Irlande, et lui fit voir, dans ce lieu reculé, un trou de

vilain aspect, qui faisait parfaitement son affaire. Quand Saint Patrice tint son spécimen du Purgatoire, il y fit descendre des croyants intrépides qui se pensaient en état de grâce; s'engageant de les ramener à la lumière du jour, si réellement leur conscience était nette de tout péché mortel. De ces vaillants imitateurs d'Orphée, beaucoup avaient compté sans l'œil de Dieu, dont la perspicacité n'a point de bornes, et leur âme, plus souillée qu'ils ne le supposaient, n'avait jamais reparu, non plus que leur corps. Cependant, comme quelques-uns étaient sortis du trou, sains et absous, cela suffit pour la réputation du Purgatoire de Saint Patrice.

La célèbre trouveresse Marie de France raconte un de ces cas de voyage réussi, quelque temps après la mort du saint homme qui avait donné son nom à la caverne expiatoire. Sous le règne du roi Estèfne, un chevalier irlandais, nommé Owens, s'exposa héroïquement à la formidable épreuve. Comme ce pèlerin d'un nouveau genre était un personnage, le prieur du trou de Saint Patrice, au lieu de l'engager à tenter la périlleuse entreprise, crut prudent de l'en dissuader. Il conduisit le chevalier à l'entrée de la caverne « è puis le sermona » en ces termes :

Amis, certes, si tu créeies (*croyais*)
Nos conseilz, j'à n'i entréies;
Bien poz ci ta vie amender,
Et Deu servir è honurer.
Mult i sunt entrez et perdu,
Ne sot *(ne sait)* hom k'ils sunt devenu,
Car n'orent pas ferme créance,
Bone foi, ne dreite espérance;
Ne porent suffrir les turmenz,
Pur ço remistrent-ils *(restèrent-ils)* dedenz ;
Par les grants turmenz ke il virent,
Deu oblièrent et perdirent.

Owens était sûr de sa constance et de sa fermeté ; rien de ce qu'on put lui dire ne fit le moindre effet sur son âme : il avait résolu d'explorer le gouffre et d'éprouver les terribles souffrances de ce poste avancé du Purgatoire. Il prit les conseils du vénérable prieur, se fit absoudre, oindre et bénir, descendit sans trembler dans la gueule béante de l'expiation, et s'en alla devant lui « de ses peschiez querre pardon. »

Ce qu'il vit là était bien capable, en effet, de désespérer les plus fermes et de rendre mécréants et ennemis de Dieu les plus croyants et les mieux habitués à glorifier son saint nom. Les salles de supplices se multipliaient sous ses pas, toujours grandissant en horreurs et en cruautés, toujours plus peuplées de bourreaux hideux et impitoyables, de démons heu-

reux d'accomplir leur effroyable besogne sur de nouveaux arrivants. C'était une répétition des férocités, puanteurs et abominations de l'Enfer : rien n'y manquait que l'éternité.

L'intrépide chevalier Owens fut déchiré, lacéré, foulé, grillé, trempé dans des bains de métaux en fusion, traîné sur des pointes et des clous, battu, rompu, moulu, transpercé, démembré, dans ce lieu « plein de miserie é de dolur é de criement é de plur. » Après une description de ces raffinements de vengeance et de rage divine, qui s'étale sur près de quinze cents vers, l'infortuné, toujours ferme, toujours inébranlable dans sa croyance en la bonté de Dieu, finit par échapper aux scènes cruelles de l'antre ténébreux. Il revint à la surface de la terre, le corps et l'âme sains et sauvés à tout jamais. Jugez s'il fut bien reçu, à son retour, et comme le clergé du lieu fut charmé de sa merveilleuse réussite, pour la donner en exemple à ceux qui avaient hésité à croire à l'existence du Purgatoire.

Dès qu'il parut, on déploya les palmes et les étendards sacrés, les châsses, les gonfanons et les croix, pour la belle cérémonie qu'on fit en son honneur :

Gens èrent de religion
Qui firent la procession ;

Ço lui est (a)vis k'en tut le munt (*le monde*),
De ces qui furent ne qui sunt,
Ne fud oncques tèle venue
Ne se honestement tenue.

La procession qu'on fit en son honneur était splendide et composée de toutes gens de clergé « diversement vestus, selon l'ordre qui appartient à chacun ; » là se voyaient les évêques, les abbés, diacres, chanoines, sous-diacres et acolytes : honneurs qui lui étaient bien dus, car tous comptaient sur lui pour mettre désormais à la mode l'épouvantail de Saint Patrice.

Malgré les beautés de ladite procession, le chevalier Owens n'eut pas un sourire d'orgueil. A partir de son évasion du Purgatoire, il ne se dérida plus et se fit d'Église, comme la majeure partie de ceux qui suivirent son exemple. Notre Gautier de Metz, cité dans mon livre des Trouvères pour son poëme de l'*Image du Monde,* a parlé, lui aussi, des sombres merveilles du *Trou de Saint Patrice;* il nous fournira la constatation de cette patine de tristesse, qui recouvrait pour toujours la face de ceux qui échappaient aux piéges de la diabolique caverne :

Ki de cel li(e)u revenus est,
Nule riens jamès ne li plest
En cest siècle, ne jamès j(o)ur
Ne rira mès ; adès en plur,

E gémissant les maus ki sunt
E les péchiez ke les gens funt.

Dans le Purgatoire, il est vrai, parvenaient les consolations du Ciel et de la terre; les anges et les Saints, la Vierge elle-même y visitaient les patients ; les oraisons et les offrandes pécuniaires des mortels pouvaient abréger leurs souffrances. Cette possibilité de soulagement ayant provoqué la vente des prières et le trafic éhonté des indulgences, le Purgatoire fut rejeté, dès les premiers jours, par les partisans de la Réforme. Cette institution contenait cependant une dernière possibilité de s'entr'aider d'un monde à l'autre, un germe de solidarité entre les anxiétés terrestres et les aspirations de ceux que l'on regrette. Puisqu'ils étaient en train de réformer, les Huguenots eussent mieux fait de réformer l'Enfer, ce type de rancune divine, qui entache à nos yeux la sérénité inaltérable de l'Ordonnateur des mondes.

Il nous reste à parler des récompenses célestes. Ici, je l'avoue, l'imagination des théologiens et des moines, que nous avons trouvée si opulente, si riche dans la peinture des tourments de l'Enfer, semble faiblir dans la description des joies du Paradis. La rémunération de l'autre vie ne consiste guère, pour eux, que dans les délices vaguement entrevues de la contemplation béate, dans les chants mélodieux,

dans les extases éternellement prolongées, dans la congratulation mutuelle des élus souriants, dans la fréquentation des anges, dans l'aspect de la face de Dieu. Ce sont là des ivresses mystiques dont l'indéfini ne frappe peut-être pas assez les instincts de la foule.

Le religieux de Fontevrault, qui a si gentiment alambiqué le style du livre de la *Femme forte,* ajoute de bien autres descriptions symboliques ; mais je doute qu'il réussisse mieux que ses confrères en mysticisme, à faire un tableau du Ciel aussi enivrant que celui de l'Enfer est repoussant. Il parle « des martyrs, des vierges et confesseurs, lesquels sont repeux et refectionnés dès belles herbes verdoyantes, célestes, spirituelles dudict champ de Paradis. » Il ajoute que « les Saincts sont abreuvés de l'eau du puys estant audict champ, » qui est la fontaine de vie. « Pour parler plus à plain de l'excellence dudict champ, je trouve, assure-t-il, par la Saincte Escripture que :

Le Champ de Paradis est
Rédolent et odoriférent,
Très bel et resplendissant,
Joyeux et moult consolant,
Précieux et très excellent,
Copieux et très abundant,
Gracieux et délectant,
Glorieux et triumphant,
Eternel et sans fin durant. »

Le bon moine parle encore de la joie qu'on aura à contempler Salomon dans toute sa gloire, avec sa sagesse et son gynécée sans doute, et les patriarches aux grandes barbes qui erraient dans les champs Cananéens et la Mésopotamie, avec leurs familles et leurs troupeaux. Mais cette joie, ce bonheur que doit leur procurer la vue des ancêtres des Israélites, combien durera-t-il ? Après un siècle ou deux de ces extases en face de ces bonshommes, le spectacle aura bien perdu de sa vivacité. Il reprend ensuite la description botanique du Champ de Délices. « Il est appelé bel et plaisant, dit-il, pource qu'il y a diverses fleurs odoriférantes et plusieurs arbres fructifiants » qui se peuvent comparer « aux Saincts de divers estats. »

« Doncques les Saincts estant au Champ de Paradis sont comparés : »

Aux hauts cèdres du Liban,
Aux forts ciprès,
Aux palmes de triumphe,
Aux roses vermeilles,
Aux belles olives vertes,
Aux larges platains,
Aux beaux lis blancs et nects.

Il y a bien quelques senteurs de poésie dans toutes ces verdures promises ; mais on ne saisit pas au juste à quoi tout cela pourra contribuer éternellement à notre bonheur. En France, surtout, il y a plus de positif dans la poésie,

plus de netteté dans les aspirations ; aussi le titre de *béat*, donné à celui que ces allégories fluides et peu saisissables ravissent au septième ciel, n'a jamais obtenu qu'un sourire indulgent dans nos sociétés restées gauloises.

Ces joies, ces régals impalpables d'âmes qui retrouvent leurs corps devenus plus actifs, moins pesants, plus forts, plus beaux, ont le tort de ne pas frapper suffisamment les appétits des fidèles, les plus faciles à contenter ; certains prédicateurs l'ont compris. Ils se sont efforcés d'introduire dans ce tranquille programme, des banquets à l'exemple de Jean Hérolt et de Gabriel Barelete ; des amours ineffables et variés, comme les docteurs subtils ; des vêtements blancs qui s'échangaient à volonté contre des robes de gala, éclatantes d'or et de lumière ; des palmes dans la main, comme Jean l'apocalyptique et Pierre Dorbelli ; des siéges resplendissants de pierres précieuses, comme Saint François d'Assise et Fra Beltrame de Ferrare. Plus près de nous, Pierre de Besse, prédicateur aux comparaisons quintessenciées, véritable précurseur des *Précieuses* de l'hôtel de Rambouillet, donnait, sous *le roy Henry*, ces renseignements d'un genre plus sémillant, plus remuant, plus divertissant, dans son sermon des *Joyes du Paradis :*

« C'est, mesdames, dit-il, un royaulme du-
« quel Dieu est le roy, les Chérubins les ducs,
« les Séraphins les comtes, les Throsnes les
« marquis, les Anges les barons, et les Saints la
« noblesse ; royaume en si bon air qu'on n'y
« meurt jamais, on n'y est pas seulement ma-
« lade ; on n'y parle plus de drogues ni de mé-
« decins ; royaume si plaisant qu'on y chante
« sans cesse. Là la musique tonne de toutes
« parts, les fredons ne manquent jamais dans
« ces belles salles. »

Assurément ces beaux efforts pour faire apprécier les bonheurs du Paradis étaient louables ; mais ce n'étaient encore là que des fleurs de rhétorique. S'il n'y avait eu que ces joies imaginaires pour exciter les gens au bien, et si le Purgatoire et l'Enfer n'y avaient pas aidé par la terreur, tout cela eût produit bien peu d'effet. Un prédicateur italien, Pierre Dorbelli, crut faire mieux en y glissant un parfum de suprême vengeance, *un poco di vendetta ;* outrant les rancunes de la terre, l'auteur du sermonnaire *Hortulus conscientiæ* a prétendu qu'un des grands ravissements des bienheureux sera de regarder brûler les damnés *(Sermo XXIV)*. L'Évangile ne dit-il pas, en effet, que le pauvre Lazare, à qui l'on refusait les miettes du festin, sera fort heureux de voir en bas de lui le mauvais riche implorant en vain, tout à fait

en vain, une seule goutte d'eau sur sa langue éternellement desséchée ?

Cette opinion que l'on retrouve assez fréquemment exprimée, surtout en Espagne et en Italie, n'est certes pas d'un bon sentiment; on y reconnaît la rudesse des époques où l'on allait voir, sans frémir, brûler, écarteler et rouer les criminels. La vue de semblables tortures devrait être, au contraire, un terrible empêchement à la plénitude de la félicité des élus. Si l'on en juge par la modération de notre justice moderne, Dieu lui-même doit se voiler la face, pour n'être pas témoin des angoisses de ces infortunés.

La difficulté d'intéresser dans la description des béatitudes était si grande, que Dante avec tout son génie ne put y réussir; ce puissant coloriste semble avoir épuisé les richesses de son imagination à peindre la Vengeance. Les peines matérielles de l'Enfer lui donnaient la facilité d'enlacer tous les membres des damnés de ses effrayantes variétés de douleurs; elles lui ont permis de faire un sombre chef-d'œuvre de la vindicative poésie où il damnait les Gibelins. Les deux poëmes complémentaires de la *Divina Comedia* sont restés pâles et ternes à côté de sa peinture de l'*Inferno*. Qui a jamais lu en entier son Purgatoire et son Paradis ?

Le grand empêchement dans la solution de

ce difficile problème était d'imaginer la part rémunérative des corps. Les joies corporelles se trouvant, nous l'avons vu, maudites sur la terre, les théologiens ne pouvaient les glorifier dans le ciel, où la différence persistante des deux sexes les embarrassait beaucoup. Il eût été plus logique de ne pas rendre à l'âme cette monotone enveloppe, dont elle avait eu tant à cœur de se détacher. Que faire de cette forme charnelle toujours la même et toujours inutile, malgré son immortelle jeunesse et sa glorieuse santé? Il était dit que la chair serait toujours une superfluité gênante pour les doctrines ascétiques; mais quel moyen de l'éviter?

Pour les besoins de l'expiation, la foi avait fait ressusciter les corps. Avec tous ses pieux confrères, Saint Bonaventure déclare formellement, dans son quatrième sermon : *De Morte*, que « les pécheurs descendront *in infernum cum armis suis*, avec leurs armes, c'est-à-dire avec les membres corporels dont ils ont usé pour combattre dans le péché, *quibus militaverunt in peccatis;* » et nous avons constaté avec quelle rage consciencieuse les démons s'acharnaient sur chacune des parties pécheresses de ces misérables corps. La logique indiquait une récompense corporelle, locale, à mettre en contraste avec le châtiment matériel, qui s'acharnait sur les membres des damnés.

Mais l'écueil était là, toujours l'écueil de la malédiction des sens; en laissant espérer, même dans l'autre monde, une activité, une satisfaction légitimes à nos membres devenus glorieux, les docteurs de la foi immuable craignirent d'écorner ici-bas la doctrine de la réprobation de la chair. Ils préférèrent ne promettre au corps du bienheureux, dans sa gloire future, que la béate attitude de la contemplation.

ÉPILOGUE

DANS la seconde partie de cette étude, nous examinerons les « *Libres Prêcheurs des* XIVe, XVe *et* XVIe *siècles* » sous un aspect moins menaçant et moins lugubre. Aux devanciers de Luther et de Calvin vont succéder les précurseurs de deux autres athlètes d'un caractère moins austère, Érasme et Rabelais, qui occuperont bientôt eux-mêmes une place dans la réunion des conteurs de France et d'Italie, où j'espère pouvoir introduire prochainement les bienveillants esprits qui me font l'honneur de suivre, siècle par siècle, volume par volume, cette série de travaux sur la vie intime, les croyances et les usages de nos aïeux.

Les âpres frondeurs des princes temporels et des princes de l'Église, les sombres paraphra-

seurs des dogmes terribles, dont la parole apocalyptique a si longtemps effrayé les populations, disposées par l'ignorance et la misère à toutes les crédulités de la peur, céderont la place à ceux qui ont introduit la gaieté dans le temple; qui, les premiers, ont ébauché les syllabes grasses de la langue de Panurge, et les ont mises sans scrupule au service de leur mission, à la mode latine qu'aucune crudité d'expression n'effarouchait.

Ce qui surprendra sans doute, sera de constater que ces deux variétés de lutteurs se rencontrent sous le même froc, qu'ils portent le même uniforme et presque toujours le même nom. Ce ne seront pas, en effet, d'autres acteurs qui passeront sous nos yeux, du tragique au comique; tout au plus verrons-nous quelques recrues figurer dans leurs rangs. Ce tableau à tons chauds et crus ne nous présentera que le complément du moine d'autrefois, se modifiant selon les circonstances et prenant une figure gaillarde et moqueuse, quand le besoin de la cause le liu permettra. Ce sera le même modèle présentant une pose plus indiscrète, plus piquante et plus décolletée.

Nous surprendrons les frères de la corde ouvrant les portes des consciences et des logis, guettant les mystères des étuves et des maisons suspectes, cherchant la source secrète des beaux

vêtements, des ornements de velours, des joyaux et des ceintures dorées, afin de nous signaler, par le menu, les excentricités passionnées ou vicieuses de leurs contemporains ; afin de mettre en garde, contre les allèchements du péché, leur auditoire trop enclin à laisser le corps entacher l'âme, sans mesure ni discernement.

Les comparaisons railleuses, les saillies ironiques, les mordantes allusions adressées aux hypocrisies impudentes, aux iniquités imperturbables, que la colère n'a pu parvenir à ébranler de ses saints emportements, vont changer le caractère de la lutte, sans en altérer le but. Cette autre manière de protestation, au nom de la morale chrétienne, nous intéressera au moins autant que l'emploi de prédications sinistres et de paroles irritées. Il nous semblera souvent lire une page de l'*Éloge de la Folie* ou du *Pantagruel;* mais l'effet n'en sera pas moins persistant que celui d'une page de Savonarole ou de Pepin.

Certains bons esprits pensent même que le ridicule livre plus durablement au jugement du bon sens les superstitions, les excès et les sottises, que ne le font les graves raisonnements, dont le tort est souvent d'affirmer, avec trop d'insistance, le caractère absolu de vérités relatives, qu'un travail ultérieur de la raison doit renverser un siècle ou deux après.

Une page d'Érasme ou de Rabelais sur les folies des docteurs, des princes et des hauts dignitaires, sacrés ou profanes, en dit souvent plus pour la moralisation du monde; elle s'incruste davantage dans la mémoire des hommes que tout ce que les mystiques ont écrit dans leurs *Sommes* in-folio, que tout ce qu'ont déclamé en chaire les orateurs de l'école exclusivement solennelle. Cette forme est d'ailleurs la plus familière à notre race ; c'est la façon vraiment française de combattre les préjugés, les erreurs et les abus. C'est elle qui a fini, avec Voltaire, par triompher du Moyen Age ; qui a réussi à faire de la France le pays le plus égalitaire, le plus affamé de liberté et de progrès, à l'époque où nous vivons.

ANTONY MÉRAY.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Explication du frontispice. VII
Introduction. I

PREMIÈRE PARTIE

LES POLITIQUES ET LES DOGMATIQUES

CHAPITRE PREMIER

La société où prêchaient les Moines. — Les diverses recrues des monastères. — Les Trouvères prennent le froc. 27

CHAPITRE II

Les Moines aux prises avec les princes temporels. — Les cornes de la reine Isa-

beau.— Ruses de Louis XI.—Charles VIII à Florence. — Le divorce de Louis XII. — Dévotions de Henri III. 59

CHAPITRE III

Les Moines frondeurs des princes ecclésiastiques. — Le personnel des cours épiscopales. — La foire aux bénéfices. — Princes temporels de l'Église. — Les évêques de Strasbourg. 95

CHAPITRE IV

Les Précurseurs de la Réforme. — La Foire aux Indulgences. — Les montreurs de Reliques. — Le tarif des péchés. — Confessions gaillardes. — Excommunications pour une paire d'éperons. 127

CHAPITRE V

Interventions surnaturelles. — Les habitants du Ciel voisinant avec ceux de la terre. — Dons réciproques. — Cosmogonie du temps des Moines. — Talismans chrétiens. 169

CHAPITRE VI

Anges et Démons servant de domestiques, de confidents et d'amants. — In-

cubes et Succubes. — Satyres et Lycanthropes. — Hallucination de célèbres personnages à cet égard. — Raison de cette incertitude de l'esprit humain. . . . 205

CHAPITRE VII

Hypothèses sur la vie future. — Alternative inévitable : monter ou descendre.— Trois moines de l'Euphrate en route pour le Ciel.— Descentes aux Enfers de Lazare et de Tongdalus. — Variété des supplices. — Purgatoire de Saint Patrice. — Joies contemplatives du Paradis. 251

Épilogue 295

VTAM IMPENDERE LIBRIS
AVIQVE
AN RIBVS
A Ω
L M
A

66676454

33

LA VIE
AU TEMPS DES
LIBRES PRÊCHEURS

OU LES

DEVANCIERS DE LUTHER ET DE RABELAIS

CROYANCES, USAGES ET MŒURS INTIMES

Des XIVe, XVe *et* XVIe *Siècles*

PAR

ANTONY MÉRAY

Seconde Édition entièrement refondue
et considérablement augmentée.

TOME PREMIER

I

PARIS
A. CLAUDIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR
3, rue Guénégaud, 3

M.D.CCC.LXXVIII